

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | Pagination continue. |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

1879.

LE FOYER DOMESTIQUE,

JOURNAL MENSUEL.

Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Archéologie, Biographies, Voyages et Légendes.

UN MORCEAU DE
MUSIQUE
CHAQUE MOIS.

Les lettres doivent être adressées à F. A. CHABOT, gérant du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

QUATRIÈME ANNÉE

OTTAWA

1er Novembre 1879

ABONNEMENT

\$2 par An,
PAYABLE D'AVANCE

OU

\$3 dans le cours de l'année.

Les lettres d'argent doivent être enregistrées.

SOMMAIRE

	PAGES.		PAGES.
Littérature.		Biographies.	
Lucy, ou la Perle Précieuse, (suite) par Madame BOURDON.....	485	Alfred Desève, violoniste canadien.....	520
L'Enfant Maudit, (Suite), par de NAVARY.....	491	Notice sur la vie de Bernadette, de Lourdes.....	521
Le Loup Blanc (Suite), par PAUL FÉVAL.....	498	Memorial Nécrologique.	
Poésie.		M. Louis Bélanger, d'Ottawa.....	528
Larme et Perle, par Prosper BLANCHEMAIN.....	516	M. l'abbé P. Beaumont, curé des Ecu-reuils.....	529
Musique.		Madame Pierre Campeau, de Québec...	529
Violettes et Lilas (Mélodie).....	508	R. P. Camille Paré, de Québec.....	529
Histoire.		Informations générales.	
Esquisse historique sur les Biens des Jésuites (Suite), par l'abbé BONIN.....	511	Anniversaires.....	518
Archéologie.		Troisième Prime Annuelle.....	530
Le Crâne du R. P. de Brehœuf.....	517	Primes Exceptionnelles et Grand Con-cours, etc.....	530
Le Buste de Louis XIV.....	517	Aux Abonnés.....	531
Pierre tumulaire de M. Thos. J. Barry, élève du Séminaire de Québec...	518	Translation des Reliques de St. Emile, à la Basilique d'Ottawa.....	531
Bibliographie.		Avis.....	532
Education de la Femme.....	518	Recréations.	
Le Loup Blanc.....	519	Jeux d'esprit.—No. 5.....	532
Traité pratique pour l'élevage des moutons, par M. Eugène CASGRAIN...	519	Réponses aux Problèmes No. 4 (Précédente Livraison).....	532
Petit Mois des Ames.....	519	Annonces nouvelles (Voir le Couvert)	
Maximes et Pensées.			
Diverses Pensées.....	497 507		

Bulletin des Annonces.

Comme le **Foyer Domestique** pénètre dans toutes les Paroisses, et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le **COUVERT DU Foyer** les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la 1ère insertion, soit \$2.00 pour un carré de 20 lignes, et moitié prix pour chaque insertion subséquente.

ENFIN !

Nous avons atteint les plus bas prix. Nos **Orgues** et nos **Pianos** entièrement neufs et garantis pour cinq ans, sont à la portée de tous les bourses

LES

Meilleurs Instruments,
AUX PRIX

LES PLUS RÉDUITS.

Pianos et Orgues
de la Maison

“ **CORNISH,** ”

L'élasticité de touche, la pureté du son et la beauté de construction de ces instruments ne peuvent être surpassées.

Il ne vous en coûtera rien pour les essayer. Nous les envoyons à l'épreuve pour dix ou quinze jours et nous payons le transport, aller et retour s'ils ne sont pas tels que nous les représentons. Nous ne vous demandons pas d'argent, avant que vous n'ayez constaté que l'instrument est bien tel que nous le décrivons. Demandez-nous notre nouveau catalogue illustré.

CORNISH & Cie.

Washington, New Jersey.

AVIS IMPORTANT.

On peut obtenir les Instruments ci-dessus mentionnés, par l'entremise de l'Administration du **Foyer Domestique**, à des conditions très libérales, tant pour la facilité des paiements que pour le prix.



Au Clergé et aux Communautés Religieuses.

Nous attirons votre attention sur notre dernière importation, consistant en Ornaments d'Eglises et Objets Religieux, Ornaments Sacerdotaux, Chandeliers, Ostensoirs, Ciboires, Calices, Encensoirs, Diadèmes, Couronnes, Cors, Franges en or et en argent, Drap d'or et d'argent, Métrine, Toile, etc., etc. Bannières, Drapeaux, magnifique assortiment de Vases, Statues, Rosaire, (en corail, ivoire, perle, ambre, coco, jais, grenade, etc., etc.) Cire d'abeille pure, Cierge en cire et en paraffine, Vin de Messe, etc., etc. Ayant nous-mêmes choisi avec soin nos marchandises en Europe, nous sommes prêts à exécuter toutes commandes à très bas prix.

Les personnes qui visitent la ville sont respectueusement invitées. Correspondance sollicitée. Prompte attention apportée aux commandes.

A. C. SENECA & Cie.,
Importateurs et Manufacturiers,
No. 184, rue Notre-Dame, Montréal.

Les Machines à Coudre

SINGER

281 Rue Notre-Dame,
Montreal.

La nouvelle *Machine à coudre des Familles* de la Compagnie manufacturière *SINGER* dépasse toute concurrence, et le meilleur éloge qu'on en puisse faire est de constater le nombre considérable de *Machines à coudre* vendu durant ces quelques dernières années, savoir :

En 1871, la vente fut de	181,260
En 1872 do do	219,758
En 1873 do do	232,444
En 1874 do do	241,679
En 1875 do do	249,852

Ce simple aperçu fait assez voir combien les *Machines à coudre* de la fabrique *SINGER* sont populaires, puisque la vente va toujours en augmentant, chaque année.

Cette nouvelle *Machine à coudre des Familles* peut exécuter une quantité d'ouvrage que l'on croyait autrefois impossible de faire à la machine. Nous prétendons et sommes en mesure de prouver que c'est la moins chère, la plus belle, la plus délicatement arrangée, la plus parfaitement agencée, la plus facile et la moins fatigante à manœuvrer de toutes les machines à coudre des familles. Elle est remarquable non seulement pour l'étendue et la variété de sa couture, mais aussi à raison de la diversité des tissus avec lesquels elle exécute des coutures également faciles et parfaites, car on peut employer le cordonnet de soie, le fil de toile ou de coton, tenu ou épais, et dans tous les cas on obtient le *point élastique fermé intérieurement*, égal des deux côtés de l'étoffe cousue. Ainsi l'on peut coudre du castor ou du cuir, avec beaucoup de solidité et une parfaite uniformité de points ; et le moment d'après cet instrument infatigable peut être ajusté pour de fins travaux sur la gaze ou les fils de la Vierge, ou pour remplir la tarlatane, ou pour froncer, ou pour presque tous les autres ouvrages exécutable avec des doigts agiles.

Quelle que soit l'espèce de la machine des familles, elle est livrée (sans augmentation de prix) avec un *Ouvreur* et *Tresseur*, un *Tournevis*, un *Bidon* plein d'huile, une douzaine d'*Aiguilles* assorties, une *Aiguille plaquée* extra, et des *Instructions* pour se servir de la machine à coudre.

Pour plus amples détails, voyez nos *Circulaires* illustrées, que nous fournissons sur demande.

En commandant l'achat des machines, il faut indiquer leur *pièce* et leur *Prix* assez clairement pour prévenir toute possibilité d'erreur. Toute commande doit être accompagnée du montant du prix, à moins que l'acheteur ne préfère payer sur livraison, quand l'expédition est faite par l'Express.

S'adresser à l'Agent,

281, Rue Notre-Dame,
MONTREAL.

MACHINES A COUDRE

DE

WHEELER & WILSON.

Nos. 1 et 3, Place d'Armes,
MONTREAL.

Médailles obtenues des Grandes Expositions Universelles de Londres (1862) Paris (1867), Vienne (1873) et Philadelphie (1877).

Les *Machines à coudre* de *Wheeler & Wilson* sont adaptées à toutes sortes de couture de famille, habillements militaires et pour l'usage des couturières, Modistes, Tailleurs, Manufacturiers de Chemises, Collets, Basques, Manteaux, Mantilles, Vêtements, Chapeaux, Bonnets, Corsets, Chaussures, Parapluies, Parasols, etc. Ils travaillent aussi bien la Soie, la Toile, la Laine et le Coton, avec du fil de soie, de coton ou de toile. Ils cousent, piquent, plissent, ourlent, rabattent, cordent, braident, bordent et exécutent toutes sortes de coutures, faisant un beau point sur les deux côtés de l'article cousu.

Les *Qualités* qui les recommandent sont :

1. Beauté et excellence du point, semblable sur les deux côtés de l'objet cousu.
 2. Force, fermeté et durabilité du point, qui ne s'effilera ni se découdra.
 3. Economie du fil
 4. Application d'un rang large au besoin et suivant les matériaux.
 5. Solidité et élégance de modèle et de perfection.
 6. Simplicité et perfectionnement de construction.
 7. Rapidité, facilité d'opération et de direction, et tranquillité de mouvement.
- S'il y avait quelque inconvénient pour l'acheteur à visiter les salles de vente, l'ordre pourrait être envoyé au bureau et il sera rempli fidèlement, comme si le choix avait été fait personnellement.

Les *Machines* sont envoyées dans toutes les parties du pays avec instruction entière qui permettra à la personne la moins expérimentée d'opérer sans aucun trouble ou difficulté.

L'argent en fonds courants ou une traite doit accompagner l'ordre. Cependant les machines peuvent être envoyées, le paiement devant être collecté sur livraison, s'il y a assurance satisfaisante qu'il sera fait alors. Les intérêts de la Compagnie ne cédant la place à aucun acheteur de machine, dans leurs opérations pleines de succès, elle se tient prêt à donner toute assistance nécessaire aux pratiques, par correspondance ou autrement, pour notre fidélité à cet égard nous en appelons aux milliers qui se servent de nos machines.

Nous adressons nos catalogues illustrés à tous ceux qui en font la demande. S'adresser à l'Agent

Nos. 1 et 3, PLACE D'ARMES, MONTREAL.

C. B. MAJOR,
AVOCAT,
PAPINEAUVILLE, P. Q.

Abonnement.

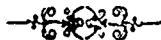
Ce Journal paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 48 pages, double colonne. Le prix de l'abonnement est fixé comme suit

CANADA.....\$2.00
ETATS-UNIS.....\$2.20
EUROPE.....\$4.00

(Payable l'avance.)

Les lettres d'argent devront être enregistrées.

DIEU.—PATRIE.—FAMILLE.



LE

FOYER DOMESTIQUE,

Administration.

Tout ce qui concerne la rédaction ainsi que la correspondance se rattachant aux abonnements, envoi d'argent, annonces, &c., &c., doit être adressé franc de port à Mr. F. A. CHAPOT, Gérant du Foyer Domestique, à Ottawa.

JOURNAL MENSUEL.

Littérature, Histoire, Beaux-Arts, Biographies, Voyages et Légendes.

Littérature.

5.

LUCY

7.

9.

11.

LA PERLE PRÉCIEUSE,

13.

PAR

MADAME BOURDON.

(Suite.)

15.

V.

Le Presbytère.



UCY avait surpris les pleurs et les prières de sa mère, sans deviner son secret; ainsi que la plupart des protestants, elle ignorait absolument le catholicisme, ses dogmes et ses lois; elle n'aurait pu se figurer que sa mère, si dévouée, si bonne, si charitable, se trouvait pourtant infidèle à Dieu et souffrait dans sa conscience de cruelles angoisses; elle pensait que le départ de Georgiana causait seul ces tristesses et elle tâchait de remplacer sa sœur, sans la faire oublier car on ne pouvait être plus naturellement aimable et plus simplement dévouée que ne l'était cette enfant.

Les lettres de Georgiana étaient attendues avec impatience et lues avec avidité; les premières, simple journal de voyage, ne contenaient que l'expres-

sion naïve, et voilée d'un bonheur nouveau et le sentiment d'admiration que les merveilles de la Suisse et de l'Italie éveillaient en son esprit. Le voyage de noces dura deux mois et se termina par une excursion aux bords du Rhin, et enfin, aux premières brumes de l'automne, les mariés partirent pour l'Angleterre. Une semaine après son arrivée Georgiana écrivait à sa mère :

Chère et bien-aimée mère,

“ Nous voici donc chez nous, *at home*, après de si longues pérégrinations, de si fréquents changements de lieu et de visages que j'en suis encore tout éblouie et tout étourdie. Mais enfin nous voici au port, et quel port délicieux que celui où mon William m'a amenée! Si vous voyiez, chère maman, ma vieille charmante maison (style Tudor, s'il vous plaît!) les grands, résiers blancs qui montent jusqu'à ma fenêtre, le manteau de lierre qui, au nord, grimpe jusqu'aux cheminées et les couvre de festons, si vous voyiez comme tout est beau, tranquille, confortable dans le vrai sens anglais du mot, vous seriez rassurée et contente, et vous diriez avec moi que ma seconde patrie est bien aimable et bien douce. Mais ne craignez pas que j'oublie la France, votre pays; oh! jamais; je dis comme la reine Marie :

“ Une part te reste, elle est tienne !

“ Je n'oublierai jamais la terre chérie où vous êtes, cher père et chère mère, pourtant, je sens déjà une bonne affection pour ce coin de terre où doit s'écouler ma vie. Vous aimerez mon jardin; ses parterres sont encore superbes; ses pelouses sont de ce vert inimitable qu'on ne voit qu'en Angle-

terre, et derrière le bois, entre les branches que l'automne a déjà dépouillées, je distingue un clocher gothique qui semble placé là pour l'agrément du paysage, mais qui rappelle à William ses saints devoirs et à moi, de sérieuses pensées. C'est le clocher de l'église dont mon mari est ministre; c'est là que je l'entendrai expliquer à ses paroissiens la parole de Dieu et je me promets d'être la plus assidue brebis de ce troupeau. Mais, chère maman, cette église (très-belle, très-ancienne) ne ressemble pas pour l'ornementation, à nos chapelles de Paris; elle m'a rappelé, au contraire, les églises du culte romain que j'ai vues en Italie: au-dessus de la table de la Cène, on voit un tableau qui représente le Christ parmi les Docteurs; au fond de l'église, il y a un autel avec des vases de fleurs et des chandeliers, et l'on brûle de l'encens pendant le chant des psaumes, à l'office. William dit que ces pratiques extérieures portent le peuple à la piété, et beaucoup de ses confrères sont du même avis.

— Notre maison, notre jardin et notre église m'ont fait tant de plaisir que je n'ai pu voir avec des yeux aussi prévenus ce magnifique prieuré d'Holy-Cross qui deviendra un jour notre demeure, et placera mon mari parmi les dignitaires de l'église d'Angleterre. Dès notre retour, nous y fûmes invités; le docteur L... sa femme et ses filles nous ont fait d'une manière bien simple et bien aimable les honneurs de cette splendide habitation; je ne crois pas qu'en France, excepté chez les princes, il y ait rien d'aussi beau, d'aussi royal, que cette pittoresque abbaye transformée en château. Quelle figure fera votre petite Georgiana parmi ces grands? je voudrais ne jamais quitter notre cottage, où nous allons être si heureux, et je ne conçois pas très-bien le vrai bonheur avec tant de luxe, cette armée de laquais poudrés, ces interminables dîners où se réunit la noblesse du comté, tant d'obligations enfin qui nous arrachent à nous-mêmes. C'est un bonheur trop compliqué pour moi; William dit que je m'y habituerai; je ne sais, et je vois avec joie que le docteur L... est encore vert; il monte à cheval et il court le renard comme à trente ans. Que Dieu le garde et nous aussi.

— Chère maman, écrivez-moi, j'ai soif

de nouvelles; il faut me dire tout ce qui se passe, j'espère que Lucy me tiendra bien au courant. Je suis un peu triste en vous embrassant, cher père, chère mère, chère sœur; quoi! l'océan entre nous! je vous aime tant, que je crois avoir deux cœurs en moi, un pour vous, un pour William, car c'est trop d'affection et de bonheur pour un seul.

— Votre fille respectueuse,

“GEORGIANA DRYFSDALE.”

New-Forest, Octobre 185

Cette lettre fut lue en famille et écoutée avec des sentiments forts divers; John Gordon se frottait les mains, et répétait:

—Excellent mariage! excellent mariage! Lucy riait et disait:

—Comme je verrai volontiers ce beau presbytère! et Clémentine, l'air plus triste que de coutume, se renfonça dans son fauteuil et poussa un profond soupir.

—Vous n'êtes pas contente, chère amie? lui demanda son mari.—Elle est si loin de nous!

—Bah! la Manche à traverser? ce n'est rien, et je compte vous mener toutes deux chez elle à Christmas.

—Oh! papa, quel bonheur! Et James?

—James viendra avec nous, si cela lui fait plaisir. N'approuvez-vous pas mon projet, Clémentine?

—Pardonnez-moi, mais c'est encore bien long.—Oh! le temps arrivera, tout arrive, je me fais une fête de ce petit voyage; cela me rappellera notre voyage de noces, ma chère!

Clémentine sourit avec mélancolie, et reprit:—Je ferai bien volontiers ce voyage, cher John, mais après s'être vu, il faudra se quitter; voilà Georgiana bien loin, et voici James aussi qui veut voyager... et quel voyage, bon Dieu! aux Indes!

—Je l'approuve fort, dit John, c'est un voyage d'homme que celui-là, et il nous reviendra tout formé.

—Et bronzé, papa!—Oui, il reviendra... et il repartira.

—Nous resterons deux, *my dear*, je serai votre vieux Philémon..... allez! même en vieillissant, il est encore de beaux jours!

Il embrassa sa femme et s'en alla. Clémentine demeura silencieuse; Lu-

cy travaillait à sa tapisserie ; elle leva enfin doucement la tête, et vit que sa mère relisait la lettre de Georgiana, et que tout en lisant, des larmes obscurcissaient ses yeux et roulaient sur ses joues pâles comme par un chemin bien connu. L'enfant jeta son ouvrage, et glissant à genoux près de sa mère, elle lui dit tout bas :

—Maman qu'avez-vous ?

Clémentine tressaillit et regarda sa fille, qui plongeait dans les siens ses yeux pénétrants et profonds :

—Chère mère, continua-t-elle, il me semble.... pardon.... il me semble que vous avez un grand chagrin, un autre chagrin que celui du départ de ma sœur... Vous ne vous plaignez pas, mais vous pleurez dès que papa ne vous voit pas... ô maman, qu'avez-vous ?

Cette question inopinée, mais toute naturelle, car la mère et la fille vivaient dans une tendre intimité, remua profondément Clémentine ; elle ne put dissimuler, elle ne put imposer à ses lèvres un sourire menteur, ni à sa langue des paroles peu sincères, elle jeta ses bras autour du côté de Lucy et pleura librement et amèrement.

Lucy lui serrait et lui baisait les mains :

—Maman, chère maman, dites à votre petite Lucy... est-ce pour James que vous pleurez ? Oh ! je le prierai de rester près de nous !

La vérité sortit des entrailles de la pauvre mère :

—Non, mon enfant, dit-elle, ce n'est pas pour James ni pour Georgiana que je pleure ainsi, je sais me résigner à des séparations inévitables, mais l'idée que vous, mes bien aimés, vous êtes d'une autre religion que moi me déchire le cœur ! et les détails que renferme la lettre de ma fille ont ravivé cette peine que je ne puis confier à personne

Lucy la regarda avec un étonnement singulier et avec une espèce de joie :

—Ma mère, ma mère ! vous croyez donc que la religion catholique est la vraie ?

—Si je le crois ! ô mon enfant !

Elle s'interrompit, et embrassant Lucy appuyée sur son sein :

—Ma très-chère fille, pardonnez-moi ! l'amour que votre père m'inspirait m'a fait consentir à ce qu'il demandait de moi : j'ai cédé, j'ai péché, mais ma foi

n'a point défailli, et quoiqu'indigne d'appartenir à l'église catholique, j'ai toujours senti qu'en elle résidait la vérité.

Lucy embrassa passionnément sa mère ; sa charmante figure était inondée de larmes, et, se penchant à son oreille, elle lui dit tout bas :

—Maman, je le pense aussi, et je n'osais pas vous le dire !

La voix d'un ange prononçant sa sentence d'absolution n'eût pas été plus douce aux oreilles de Clémentine : elle regarda sa fille dans un transport de joie et elle la vit rayonnante d'innocence et de vérité :

—Personne, continua Lucy, ne m'a jamais parlé dans ce sens, personne ne m'a vanté la religion catholique ; nos ministres la décrient toujours, mais c'est à moi toute seule que j'ai fait mes réflexions.

—Laquelle, ma chérie ?

—Vous savez, maman, que j'aime beaucoup l'histoire ; autant Georgiana aime le dessin, autant James aime la lecture des Voyages, autant j'aime l'histoire du temps passé. Quand j'ai lu la vie des réformateurs, celle de Henri VIII, de Luther, de Calvin, de Knox, ils m'ont paru de bien méchants hommes, pas semblables du tout aux apôtres, à Pierre, à Jean, à Paul, et j'ai pensé que Dieu n'avait pas pu se servir de gens aussi odieux pour réformer son Eglise. Jésus-Christ, notre bon Sauveur, ne nous dit-il pas : *Que tout bon arbre porte de bons fruits et que le mauvais arbre porte de mauvais fruits ?* et j'ai bien vu, toujours dans l'histoire, que les fruits portés par l'arbre de la réforme n'étaient ni bons ni beaux que de guerres ! que de meurtres ! quelles persécutions cruelles en Angleterre ! une autre chose encore m'a fait faire des réflexions : quand miss Nightingale, qui était une femme bien généreuse, voulut aller soigner en Crimée les pauvres soldats, elle trouva beaucoup de compagnes, pleines d'enthousiasme ; mais on m'a dit que bien peu persévérèrent et que bientôt, elle demeura seule, pendant que les Sœurs de Charité, dont on ne sait même pas le nom, continuèrent tranquillement leur œuvre et se dévouèrent, au péril de leur vie, dans les hôpitaux et les ambulances. Pourquoi cela ? Il y a donc quelque chose de saint dans leur religion, puisqu'elle pousse à ces dé-

vouements si grands, si constants et si humbles ? il y a donc quelque chose de mauvais dans la nôtre puisqu'elle a enfanté tant de guerres et de querelles, et que ce grand héroïsme de la charité n'existe pas chez nous. Voilà ce que j'ai pensé ; maman.

—Et ta pensée est juste et vraie, répondit Clémentine, mais connais-tu la religion catholique autrement que par tes réflexions.

—Non, ma mère, je ne sais rien, sinon que les catholiques aiment beaucoup la mère du Sauveur, et qu'ils le croient lui-même présent dans leurs églises. Cela me plaît beaucoup.

—Et embrasserais-tu volontiers la religion catholique ? dit Clémentine à voix basse et en refoulant les suggestions passionnées qui se pressaient sur ses lèvres.

—Je ne sais... il me semble qu'oui... je voudrais prier avec vous, maman, mais je crains de faire de la peine à mon père.

—Mon enfant, dit Clémentine, j'ai perdu le droit de te conseiller, il ne me reste que celui de beaucoup prier pour toi... que le Seigneur t'éclaire... et qu'il me pardonne.

VI.

La recherche de la Vérité.

Quelque qu'intérêt poignant, immense, qu'offrit cet entretien à Clémentine, elle n'avait pas osé le prolonger ; elle ne se reconnaissait pas le droit d'exhorter son enfant, comment parler au nom d'une foi sainte, qu'elle avait trahie ? comment vanter l'éclat de ce drapeau déserté, et les douceurs de la patrie des âmes dont elle avait exilé ses enfants ? Un autre sentiment la retenait encore, celui de ses devoirs envers son mari ; elle sentait, et Lucy l'avait senti comme elle, que cette propagande domestique eût offensé, dans les fibres les plus intimes de son âme, et le père et l'époux. Elles se turent toutes les deux ; Clémentine se fonda en prières secrètes, en pénitences austères, et Lucy réfléchit d'abord, agit ensuite.

Mais ce n'était pas elle, c'était la grâce divine, ce puissant moteur des âmes, qui agissait en elle et qui la poussait, d'une si forte impulsion, à la recherche de la vérité. Seule, sans

conseil, n'osant pas même se confier davantage à sa mère, livrée à la plus noble inquiétude, Lucy chercha à connaître où était le véritable chemin du salut et de la vie, et elle demanda aux livres ce qu'elle ne pouvait demander aux hommes. Elle consulta la bibliothèque de son père, et sur un rayon élevé, au milieu de quarante volumes imposants, portant le même nom, elle trouva l'*Histoire des variations de l'Eglise protestante*, de Bossuet ; elle ouvrit le premier volume et lut ces mots qui commencent l'ouvrage : *Tout ce qui varie est sujet à erreur*, et prenant l'écrit du grand évêque, elle l'emporta dans sa chambre, avec le même mystère et la même joie que la plus folle des jeunes filles eût emporté le plus défendu des romans.

Son esprit simple et solide était fait pour comprendre ce que l'exposé de Bossuet a de grand, de candide et de simple. Elle fut convaincue et touchée par ce beau génie, dont l'ardente parole avait éclairé jadis le chancelier d'Ecosse, et en le convertissant à la foi catholique, l'avait détaché en même temps de tous les attachements terrestres ; elle subit le même ascendant : la foi de Bossuet et de l'Eglise entière l'éblouit de ses clartés ; une conviction profonde pénétra son âme à mesure qu'elle étudia ces pages nettes, pénétrantes, où l'inviolable majesté de nos dogmes se montre, où leur existence séculaire éclate, elle courba la tête, elle crut, et dès ce moment, dans le secret de son cœur, elle résolut d'orienter sa vie selon la boussole de sa foi.

L'intelligence était convaincue, le sentiment fut touché dans ses fibres par la lecture assidue du quatrième livre de l'*Imitation*. Ce livre qui donne la clef de tous les autres, qui explique tant d'autres conseils, tant d'amour de la solitude, tant d'immolations secrètes de soi-même, est lettre close pour ceux qui ne voient dans la divine Eucharistie qu'un symbole ou un souvenir ; mais Lucy commençait à voir, l'aube se levait dans son âme, elle lut, elle comprit, elle désira ardemment, elle répéta avec David : *Que vos tabernacles sont aimables ! ô Dieu de Jacob ! mon cœur et ma chair ont tressailli de joie en pensant au Dieu vivant !* elle relisait sans cesse ce quatrième livre, plein de promesse et qui achevait, par sa suavité, ce que la grande parole de Bossuet avait com-

mencé en elle. La raison avait ébauché l'œuvre de sa conversion, le plus doux entraînement du cœur la perfectionnait, et toujours, la grâce agissait dans cette âme pure, la grâce qui est à la fois la souveraine sagesse et le céleste amour.

Lucy eut la force de garder son secret ; elle ne le trahit pas devant son père, elle ne le révéla pas à sa mère ; un jour seulement, c'était la fête de saint André, apôtre, marquée dans le livre de prière anglican, comme dans les almanachs catholiques, elle dit timidement à sa mère qui revenait de l'église :

—Maman, vous avez entendu la messe ?

—Oui, chérie.

—Et vous avez pu communier ?...

Madame Gordon baissa les yeux et fit un signe négatif :

—Mon enfant, dit-elle, après quelques instants d'un pénible silence, lorsque j'ai accepté la condition que votre père mettait à notre mariage, que vous seriez tous protestants, je me suis bannie moi-même de notre Eglise : je n'ai plus le droit de communier.

Lucy la regarda avec effroi et avec pitié ; elle se pencha sur sa mère et s'élança dans ses bras :

—Nous communierons ensemble, un jour ! ô maman, prions pour que ce jour vienne bientôt !... pour que j'aie le courage de parler à mon père !...

—Que Dieu t'inspire ! répondit Clémentine en l'embrassant avec une tendresse inexprimable.

Dès ce jour, Lucy pria davantage, priait pour sa mère et pour elle-même, et elle se fixa un terme au bout duquel elle devait parler à son père, pour lui révéler le secret de son âme, à Dieu, solennellement, pour adjurer ses erreurs.

John Gordon n'avait pas renoncé au projet de voyage en Angleterre, la famille l'exécuta ; ils partirent ensemble, et ils passèrent les fêtes de Noël et les jours suivants jusqu'après l'Epiphanie, dans le charmant presbytère de New Forest, où Georgiana les reçut avec la joie la plus tendre, au milieu des banquets et des fêtes qui célèbrent en Angleterre cette brillante saison. Lucy, quoiqu'elle fût bien heureuse auprès de sa sœur, n'oubliait pas, ne pouvait oublier la pensée dominante de son âme, et dans les conversations qui se tenaient autour d'elle, elle saisissait

surtout ce qui se rapportait à sa situation personnelle. Or, on parlait souvent de conversions au catholicisme ; les ministres, amis de William Dryfsdale, avouaient les pertes que subissait chaque jour leur troupeau ; les uns, vieux partisans de l'église établie, en paraissaient indignés et voyaient dans les progrès de Rome la perte prochaine de l'Angleterre ; d'autres, préoccupés eux-mêmes de doutes sur la question religieuse, discutaient, disputaient, et montraient, les uns, par quelles voies l'hérésie se rapproche de l'impiété et le protestantisme de la négation pure, les autres, par quels chemins, dans des cœurs naturellement droits, la réforme revient vers l'éternelle et stable vérité.

Parmi ces prédicateurs de l'Evangile, les uns étaient des rationalistes, les autres des puséyistes, des wesleyistes, presque des catholiques, et Lucy se répétait en elle-même la parole de l'évêque de Meaux : *Tout ce qui varie est sujet à erreur*, et bénissait Dieu qui l'avait tirée des hésitations, des doutes, des inconstances de l'esprit propre, pour la ramener sous le joug doux et léger de la foi.

Ils se rembarquèrent pour la France par une belle matinée d'hiver ; Georgiana et son mari les avaient conduits jusqu'à Douvres et restaient sur les rochers à regarder le steambot dont la vapeur blanche se perdait dans un ciel clair ; Clémentine demeura sur la dunette aussi longtemps qu'elle put distinguer la svelte figure de sa fille ; puis, un peu triste, elle descendit dans la cabine, et James l'y accompagna. Lucy, qui ne craignait ni le froid, ni la mer, resta avec son père sur le pont à regarder ces rochers de Douvres, célébrés par Shakspeare et Byron, à contempler les vagues qui bondissaient comme des monstres marins autour des flancs du navire.

Clémentine contemplait aussi la mer :

—Elle est bien belle et bien tranquille, lui dit James, assis auprès d'elle sur le devant de la cabine et laissant errer son regard sur les flots.

—Elle est tranquille aujourd'hui, mais demain ? mais ce soir ? Et tu la traverseras bientôt, mon pauvre enfant, pour t'en aller si loin de nous !

Il y avait bien de la douleur dans ces mots, et James le comprit. Ce qu'il

aimait le mieux en ce monde, c'était sa mère ; pour elle seule, il adoucissait les formes brusques et rudes, familières aux jeunes gens de notre époque ; avec elle, il causait, il sortait de sa glace britannique, et s'il craignait quelque chose, c'était de lui causer du déplaisir. Il prit la main de Clémentine dans les siennes, et lui dit avec affection :

—Maman, vous ai-je fait de la peine ?

—Non, James, jamais.

—Eh bien ! je ne veux pas vous en faire, et je sens bien que si je restais à Paris, oisif ou à peu près, avec beaucoup d'argent et pas mal de liberté, je finirais par quelque grosse sottise, qui vous causerait du chagrin et à mon père aussi. C'est pour éviter les chûtes que je veux me secouer, voir du pays, m'instruire par les yeux, puisque je n'aime pas à pâlir sur les livres ; j'irai aux Indes, en Chine, au Japon ; dans trois ans, je reviens, j'aurai alors vingt-six ans, vous me cherchez une bonne femme, qui vous ressemble, je me marie, et nous vivons de la vie des patriarches. Cela vous va-t-il ?

—C'est très-beau, mais si ce bonheur pouvait venir tout de suite et sans passer l'eau...

Il secoua la tête, et dit sérieusement :

—Vrai, chère mère, ce n'est pas possible... J'ai un besoin de mouvement, d'agitation qui conviendrait mal à un homme marié... laissez-moi partir, je vous laisse tous heureux et bien portants, nous nous écrivons souvent, les communications sont devenues si facile ! Vous verrez, ces trois ans passeront comme un rêve !

—Je voudrais déjà être réveillée, dit-elle.

Ils causèrent ainsi longtemps, intimement, profitant de la solitude et d'un de ces moments, si rares, où les cœurs se touchent. Tout à coup, la porte s'ouvrit brusquement, et John Gordon entra comme une tempête, rouge, tremblant, agité, à ce point que sa femme le regarda avec terreur. James s'était levé à la vue de son père :

—Vous savez, dit-il, d'une voix étranglée, que Lucy veut se faire catholique !

Clémentine ne put contenir l'élan de son âme : — O mon Dieu ! quel bonheur ! quelles actions de grâces !

—Vous ne le saviez donc pas ! ce

n'était donc pas une scène concertée entre vous deux ?

—Non, John, non, et pourtant, je ne puis pas m'empêcher d'en remercier le ciel !

John Gordon crut à la parole de sa femme, et sa colère tomba un peu :

—Je ne m'attendais pas, dit-il, à une pareille exaltation de la part d'une fille aussi raisonnable, aussi essentielle que Lucy. Mais si elle est exaltée par les conseils des Jésuites, elle aura affaire à la fermeté protestante.

—Mais la liberté de conscience, mon père ? demanda James.

—Tu te moques, je crois, la liberté de conscience est une liberté protestante, elle ne va pas jusqu'à permettre à nos enfants d'embrasser les superstitions romaines. Si je consens aujourd'hui à l'abjuration de ta sœur, demain, elle se jettera, elle et sa fortune, dans quelque maison de nonnes ; c'est cette captation d'âme et d'argent que je saurai empêcher.

—Que lui avez-vous dit, mon père ?

—Je lui ai dit que je m'opposais à toute démarche de ce genre, avant qu'elle ait atteint sa majorité ; elle a dix-sept ans : je lui donne le temps de la réflexion, et je la surveillerai, puisque votre mère n'a pas su ou voulu le faire.

—Mon ami, dit Clémentine, quoique la conversion de ma pauvre Lucy comble un des vœux les plus ardents de mon cœur, je vous jure que je ne l'ai pas poussée dans cette voie, qu'elle n'a vu ni prêtres, ni religieuses... Hélas ! je n'en connais pas moi-même !

Elle étouffait de larmes :

—Calmez-vous, ma chère, lui dit son mari avec plus de douceur, calmez-vous, je vous crois, mais j'exige de vous maintenant que vous ne souteniez pas votre fille dans son opposition à mes volontés.

—John ! comment voulez-vous que je vous fasse cette promesse ! ma conscience s'y oppose.

—N'est-ce pas la condition de notre contrat ?

—Pas tout à fait, John, et d'ailleurs, ce que j'ai pu concéder à vingt ans, avec la légèreté de la jeunesse, je ne le pourrais plus aujourd'hui ; l'âge me l'éclairée, et je sais combien j'ai péché !

—Mon père, de grâce, dit James avec instance, ne contrariez pas ma mère à ce sujet. Je parlerai à ma sœur :

— Tu n'obtiendras rien : c'est une tête montée. Et tu sais, ajouta-t-il, en prenant son fils par le bras, tu sais si rien pouvait m'être plus antipathique que cette résolution de Lucy, qui va nous donner en spectacle au monde. Je ne connais qu'une chose honorable, d'ailleurs, en matière de religion, c'est de rester fidèle à celle où l'on est né.

— Si nos ancêtres en avaient dit autant, nous serions catholiques.

— J'excepte ce qu'il faut excepter, et la grande révolution du XVII^e siècle est dans ce cas. Ne parle pas sur ce ton à ta sœur, si tu veux la convaincre.

— Je lui parlerai dans votre sens, mon père, qui est aussi le mien.

Il alla rejoindre Lucy sur le pont ; elle était assise, enveloppée dans son plaid, et elle regardait les côtes de France avec des yeux fixes et noyés de larmes. James lui prit la main :

— Tu as vu notre père ? lui dit-elle ; il est bien fâché contre moi ?

— Un peu, mais aussi qu'elle idée t'est venue là ? Pourquoi veux-tu te faire catholique ? qu'est-ce qui t'a instruite ? que crois-tu trouver dans cette vieille mômèrie romaine ?

— Je répondrai à tes questions : je veux me faire catholique pour sauver mon âme ; je me suis instruite toute seule, dans des livres que j'ai consultés ; j'espère trouver dans cette religion, la seule vraie à mes yeux, le repos du cœur, la certitude et l'espérance éternelle, dont j'ai besoin.

— As-tu calculé ce qu'il t'en coûterait ? Mon père est plus irrité qu'il ne le laisse voir : les pleurs de notre mère l'ont touché tout à l'heure mais sans changer le fond de son opinion.

Lucy, soupira, et sans mot dire, elle tira de sa poche le Nouveau-Testament.

Elle l'ouvrit au chapitre treizième de saint Mathieu, et mettant le doigt sur le verset, elle fit lire à son frère la parabole de la Perle :

« Le royaume des cieux est encore semblable à un marchand qui cherche de belles perles, et qui, en ayant trouvé une précieuse, s'en va, vend tout ce qu'il a, et l'achète. »

James lut, réfléchit un peu, et dit à sa sœur : — Et tu as la conviction que la foi catholique... cette perle ?

— Oui, j'en suis persuadée, au fond du cœur. Crois-tu, sans cela, que volontairement, je ferais de la peine à

notre père ? J'ai trouvé la perle, et tout n'est rien auprès d'elle.

(A continuer.)

L'Enfant Maudit

PAR

RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

XII

La voiture au cheval blanc.



GUILLAUME, lui, n'eut pas la patience d'attendre l'arrivée de la sinistre voiture, et avec la rapidité d'un jeune homme, il s'élança sur le chemin.

Au milieu d'un rassemblement formé de tous les paysans allant au marché, des travailleurs occupés dans les champs, des chevriers et des gardeuses d'oies, Guillaume vit un cheval blanc attelé à un cabriolet. Un homme tenait le cheval par la bride et le ramenait au pas.

— Que se passa-t-il donc ? demanda M. Guillaume.

— Il est arrivé un malheur, répondit le paysan, un grand malheur, puisqu'il y a eu mort d'homme, et un crime peut-être, car le pauvre diable qui se trouve dans cette voiture a rendu son âme à Dieu... Et qui sait, pas vrai, dans quel état elle se trouvait, cette malheureuse âme ?

— De quel mort, de quel crime parlez-vous ? demanda M. Guillaume.

Jean-Denis décrocha le tablier de cuir du cabriolet, et l'ami de Makensie

vit étendu sur la banquette un corps roidi dont la face gardait une pâleur livide, et qui, par son expression révélait une terreur arrivée à son paroxysme.

—Michelin le banquier! s'écria Guillaume.

Puis se tournant vers Jean Denis :

—Où avez-vous trouvé cette voiture ?

—Voici, monsieur, au petit jour je suis parti de chez moi afin d'aller vendre quelques provisions au marché de la ville. Je marchais vite, et la brume du matin empêchait de bien distinguer les objets. Je vis venir au pas une voiture qui d'abord me parut vide. Le cheval s'en allait du train des bêtes que personne ne guide, et souvent il longeait le précipice de façon à me faire croire qu'il pouvait y précipiter le véhicule. Ma première pensée fut que le cheval, abandonné à lui-même, avait quitté sa remise et pris tout seul une route inconnue. Cependant, comme il pouvait se briser les jambes et entraîner la voiture dans l'abîme, je le saisis par la bride et je l'arrêtai, puis montant sur le marche-pied, je regardai au fond de la voiture. L'homme que vous voyez s'y trouvait couché.....

—Allons, que je me dis, en voilà un qui est heureux de m'avoir trouvé sur sa route pour le réveiller, car il aurait pu être brisé en morceaux au fond du Trou-d'Enfer, si je n'étais point passé à temps pour lui faire comprendre que sur des routes comme les nôtres il est imprudent de ne pas surveiller son cheval.

—J'avancai le bras et je secouai l'homme, mais il ne bougea pas, et il me parut que ma main se glaçait en pressant la sienne. Le mal était plus grand que je ne pensais, cet homme n'était plus un dormeur, mais un malade. D'un bond je fus près de lui, je soulevai sa tête qui roula lourdement sur mon bras, et j'imaginai de lui faire avaler quelques gouttes de l'eau-de-vie contenue dans ma gourde. Mais je ne pus desserrer ses lèvres, et je compris qu'il n'y avait plus d'espoir. Je crus d'abord qu'il avait été foudroyé par l'orage, mais en découvrant sa poitrine j'aperçus une large tache rouge.... Le voyageur a été assassiné...

—C'est horrible! s'écria Guillaume, assassiné! Je l'ai vu hier bien portant, gai, faisant parade de sa fortune, et je le retrouve inerte et sans vie.

Puis Guillaume, se souvenant des discours du banquier, demande à Jean Denis :

—Et la sacoche? n'avez-vous point vu une grande sacoche de cuir dans la voiture ?

—Non, monsieur, répondit le paysan; mais cette sacoche peut avoir été placée dans le coffre du cabriolet.

—Où conduisez-vous le mort? demanda Guillaume.

—A Château-Tempête, monsieur, d'abord parce que c'est l'habitation la plus proche; d'ailleurs, il me semble, d'après ce que vous venez de dire, que l'on pourra nous y donner des renseignements.

—Venez donc, venez, Jean-Denis! fit M. Guillaume.

Le paysan reprit la bride du cheval qui hâta le pas, et la troupe des curieux se remit en marche.

Quelques minutes après, le cadavre de Michelin rentrait dans la demeure de Makensie.

Presque en même temps que ce cortège une calèche venant du côté opposé brûlait la route.

Les cris des paysans, leurs gestes éfrayés attirèrent l'attention des deux voyageurs de la berline; ils se penchèrent à la portière et tentèrent de deviner ce qui se passait aux abords de la demeure de Makensie.

—Il est arrivé un malheur, dit le plus vieux des voyageurs; si vous m'en croyez, monsieur Barthère, au lieu de suivre notre route en ligne droite, nous nous arrêterons chez le maître de Château-Tempête. Nous sommes certains d'y recevoir un excellent accueil, et je ne serai point fâché d'étudier de près un homme qui inspire dans le département des idées si différentes. Quelques-uns de nos amis en font un philanthrope doublé d'un apôtre; les autres un philosophe rendu hypocondriaque par le chagrin. On cite de lui des traits d'une prodigalité inouïe, et des faits bizarres que rien n'explique. Il répand des aumônes abondantes, bâtit des églises, et j'ai entendu affirmer qu'il ne croyait pas en Dieu. Ce qui est certain, c'est que j'ai vu les terres de Château-Tempête incultes et infécondes, et qu'il a rendu la vie à tout ce qui l'entoure.

—Eh bien! mon cher Audoin, entrons chez cet énigmatique personnage; nous avons assez l'habitude des hom-

mes pour le juger mieux et plus vite que tous ceux qui en parlent, je crois, un peu inconsidérément.

Tandis que les voyageurs de la calèche se promettaient une satisfaction de curiosité à la pensée d'entrer chez David Makensie, celui-ci n'avait pu s'empêcher d'être frappé d'un pressentiment sinistre en voyant s'avancer vers la cour le cabriolet attelé d'un cheval blanc.

La veille il n'avait pas vu la voiture de Michelin, et cependant une impression subite, telle qu'en éprouvent parfois les êtres doués d'une sorte de seconde vue, lui faisait pressentir que ce cortège qui venait vers lui amenait avec la ruine un malheur sans remède.

Il se roidit contre un sentiment qu'il traita lui-même de faiblesse, et vint au-devant de la foule.

—Que se passe-t-il, Guillaumè ? demanda-t-il.

—Nous ramenons ici un homme assassiné.

—Un homme assassiné.... Ici, dans ma maison ! Je ne veux pas le croire ! ce n'est pas possible !

—Je comprends, répondit Guillaume, que surtout au milieu d'une fête, il vous soit pénible, mon ami, de recevoir un pareil hôte, mais votre devoir, et je sais quel empire ce mot exerce sur vous, votre devoir est de lui accorder mort ce qu'il a reçu hier chez vous quand il était plein de vie.....

—Je vous le répète, répondit Makenzie avec une exaltation presque farouche, je ne veux pas voir un cadavre, le sang me fait horreur ! Tenez, il me semble que moi-même j'en ai sur les mains.

—Je suis votre ami, répondit Guillaume avec insistance, et je vous le prouverai en outrepassant votre volonté. Songez à ce que penseraient ces paysans, s'ils vous voyaient rejeter ce cadavre sur la route comme un fardeau.

—Eh ! que m'importe ! fit Makenzie, je vais partir, vous le savez. Je quitte cette maison chassé par la ruine, poursuivi par le malheur, qui me traque comme une bête féroce, et j'ai bien le droit, je pense, de dire :—N'entrez pas !

Les deux voyageurs qui venaient de descendre de la calèche s'approchèrent alors de Makenzie :

—Pardon, monsieur, fit M. Barthère,

l'homme assassiné entre et accompagné de la justice... Je suis procureur de la République ; mon compagnon, M. Audcin, est juge d'instruction. Un hasard nous place en face de votre maison au moment où un cadavre en approche.... La loi nous impose l'obligation de mettre un nom au front de ce mort, et d'apprendre quel est le meurtrier.

Le visage de Makenzie devint livide, il s'inclina devant les magistrats et leur montra le chemin de sa maison.

Les danseurs rentrèrent dans la grande salle où les domestiques se tenaient d'ordinaire, tandis que les curieux se groupaient autour du cabriolet et du cheval que dételait Morin.

—Je disais bien que ce voyageur-là nous amènerait la mauvaise chance, fit le fiancé de Colette. Est-ce naturel, dites-le-moi, qu'on s'obstine à quitter une honnête maison avant le jour, si ce n'est pour n'avoir la peine de dire adieu et merci à personne ? Pour la première fois nous avions le droit de nous amuser un brin, et il faut qu'un trépassé interrompe mon bal de fiançailles.

—Ce que je vois, je le dis, fit le Chanvreur d'une voix solennelle. Vous me jetez le nom de sorcier au visage, comme s'il était besoin de faire un pacte avec Satan pour lire sur la face des hommes et voir des signes de deuil au-dessus d'une maison. Est-ce que la plupart des hommes de la terre ne prédisent pas à coup sûr l'orage, la foudre et l'avalanche ? Je devine le danger, et je puis dire à quelques heures près : Il y aura du sang versé dans tel endroit.. J'ai crié comme les orfraies honte et malheur ! La honte et le malheur sont venus avec la ruine et le sang.... Les mains souillées de Cain ne peuvent jamais effacer le sang d'Abel, jamais ! jamais ! Il plaît au Seigneur de mettre un sceau sur certains visage !

Morin s'élança vers le Chanvreur.

—Tenez, lui dit-il, ne recommencez pas vos phrases damnées, Germance ; vous êtes vieux, et je voudrais garder le respect de vos cheveux blancs ! Mais le sang me bout dans les veines quand je vous entends souffler le mépris et la haine contre le meilleur des hommes.

—Allons ! allons ! Morin, tu es jeune, ça se passera... Et puis, il s'écoulera si peu de temps avant que tu te ranges de mon avis que ce n'est pas la peine de discuter avec toi ; garde ta

présence d'esprit pour répondre aux juges quand ils t'interrogeront...

— Sur quoi pourraient-ils m'interroger, le Chanvreur ? qu'est-ce que je sais, moi, de la mort de cet homme ? Vivant, je l'ai servi pendant une soirée, on le ramène mort, que puis-je à cela ?

— Rien, positivement, sans doute, mon garçon, et cependant je te renouvelle mon conseil, mesure tes paroles et garde ton sang-froid. De plus fins et de plus habiles se sont trouvés pris au tribucliet de la justice.

Tandis que le Chanvreur, Morin et les invités s'entretenaient de l'événement des paysans, sur l'ordre des magistrats, portèrent le corps de Michelin sur le divan du salon.

M. Audoin retira du paletot du banquier un portefeuille renfermant un livre de chèques, des lettres, des cartes de visite, établissant d'une façon absolue l'identité du malheureux. Puis ayant enlevé ce vêtement et déboutonné le gilet, les magistrats virent à leur tour la tache rouge dont Jean-Denis avait parlé à Guillaume. M. Audoin et M. Barthère échangèrent un regard.

— Vous le voyez, dit M. Audoin au procureur de la République, le couteau dont s'est servi l'assassin n'a pas transpercé les premiers vêtements de ce malheureux.

— Ceci est grave, très-grave, répliqua M. Barthère, car alors il est impossible que M. Michelin ait été frappé dans la voiture.

Makensie se rapprocha.

— Où pourrait-il donc avoir été tué ? demanda-t-il d'une voix dont le timbre n'avait plus aucune résonnance.

— Notre devoir est de l'apprendre, fit M. Audoin.

— Il paraît, reprit le procureur de la République, que M. Michelin, profitant de l'hospitalité que vous accordez si libéralement aux voyageurs, a cherché hier dans votre maison un abri contre l'orage.

— Oui, monsieur, répondit Makensie ; je me trouvais absent quand M. Michelin se présenta à Château-Tempête. Il y reçut accueil en même temps qu'un jeune artiste qui est resté ici pour dessiner une vue du pays et quelques costumes de paysans. Hier, à mon retour d'une assez longue course, je les ai vus un instant. Vous le savez sans doute,

monsieur, je n'interroge jamais mes hôtes. Ils entrent chez moi quand l'orage ou les ténèbres les forcent à chercher un gîte ; le plus souvent je ne les aperçois même pas, et jamais je ne leur demande leurs noms. J'entends celui de cet homme pour la première fois.

— Je le sais, monsieur, fit M. Audoin, vous joignez à votre générosité la discrétion la plus délicate. Nous tenons seulement à constater ce point : M. Michelin a passé la nuit chez vous.

— Parfaitement, répondit Makensie.

— Arrivé vers le soir pendant l'orage, à quelle heure a-t-il quitté votre demeure ?

— Je l'ignore. Je ne vois point mes hôtes au moment de leur départ, et le plus souvent j'ignore combien d'étrangers m'ont demandé asile. Ils vont et viennent ici comme dans un caravansérail. Je ne fais aucune distinction entre eux ; les chambres que je leur offre sont semblables ; ils ne me doivent rien en les secourant, je ne pense individuellement à personne, et mes bienfaits tombent sur des indifférents.

— Nous pourrions sans doute apprendre quelques détails précieux en interrogeant vos domestiques.

Guillaume s'avança :

— Monsieur, dit-il, j'ai passé la soirée avec le jeune peintre dont mon ami vous a parlé et le malheureux dont voici le cadavre. M. Michelin nous apprit à la fois son nom et sa profession. Il ajouta qu'il avait avec lui une somme de soixante mille francs. Quand le domestique chargé du soin d'éveiller les étrangers qui souhaitent partir de bonne heure demanda les ordres à M. Michelin, celui-ci répondit avec une sorte de brusquerie qu'il attellerait lui-même son cheval à son cabriolet, et qu'il ne voulait de l'aide de personne. Il ajouta :

— Je partirai de très-bonne heure, ne vous inquiétez pas de moi..."

— Paraissait-il triste et préoccupé ?

— Nullement. À le juger d'après son entretien, il était soupçonneux, avare et personnel. La défiance et l'égoïsme se trahissaient dans chacun de ses mots.

— Savez-vous qui a conduit M. Michelin à la chambre qu'il devait occuper ?

— La Colporteuse.

— Veuillez faire venir cette femme, monsieur, dit le procureur de la Répu-

blique en s'adressant à David Makensie.

Un instant après la Colporteuse entra, suivie par Gaspard, qui s'accrochait à sa robe.

A peine se trouva-t-il dans la salle qu'il se blottit dans l'angle de la fenêtre, avide d'entendre ce qu'on allait dire de cette tragédie sanglante.

La Colporteuse s'approcha des magistrats.

— Messieurs, dit-elle, j'ai conduit M. Michelin au numéro 8, et le jeune peintre au numéro 7.

— Vous avez fait ces chambres depuis ?

— Pardon, monsieur, c'est aujourd'hui dans la maison la fête des fiançailles de Morin et de Colette. Afin de s'amuser plus longtemps nous avons remis le travail à plus tard, nous disant que s'il se présentait le soir des étrangers, nous aurions toujours le temps de préparer leurs lits.

— Fort bien ! dit M. Audoin, conduisez-nous au numéro 8.

La Colporteuse sortit de la salle et se dirigea vers l'escalier. Les magistrats la suivirent, et le procureur de la République se retournant vers Guillaume et Makensie, vit celui-ci porter les mains à son front avec un geste désespéré.

Cependant le maître de Château-Tempête prit une résolution rapide et monta l'escalier à la suite des magistrats.

Le long du large corridor qui y faisait suite une malle et un porte-manteau fermés et bouclés se trouvaient disposés comme pour un voyage.

— Ce bagage, sans doute, appartient à l'un de vos hôtes ? demanda M. Audoin.

— Non, monsieur, répondit Makensie, il est à moi.

— Vous revenez d'une longue route ?

— Je ne reviens pas, je pars.

— Pour longtemps ?

— Dieu seul qui place les obstacles sur nos pas connaît la durée des absences des hommes.

En prononçant ces mots, la voix de Makensie était morne comme le son d'un glas.

Sur le corridor dans lequel venaient d'entrer le procureur de la République et le juge d'instruction s'ouvraient les portes des douzes chambres destinées aux voyageurs surpris par l'orage dans

le sinistre et dangereux pays avoisinant Château-Tempête.

Lameublement en était d'une simplicité presque monacale : un lit de fer, une table de chêne, un siège également en bois, un chandelier de cuivre, une toilette complète, et une cheminée sur laquelle sonnait une pendule venue de Suisse complétaient lameublement. Sur une crédence de bois étaient placés divers volumes : l'Évangile, une description historique et pittoresque du pays, un ouvrage de médecine élémentaire ; c'était tout. Au-dessus du lit un crucifix de plâtre au pied duquel la Colporteuse renouvelait chaque année la branche de buis des rameaux.

La chambre dans laquelle entrèrent successivement les magistrats, Makensie et Guillaume était restée fermée durant la matinée. Les volets, clos le soir, n'avaient pas été ouverts, et il y régnait une obscurité presque complète.

Au moment où M. Audoin s'avancait vers le lit, son pied heurta un objet qui rendit un son métallique, et la Colporteuse ouvrant les volets, la lumière crue qui pénétra dans la cellule tomba sur le grand bougeoir de cuivre que le juge d'instruction avait heurté. Il le releva avec une sorte d'étonnement, puis il le posa sur la table couverte d'un tapis, où les voyageurs trouvaient le papier et l'encre nécessaires à leur correspondance.

La Colporteuse était restée debout contre la fenêtre qu'elle venait d'ouvrir ; Makensie, le dos tournée contre la cheminée, paraissait absorbée par une préoccupation involontaire. M. Guillaume, qui sentait que son amitié seul lui donnait le droit d'assister à cette enquête, demeurait dans le corridor, suivant des yeux les mouvements des magistrats, et s'efforçant de deviner leurs pensées sur leurs visages.

M. Audoin paraissait préoccupé, et le procureur de la République gardait ce silence qui double l'effet des agissements de la justice.

Tous deux se recueillaient, ils voulaient agir sans hâte, et notaient déjà dans leur mémoire la place occupée par chaque objet.

Soudain leurs regards se rencontrèrent, et un éclair froid en jaillit.

Ils venaient de remarquer les désordres des rideaux du lit qui, au lieu de

draper au chevet et au pied. avaient été comme tordus et repoussés du côté de la ruelle. Il se pouvait que le voyageur accueilli par Makensie trouvât que les tentures gênaient la respiration, et rendaient l'air étouffant et concentré pour sa poitrine, mais le détail présenté par le chandelier trouvé à terre corroborait la pensée venue aux deux magistrats, celle d'un désordre violent qui pouvait n'être pas du fait du banquier.

Tandis que M. Audoin prenait une note, son collègue s'approcha de la couchette, saisit les couvertures rejetées sur les oreillers, et poussa un cri d'épouvante en apercevant les draps maculés de sang.

Au cri d'effroi du magistrat, Makensie quitta la cheminée :

— Du sang ! du sang ! fit-il, un conteau... Mais ce serait donc ici...

— Oui, monsieur, répondit le juge en se retournant à demi vers le maître de Château-Tempête, c'est ici que M. Michelin a été assassiné... et assassiné par un homme dont le sang froid égalait la férocité, car le banquier ayant été tué dans son lit, il a fallu que l'assassin eût l'horrible courage de prendre ce corps pantelant dont les membres gardaient encore la souplesse de la vie, et de l'habiller avant que la rigidité cadavérique se fût emparée du malheureux.

— C'est horrible ! horrible ! fit Makensie.

— Monsieur, demanda le procureur de la République, avez-vous des serviteurs nouveaux ? Quelques-uns d'entre eux excitent-ils votre défiance ?

— Non, monsieur, répondit Makensie qui semblait comme frappé de la foudre ; mes serviteurs sont chez moi depuis longtemps. Je réponds de leur fidélité, pas un d'entre eux n'est capable de commettre un crime.

— Crime qui ne saurait être attribué qu'à la cupidité... M. Guillaume vient de nous apprendre que le banquier Michelin portait sur lui soixante mille francs. Or la sacoche renfermant cette somme ne se retrouvant pas, nous en devons conclure qu'elle a été volée !

— Dans ma maison ! dans ma maison ! s'écria Makensie.

— Monsieur, répondit le juge, nous comprenons que vous devez doublement souffrir à la pensée qu'une demeure consacrée à l'hospitalité, à l'au-

mône, soit devenue le théâtre d'un crime abominable. Mais la honte ne peut jamais retomber que sur le meurtrier qui vient d'ensanglanter Château-Tempête. Nous allons procéder à une enquête minutieuse, et interroger chacun de vos gens. Vous-même, monsieur, vous nous aiderez puissamment dans cette tâche. Nous avons déjà reçu la déclaration de M. Guillaume qui a passé toute la soirée avec le banquier... A son retour, nous interrogerons l'artiste qui arriva ici presque en même temps que Michelin. Quel est cet enfant ? demanda M. Audoin à la Colportense en lui désignant Gaspard.

— C'est mon fils, répondit la Colportense. Une nuit d'hiver nous sommes tombés lui et moi à demi morts devant cette demeure, on nous y recueillit, on nous y garda, et nous avons voué au maître une reconnaissance qui ne finira qu'avec notre vie.

— Bien, dit le juge, bien... approchez, mon enfant.. Ecoutez bien les questions que nous allons vous adresser, et répondez-y avec franchise.

— Oh ! soyez tranquille, monsieur, fit Gaspard, le maître m'a toujours répété que l'on ne devait jamais mentir.

— Avez-vous vu M. Michelin, hier ?

— Oui, monsieur ; il avait l'air désagréable et ne parlait que de son argent, tandis que le jeune homme à l'album s'est montré doux et bon avec moi... j'ai regardé tous ses dessins... Le banquier ne voulait pas qu'on l'éveillât, et il a dit plusieurs fois : — Je partirai quand je serai prêt, et je ne dérangerai personne...

— Vous êtes-vous couché avant les voyageurs ?

— Non, monsieur, j'ai prié ma mère de me laisser veiller ; je n'avais pas sommeil. D'abord, je songeais au beau livre que m'avait donné M. Guillaume, ensuite à la fête d'aujourd'hui, et le plaisir chasse le sommeil, il paraît. Je crois bien ne pas m'être endormi avant trois heures du matin, car j'ai vu le maître traverser la grande salle longtemps après deux heures...

— Moi ! fit Makensie avec surprise, tu m'a a-peu-près dans la grande salle ?

— Oui, j'ai vu le haut de votre corps seulement, par la porte vitrée, ce qui m'a fait vous reconnaître, c'était le grand manteau et le grand chapeau que vous mettez d'habitude quand vous allez en voyage.

—Tu te trompes, Gaspard ! tu te trompes ! fit Makensie, je suis rentré chez moi après mes hôtes, et je ne suis plus descendu.

—Où se trouve cette chambre, monsieur ! demanda M. Audoin.

—Au second étage, à l'extrémité gauche du château.

—Cet enfant paraît être certain de vous avoir reconnu.

—Gaspard s'est mépris, monsieur.

—Mon enfant, reprit le magistrat, toute parole dite aujourd'hui devant nous garde une gravité exceptionnelle. rappelle tes souvenirs, précise-les.... Es-tu certain d'avoir vu cette nuit M. Makensie ?

Gaspard devint tout tremblant.

—Le manteau couvrait ses épaules, le grand chapeau jetait de l'ombre sur son visage, il tenait une lanterne à la main.... Voilà tout ce que j'ai vu, tout ce que je sais....

—Tu mens ! tu mens ! s'écria Makensie, je n'ai point traversé cette partie du château.....

—Pourquoi la déposition de cet enfant vous trouble-t-elle ? demanda M. Audoin ; vous deviez faire un voyage, et durant la nuit vous en avez commencé les préparatifs, voilà tout.

—Maître ! maître, ai-je mal fait de dire ce que j'ai vu ? Vous m'avez toujours défendu le mensonge, même si ce mensonge pouvait sauver....

—Tu es un bon et brave enfant, répondit David soudainement apaisé. Oui l'on doit toute la vérité à qui nous la demande toujours et partout. Je crois à ta sincérité en affirmant que tu as cru me voir.... À l'heure où je suis rentré hier, j'ai jeté sur un meuble de la cuisine mon chapeau et mon manteau transpercés par la pluie. Mais j'atteste devant Dieu n'avoir repris ni ce chapeau ni ce manteau.

—Nous reviendrons tout à l'heure sur cet incident, fit le procureur de la République en regardant son collègue ; quelles personnes se trouvaient dans la cuisine quand vous y êtes entré hier soir, monsieur Makensie ?

—Colette et Morin qui célèbrent aujourd'hui leurs fiançailles, la Colporteuse, cet enfant, Françoïnette, deux valets de ferme.

—C'est tout ?

—Il y avait aussi le Chanvreur

ajouta Makensie d'une voix plus lente.

Le nom de cet homme fut prononcé par le maître de Château-Tempête avec une répulsion si évidente que les magistrats s'en apercevant à la fois souhaitèrent d'autant plus questionner le vieillard.

La Colporteuse fut envoyée à sa recherche.

—Messieurs, demanda Makensie, suis-je obligé d'assister à l'interrogatoire de mes gens ?

—Nullement, monsieur, répondit le juge d'instruction, veuillez seulement vous tenir à la disposition de la justice.

La Colporteuse sortit avec Gaspard qui se cramponnait à son bras ; tandis que Makensie descendait lentement l'escalier.

L'enfant avait les yeux remplis de larmes et des sanglots étouffés soulevaient sa poitrine. Tout à coup, au lieu de suivre sa mère, il se retourna et vint se jeter dans les bras de Makensie avec l'impétuosité du désespoir.

—Calme-toi, lui dit Makensie, calme-toi, cher petit. Ni toi ni moi nous ne comprenons encore ce qui se passe ; laissons à Dieu le soin de jeter sa lumière dans cette ombre.

Et David serra l'enfant dans ses bras, puis il ajouta :

—Va, mon enfant, va !

Gaspard rejoignit la Colporteuse qui se mit à la recherche du Chanvreur. Quand celui-ci apprit que les magistrats le demandaient, il redressa sa haute taille, rejeta en arrière sa tête aux longs cheveux blancs, puis d'un pas solennel et sans prononcer une parole, il se dirigea vers la table où M. Audoin et son collègue écrivaient.

RAOUL DE NAVREY.

(A continuer.)

Maxime et Pensée

LE BONHEUR. — Il n'y a partout qu'une chose sur la terre pour être heureux et pour être estimable, c'est d'accomplir ses devoirs et partout il en coûte pour être heureux. — (Mgr. GAUME.)

LE LOUP-BLANC

PAR

PAUL FEVAL.

(Suite.)

XXXI

Alix et Marie.



ALIX de Vaunoy entra. Elle était bien changée; son visage gardait les traces d'une cruelle souffrance. Ses yeux avaient ce regard morne et fixe que laisse après soi la brûlante exaltation de la fièvre.

Au moment où le maître de La Tremlays avait donné le signal à ses quatre estafiers, Alix était couchée sur son lit de douleur et sommeillait péniblement. Autour d'elle veillait mademoiselle Olive, sa tante, la fille de chambre Renée et une autre servante. Le fracas de l'attaque des Loups vint réveiller Alix en sursaut et frapper d'épouvante les trois femmes qui la gardaient. Mademoiselle Olive s'évanouit au premier coup de fusil, et les deux servantes s'enfuirent affolées par la frayeur.

Alix demeura seule.

Son sommeil, si court et si agité qu'il eût été, l'avait un peu reposée. Le bruit de l'attaque, en ébranlant la faiblesse de son cerveau, y ressuscita quelques vagues pensées, comme la secousse imprimée à un vase rempli d'eau, y fait remonter les objets submergés.

Elle eut souvenir de son entretien avec Lapierre et de la mortelle douleur qui avait torturé son âme. Elle prononça le nom de son père, puis le nom de Didier, pour qui désormais sa

tendresse était celle d'une sœur ou d'un ange.

Puis encore elle se leva, jeta sur ses épaules une mante, prit un flambeau et quitta sa chambre.

Il n'y avait personne pour la retenir.

Dans le corridor elle rencontra plusieurs Loups, qui, maîtres du château, le traitaient en pays conquis; mais les Loups s'enfuirent à l'aspect de cette pâle figure, qui ressemblait de loin à un fantôme.

Ils n'eurent garde de lui barrer le passage.

Elle choisit d'instinct le chemin de la chambre de Didier.

On ne peut dire qu'Alix fût en état de somnambulisme. Elle était bien réellement éveillée; mais son intelligence flottait dans un milieu obscur; elle pensait comme on rêve.

Lorsqu'elle ouvrit la porte du capitaine, seule, au milieu de la nuit, l'idée ne lui vint même pas que ce pût être un acte condamnable ou simplement en dehors des lois des convenances. Malgré les demi-ténèbres où son esprit était plongé, elle savait que, entre elle et Didier, il existait un obstacle infranchissable, un abîme rendu plus profond par les accablantes insinuations de Lapierre.

Elle était résignée. Elle l'avait dit à Dieu.

Elle venait au secours d'un homme qui avait été son fiancé, mais qui était son frère.

Par l'angoisse de son dévouement plutôt que par l'enchaînement logique de ses souvenirs et des affreux soupçons qui avaient précédé et amené sa fièvre, elle sentait que Didier était menacé de mort.

Et elle venait.

La scène que nous avons mis si longtemps à raconter, dans le chapitre qui précède, n'avait réellement duré que quelques minutes, et quand Alix arriva au seuil de la chambre à Didier, le combat avait déjà pris fin.

Elle entra, comme nous l'avons dit, en prononçant le nom de celui que sa pure et pieuse conscience lui permettait, lui ordonnait de défendre.

Le vieux majordome, stupéfait de cette apparition, demeura immobile, et n'at pas même la force de demander conseil à sa bouteille. Alix qui avait fait quelques pas sans le voir, l'aperçut enfin, et, de sa main étendue, lui dési-

gna la porte. Le vieillard sortit aussi vite que le lui put permettre le méchant état de ses jambes avinées.

Alix posa son flambeau sur la table et s'assit au pied du lit. Ses regards s'égarèrent dans l'obscurité du corridor, à travers la porte entrebâillée.

La fièvre revenait et mettait un voile plus épais sur son esprit.

—Quelle étrange odeur ! dit-elle après quelques secondes de silence, pendant lesquelles son œil n'avait point cherché Didier. Pourquoi ces hommes dorment-ils sur le carreau ? Ils sont heureux de pouvoir dormir. Moi, je vais prier.

Elle mit la main sur son front, et entre ses lèvres pâlies une prière coula murmurant.

Puis tout à coup elle frissonna, disant :

Ils mentent, ils mentent ! Ce ne fut pas mon père qui dirigea le bras de l'assassin !

—Didier ! Didier ! cria dans la cour, sous la fenêtre, la voix de jeune fille que nous avons entendue déjà.

—Didier ! répéta mademoiselle de Vaunoy en faisant effort pour ressaisir sa pensée fugitive ; oui, c'est vrai, je suis venue pour lui... où est-il ?

Elle jeta son regard autour de la chambre et aperçut le capitaine dormant auprès d'elle. Cette vue sembla éclairer soudainement son intelligence.

—Je me souviens, dit-elle, voilà que je me souviens ! Il y avait dans les paroles de ce misérable valet une terrible menace. Les assassins vont venir peut-être...

Elle tourna avec effroi vers la porte ses yeux qui rencontrèrent en chemin, sur le carreau, les trois prétendus dormeurs.

En même temps l'odeur du sang vint de nouveau blesser son odorat.

—Ils sont venus, s'écria-t-elle ; est-il blessé ? Non. Il repose. Dieu soit loué ! son sommeil est tranquille. Mais qui donc a pu le défendre ?

Elle prit le flambeau et l'approcha successivement des trois cadavres.

Elle reconnut Lapière, lequel gardait, mort, son cynique et insouciant sourire.

Elle reconnut aussi l'autre valet.

Le troisième visage, celui de Jude, était étranger à mademoiselle de Vaunoy. Elle le considéra un instant en

silence, puis, se penchant tout à coup, elle prit une de ses mains et la serrant avec passion :

—Que Dieu ait votre âme, murmura-t-elle avec gratitude, vous dont je ne sais pas le nom ; vous êtes mort pour le défendre. Chaque matin et chaque soir, quand je serai loin du monde, je dirai une prière pour que Dieu vous reçoive en sa miséricorde. Ils étaient trois contre vous, d'avantage peut-être. Vous étiez un vaillant homme et un digne serviteur !

Elle se relaya et revint vers Didier.

—Je veux rester là, reprit-elle : on n'osera pas le tuer devant moi.

Les Loups, cependant, continuaient de parcourir le château ; les uns buvaient, les autres dévastaient. Le bruit du pillage et de l'orgie arrivait, comme par bouffées, le long des corridors.

Lorsque ce fracas se calmait, Alix entendait, sans trop y prendre garde, des sanglots de femme dans la cour.

Parmi ces sanglots, elle crut saisir une seconde fois le nom de Didier, et son oreille s'ouvrit avidement.

—Il ne m'entend pas ! disait la voix avec découragement ; il reconnaîtrait mon chant, s'il m'entendait.

Puis elle chantait parmi ses larmes :

Elle cherchait, dans sa détresse,
La forteresse
Où l'Anglais avait enfermé
Son bien-aimé.

Alix se précipita vers la fenêtre. La voix continua :

La nuit, elle venait dans l'ombre
De la tour sombre.
Elle disait sous le grand mur :
Arthur ! Arthur !

—Marie ! c'est Marie ! dit Alix dont le cœur battit avec force, c'est Marie, la fiancée de Didier.

Elle ouvrit la fenêtre.

—Marie, appela-t-elle.

La pauvre Fleur-des-Genêts s'était laissée tomber sur l'herbe. Elle se releva vivement et reconnut à la fenêtre éclairée les traits pâlis de mademoiselle de Vaunoy.

—L'avez-vous vu ? demanda-t-elle.

—Il est là, répondit Alix en ce tournant vers la lit.

La chambre de Didier était au premier étage. La fenêtre qui s'ouvrait sur la cour se trouvait entourée de vi-

gourenses pousses de vignes, dont les branches bossues descendaient tortueusement jusqu'au sol. Fleur-des-Genêts s'élança, légère comme un oiseau. La vigne lui servit d'échelle.

L'instant d'après, elle sautait au cou d'Alix.

—Où est-il ? s'écria-t-elle.

Alix lui montra le lit, où Didier, revêtu de son uniforme était étendu...

—Comme je souffrais ! dit-elle en essuyant une larme qui n'avait pas eu le temps de sécher et qui brillait au milieu de son sourire ; je tremblais d'être arrivée trop tard. Merci, Alix... merci, ma bonne demoiselle. Il dort ; il ne sait pas que sa vie est en danger.

—Et comment le sais-tu, toi, Marie ? demanda mademoiselle de Vaunoy qui songeait à son père et avait peur.

—Comment, je le sais, Alix ? Ne sais-je pas tout ce qui le regarde ?...

Les yeux des deux jeunes filles se rencontrèrent.

Alix demanda :

—Le danger qui le menaçait est-il donc connu dans la forêt ?

—C'est de la forêt que vient ce danger, mademoiselle. Ils sont partis ce soir de la Fosse-aux-Loups. Béni soit Dieu qui a permis que les Loups n'aient point trouvé encore la chambre où il repose, il faut l'éveiller bien vite.

—Les Loups, répéta mademoiselle de Vaunoy avec terreur ; les Loups veulent-ils donc aussi l'assassiner ?

—Non, pas eux, mais un misérable dont j'ignore le nom, et qui leur a ouvert les portes de La Tremlays. Mon père déteste le capitaine, parce qu'il est Français, et encore pour autre chose. Mon père a dit : je ne frapperai pas, mais je laisserai frapper. C'était dans notre loge qu'il disait cela, et moi j'écoutais derrière la porte de ma chambre. Je me suis jetée aux genoux de mon père ; mon père m'a enfermée dans ma chambrette. Ah ! que j'ai pleuré ! puis j'ai repris courage à force de prier. Regardez mes mains, Alix, elles saignent encore. J'ai brisé les volets de ma fenêtre, j'ai sauté dehors et je suis accourue à travers les taillis. Mais les murs du parc sont bien hauts, ma chère demoiselle. J'ai donné mon âme à Dieu avant de les franchir, car je croyais que l'heure de ma mort était venue. Notre-Dame de Mi-Forêt a eu pitié de moi, Didier est

sain et sauf, et je vous trouve veillant sur lui comme un bon ange.

Elle s'interrompit tout à coup en cet endroit. Un nuage passa sur son front.

—Mais pourquoi veillez-vous sur lui, Alix ? demanda-t-elle.

Ce fut un mouvement passager. Alix n'eut pas même besoin de répondre. Fleur-des-Genêts, en effet, aperçut les trois cadavres et poussa un cri d'horreur.

—Notre-Dame de Mi-Forêt a eu pitié de toi, ma fillè, répéta mademoiselle de Vaunoy d'un ton lent et grave. Deux de ces hommes qui sont maintenant devant Dieu étaient des assassins : je les connais. L'autre, que je ne connais pas, avait un cœur généreux et un bras vaillant. Plût au ciel qu'il vécut encore, car Didier n'est pas hors de péril. Ce sommeil étrange m'effraie, et je sais que les ennemis du capitaine sont capables de tout.

Marie prit la main de Didier et la secoua.

—Eveillez-vous ! dit-elle ; éveillez-vous....

—Mais voyez-donc, Alix ! criait Marie. Il ne bouge pas ! Elle frémit de la tête aux pieds et ajouta :

—Ce sommeil ressemble à la mort !

—Ce sommeil y pourrait mener, ma fille, répondit Alix dont les beaux traits avaient perdu leur jeune caractère et qui semblait avoir mûri de dix ans depuis la veille ; es-tu forte ?

—Je ne sais. Au nom de Dieu ! aidez-moi plutôt à l'éveiller.

—Il ne s'éveillera pas. Aidez-moi à le sauver.

—Fleur-des-Genêts, soumettant son esprit à l'intelligence supérieure de sa compagne, vint vers elle et l'implora du regard, attendant d'elle seule le salut de Didier. Alix était une noble fille. Dieu l'éprouvait ici-bas pour la glorifier au ciel.

Elle se pencha sur Fleur-des-Genêts et lui donna un baiser de mère.

—Quand tu seras sa femme, dit-elle, sois bonne et douce, toujours, et garde-lui tout ton cœur.

—Pourquoi me dites-vous cela ? dit Marie ; vous parliez de le sauver...

Mademoiselle de Vaunoy se redressa.

—Tu as raison, dit-elle ; hâtons-nous.

Elle passa rapidement le poignard du juge à sa ceinture et donna celui de

Lapierre à Marie, qui ouvrait de grands yeux et ne devinait point le projet de sa compagne.

—Tu es enfant de la forêt, reprit Alix : tu sais monter à cheval et tu dois être forte. Il nous faut agir en hommes, cette nuit, ma fille. Fais comme moi, et si dans les corridors une arme se lève sur Didier, fais comme moi encore, et meurs en le défendant.

Un feu héroïque brillait dans les yeux d'Alix pendant qu'elle parlait ainsi.

Fleur-des-Genêts la contempla un instant, puis baissa la tête en silence.

—As-tu peur ? demanda mademoiselle de Vaunoy avec pitié.

—Non, répondit Marie ; mais je pense à votre dévouement, à vos espérances d'autrefois...

Alix releva sur elle ses grands yeux fiers et doux.

Sans répondre, elle passa au cou de Didier toujours endormi la médaille de cuivre qu'elle avait prise à Lapierre la nuit où celui-ci avait tenté d'assassiner le jeune capitaine dans les rues de Rennes. Ses yeux étaient levés vers le ciel.

Aussitôt ce devoir accompli, elle reprit avec énergie :

—Ma fille, j'aime Dieu. Tu seras ma sœur, comme Didier est mon frère. A l'œuvre ! Il ne doit pas s'éveiller dans la maison de mon père !

Avec une vigueur dont nul n'aurait pu la croire capable, surtout en ce moment où elle venait de quitter le lit où la clouait la fièvre, elle souleva les épaules de Didier et fit signe à Marie de soulever les pieds.

Marie obéit passivement, comme un enfant qui suit, sans les discuter, les ordres de son maître.

La couverture fut passée sous le corps de Didier, et les deux jeunes filles la prenant par les quatre coins, comme une civière, enlevèrent leur vivant fardeau.

Elles fléchissaient sous le poids. Néanmoins, elles s'engagèrent résolument dans les longs corridors de La Tremlays.

De toutes parts on entendait les rires et les chants des Loups qui, par bonheur, sérieusement occupés à boire, ne troublèrent point la retraite des deux jeunes filles.

Elles traversèrent sans obstacles les

sombres galeries du château et arrivèrent au seuil de la cour, où elles déposèrent le capitaine, pour reprendre haleine.

Fleur-des-Genêts haletait et tremblait, Alix respirait doucement et ne semblait point lasse. Sa compagne la contemplait avec une admiration mêlée d'effroi.

—Qu'est-ce que cela ? demanda mademoiselle de Vaunoy en désignant un objet qui se mouvait dans l'ombre du mur.

—C'est un cheval, répondit Marie. Pendant que j'errais dans la cour, un valet du maître de La Tremlays, votre père, est venu l'attacher auprès de la porte.

—Nous n'aurons pas besoin de la clé des écuries, alors. Quant à celle de la porte extérieure, les gens de la forêt ont fait en sorte sans doute que nous puissions nous en passer. Encore un effort, ma fille !

Elles reprirent leur fardeau ; après bien des tentatives inutiles, elles parvinrent à placer le capitaine sur le cheval, et Marie, qui se mit en selle, le soutint.

—Va, ma fille, dit Alix, j'ai fait ce que j'ai dû, à toi d'achever notre œuvre en lui trouvant un asile.

Fleur-des-Genêts se pencha ; mademoiselle de Vaunoy la baisa au front.

—Vous êtes bonne et généreuse, mademoiselle, murmura Marie. Merci pour lui et merci pour moi.

Les Loups avaient, en effet, la porte ouverte. Alix frappa de la main la croupe du cheval, qui partit aussitôt.

—Que Dieu veille sur lui, dit-elle.

Puis elle s'assit, sur le banc de pierre qui est l'accessoire obligé de toute porte bretonne.

Maître Alain, cependant, quelque peu dégrisé par l'apparition de la fille de son maître, était allé rendre compte à M. de Vaunoy du résultat négatif de l'attaque nocturne tentée contre la personne de Didier.

Le vieux majordonne eut de la peine à trouver son maître. Celui-ci avait quitté son appartement aux premiers bruits de l'attaque, avait fait seller son cheval, le cheval sur lequel Fleur-des-Genêts et Didier galopent à l'heure qu'il est dans les allées de la forêt ; puis, confiant dans les perfides mesures prises pour réduire les gens du

roi à l'impuissance, il s'était rendu au-devant des Loups qu'il avait conduits, de sa personne, au hangar où les voitures chargées d'argent se trouvaient à couvert.

Cela fait, il comptait enfourcher son cheval et courir d'une traite jusqu'à Rennes.

Son plan, pour être extrêmement simple, n'en était que plus adroit. Didier assassiné pendant l'attaque, passerait naturellement pour avoir succombé en défendant les fonds du fisc qui étaient à sa garde. Les Loups seuls seraient, à coups sûr accusés de ce meurtre, et lui, Vaunoy, arrivant le premier à Rennes pour porter cette nouvelle, ne serait pas le moins désolé de cette catastrophe qui enlevait ainsi, à la fleur de l'âge, un jeune officier de si grande espérance.

Il n'y avait pas jusqu'à l'intrépidité connue de Didier qui ne dût ajouter une probabilité nouvelle à la version du maître de la Tremlays.

Aussi ce dernier était-il parfaitement sûr de son fait. Sa seule inquiétude ou plutôt son seul désir était désormais de mettre une couple de lieues entre lui et ses récents amis les Loups dont il avait de fortes raisons de suspecter les intentions à son égard.

Après avoir fait pendant deux heures de vains efforts pour échapper à la surveillance de ces dangereux compagnons, il s'était enfin esquivé et gagnait à tâtons la porte de la cour pour trouver son cheval, lorsque maître Alain et lui se heurtèrent dans l'ombre.

Aux premiers mots du majordonne, Vaunoy fut frappé comme d'un coup de massue. Didier vivait. Tout le reste était peine perdue.

—Comment ! misérables lâches ! s'écria Vaunoy en blasphémant, vous n'avez pas pu ! Je jure Dieu que ce coquin de Lapière...

—Il est mort, interrompit Alain.

Mort ? Mais ce démon de capitaine s'est donc éveillé ?

—Non, Mais son valet, que je n'avais pu reconnaître hier, était Jude Leker, l'ancien écuyer de Treml.

—Jude Leker ! répéta Vaunoy qui fit le même raisonnement que Lapière et en demeura écrasé, mais alors Georges Treml sait tout... et il vit !

—Ce n'est pas ma faute, reprit maître Alain ; Jude Leker a été tué par les

nôtres, je suis resté seul en face de ce Didier ou de ce Georges qui dormait comme une souche.

—Eh bien ? Eh bien ?

—Au moment où j'allais faire l'affaire, j'ai vu une personne...

—Qui ? interrompit encore Vaunoy en secouant à la briser l'épaule du vieillard, qui a pu t'empêcher ?

—Mademoiselle Alix de Vaunoy, votre fille, répondit le majordonne.

—Ma fille ! balbutia Vaunoy, Alix !

Puis se redressant tout à coup :

—Tu mens ! s'écria-t-il avec fureur ; tu mens ou tu te trompes. Ma fille est sur son lit. Mais, saint-Dieu ! dussé-je le frapper moi-même, je ne perdrai pas cette occasion, achetée au péril de ma vie !

Il écarta violemment le vieil Alain, qui resta collé à la muraille de la galerie, et s'élança vers la chambre de Didier.

Il y avait cinq minutes à peu près qu'Alix et Fleur-des-Genêts l'avaient quittée. Le flambeau de mademoiselle de Vaunoy brûlait encore sur la table.

Hervé, dont la cauteleuse et prudente nature était en ce moment exaltée jusqu'au transport, enjamba les trois cadavres, et se précipita sur le lit. Le lit était vide.

—Echappé ! murmura Vaunoy d'une voix étrange.

Il arracha follement les draps du lit et les foula aux pieds dans sa fureur. Puis il s'élança, tête baissée, vers la porte.

Mais il ne passa point le seuil. Un bras de fer le saisit et le repoussa au dedans avec une irrésistible vigueur. Vaunoy releva la tête et vit, debout devant lui, cet étrange personnage masqué de blanc qui fermait la marche des Loups dans la forêt, et dont le pauvre Jude avait admiré la merveilleuse souplesse.

Vaunoy voulut parler, le Loup blanc lui ferma la bouche d'un geste impérieux, et entra dans la chambre à pas lents.

—Toujours du sang là où tu passes, monsieur de Vaunoy, dit-il d'une voix basse et qui vibrerait profondément.

Il prit le flambeau et examina successivement les trois cadavres.

Lorsqu'il reconnut Jude, un douloureux mouvement agita les muscles de

son visage, sous la blanche fourrure qui le recouvrait.

—Il avait promis de le défendre, murmura-t-il ; c'était un Breton ?

Puis il ajouta d'un ton mélancolique :

—Il n'y a plus que moi pour servir Tremblant vivant, ou chérir le souvenir de Tremblant mort.

—L'ami ! dit à ce moment Vaunoy qui avait réussi à recouvrer quelque calme ; je vous ai donné ce soir cinq cent mille livres en beaux écus, c'est bien le moins que vous me laissiez passer à mes affaires. Livrez-moi passage, s'il vous plaît, mon compagnon.

Le Loup blanc secoua sa préoccupation et regarda Hervé en face, à travers les trous de son masque. Puis il se tourna vers la porte ouverte et fit un signe. Cinq ou six hommes armés se précipitèrent dans la chambre.

—A la Fosse ! dit le Loup blanc.

Vaunoy se sentit enlever de terre et une large main s'appuya sur sa bouche pour l'empêcher de crier.

Quelques minutes après, étendu sur un brancard que portaient quatre hommes, au nombre desquels il crut reconnaître deux de ses propres valets, Yvon et Corentin, masqués de fourrures, Vaunoy faisait route vers la Fosse-aux-Loups.

XXVII

La Chambrette.

Fleur-des-Genêts soutenait de son mieux le capitaine endormi sur la selle. Elle ne voulait point s'avouer à elle-même que la fatigue l'accablait, mais elle n'était qu'une jeune fille, et ses forces défailaient rapidement.

Par bonheur, si violent que fut le narcotique administré par maître Alain, son effet ne put résister longtemps au mouvement du cheval. Au bout de quelques minutes, les membres de Didier se raidirent et son corps entier éprouva de légères convulsions.

—Didier ! s'écria joyeusement Marie, c'est moi qui vous ai sauvé !

C'était une de ces rares nuits où l'automne breton déride son sévère aspect et oublie d'agrafer son manteau de brouillards. La lune pendait, brillante, à la route du ciel limpide. Une fraîche brise courait entre les troncs centenaires de l'avenue, et venait à l'o-

dorat tout imprégnée des parfums de la glandée. Les hautes cimes des chênes se balançaient avec lenteur et harmonie, secouant çà et là sur les bruyères leur couronnes sonores.

Certes, on pourrait difficilement se figurer un réveil plus féérique que celui qui attendait Didier. Un instant, le jeune capitaine crut poursuivre un rêve. Il se sentait emporter par le galop d'un cheval, et entendait vaguement à son oreille les sons d'une voix sympathique.

Mais la brise de la forêt arrivait de plus en plus froide à son front, et chassait les dernières brumes de l'opium. Il souleva enfin sa paupière et aperçut le visage de Fleur-des-Genêts à côté du sien.

Il porta les mains à ses yeux, étonné de la persistance de ce songe bizarre. Fleur-des-Genêts écarta sa main et il fut forcé de la voir encore.

Didier aspirait fortement l'air de la nuit. La fraîcheur vivifiante de l'atmosphère et la force de sa constitution combattaient le malaise que laissait à tous ses membres l'énerveuse action de l'opium. Néanmoins il souffrait ; son crâne pesait à son cerveau comme un casque de plomb.

—Allons, dit-il en essayant de secouer la torpeur où il restait plongé en dépit de lui-même ; ceci m'a tout l'air d'un enlèvement, dans lequel les rôles sont intervertis. Mettons pied à terre, Marie. Je ne sais, j'ai besoin de repos.

Ils avaient passé les derniers arbres de l'avenue, et le dôme de la forêt était sur leurs têtes. Marie se laissa glisser de la croupe du cheval et toucha le gazon.

Didier fit quelques pas en chancelant et s'assit au pied d'un arbre où il s'endormit aussitôt. Marie attira le cheval dans le taillis, mit la tête de Didier sur la mousse et demeura immobile.

Il était sauvé ; elle était heureuse, et veillait avec délices sur son sommeil.

Un quart d'heure à peine s'était écoulé, lorsqu'elle entendit un bruit de pas dans le sentier. Elle retint son souffle et vit d'abord quatre hommes dont chacun portait le bras d'une civière, où un cinquième individu était étendu garotté. Ces quatre hommes marchaient en silence. Ils passèrent.

Puis un sourd fracas retentit dans la

direction de la Tremlays, augmentant sans cesse et approchant avec rapidité. Marie, effrayée, traîna le capitaine au plus épais des buissons.

Presque au même instant, la cohue des Loups envahit le sentier.

Ils n'allaient plus en silence et tâchant d'étouffer le bruit de leurs pas, comme lorsque le pauvre Jude les avait rencontrés quelques heures auparavant. C'était un désordre, une joie, un vacarme. Ils couraient, chantant ou devisant bruyamment. Sur leurs épaulés sonnaient de gros sacs de toile tout pleins de pièces de six livres de M. l'intendant royal.

La prise était bonne ; la nuit s'était passée en pillage et en orgie ; c'était fête complète pour les gens de la forêt.

"Ce n'est pas péché de voler le roi !" disait le proverbe breton. Les Loups étaient contents d'eux-mêmes autant que s'ils eussent fait œuvre pie.

L'argent qu'ils emportaient doublait de prix à leurs yeux, pour avoir été volé au fisc, leur mortel ennemi, et nous pouvons, affirmer qu'aucun remords ne troublait leur conscience.

Fleur-des-Genêts tremblait. Dans cette course folle, un soubresaut pouvait jeter quelqu'un des Loups hors de la route et lui faire découvrir Didier endormi.

Or, d'après la conversation qu'elle avait entendu dans la loge entre Pelo Rouan et Yaumi, l'envoyé des Loups, elle devait croire que ces derniers en voulaient à la vie du capitaine.

Tous passèrent cependant sans encombre.

A la suite de la cohue, marchait encore ce personnage qu'on nommait le Loup blanc dans la forêt. Loin de partager la joie de ses compagnons, il semblait triste, et courbait son visage masqué de blanc sur sa poitrine.

Lorsqu'il passa devant Fleur-des-Genêts, la jeune fille eut un mouvement de surprise et tendit le cou en avant.

— Serait-ce lui ! murmura-t-elle avec émotion et frayeur ; c'est impossible !

Le Loup blanc disparut comme ses louveteaux derrière un coude de la route. Tout rentra bientôt dans le silence, et l'on n'entendit plus que la mystérieuse et fugitive chanson qui descend, la nuit, de la cime balancée des grands arbres.

Les heures s'écoulèrent. Ce fut seu-

lement lorsque la brise, plus piquante, annonça le prochain lever du jour, que Didier secoua sa léthargie.

Il était perclus et glacé. Ses membres raidis refusaient de se mouvoir.

Marie entraîna Didier qui, vaincu qu'il était par son engourdissement, n'avait plus ni volonté ni force. Tous deux se mirent en selle et le cheval galopa dans la direction du carréfour de Mi-Forêt.

A une centaine de pas de la loge, Marie mit pied à terre.

Elle approcha doucement. La porte était ouverte.

— Mon père ! appela-t-elle.

Personne ne répondit.

— Il n'est pas là ! pensa la jeune fille avec joie. Dieu soit loué !

Elle revint à la rencontre du capitaine dont elle soutint la marche chancelante. Ils entrèrent et franchirent la salle basse où nous avons assisté à l'entrevue de Jude et de Pelo Rouan, puis Marie ouvrit la porte de la chambre à Didier qui ne pouvait plus se soutenir.

Elle n'avait pas aperçu en traversant la loge, deux yeux rouges briller derrière le tas de paille qui servait de couche à Pelo Rouan. Pendant qu'elle passait, ces yeux rayonnèrent d'un plus sanglant éclat. Quand elle fut passée, ils changèrent brusquement de position et s'élevèrent de plusieurs pieds.

C'est que Pelo Rouan, qui était étendu sur la paille, venait de se dresser sur ses genoux.

— Je remercie Dieu, murmura-t-il de m'avoir donné des prunelles de bête fauve qui voient dans la nuit. Je l'ai bien reconnu, le Français maudit ! Il est là, il y restera, Marie ! pauvre petite fille !

Ces derniers mots furent prononcés d'un ton de tendresse profonde, ce qui n'empêcha point Pelo Rouan de décrocher le vieux mousquet suspendu au mur et d'y couler deux balles sur une copieuse charge de poudre.

Cela fait, il visita fort attentivement la batterie et se glissa hors de la loge.

Il n'allait pas loin : il grimpa sans bruit le long du tronc droit et lisse d'un bouleau planté devant la fenêtre de Marie et dont les branches passaient par dessus la loge.

Il s'assit sur l'une de ces branches, de telle façon que, caché par le tronc,

il pouvait plonger son regard dans l'intérieur de la chambre de Marie.

En ce moment, Fleur-des-Genêts vint ouvrir sa fenêtre. L'âme de Pelo Rouan passa dans ses yeux. Le ciel à l'orient prenait une teinte rosée.

Marie fit d'abord ce qu'elle faisait chaque matin. Elle s'agenouilla, joignit ses petites mains blanches sur l'appui de la croisée et dit sa prière à Notre-Dame de Mi-Forêt.

Le jour naissait. Les oiseaux chantaient.

La chambrette de Fleur-des-Genêts était un nid, tout frais et tout gracieux, pris sur la largeur de la sombre pièce où couchait le charbonnier. Les murs en étaient blancs et parsemés de bouquets de fumeterre, jolie fleur qui, selon l'antique croyance des gens de la forêt, a la propriété de chasser la fièvre.

Vis-à-vis de la fenêtre un petit lit de chêne noir, sans pieds ni rideaux, donnait à la cellule un aspect de virginale austérité.

Au-dessus du lit il y avait un pieux trophée, formé d'un bénitier, de verre, d'une image taillée de Notre-Dame et d'une branche de laurier-fleur, bénite le saint dimanche des Rameaux, à la paroisse de Liffré.

Didier était affaissé sur le sol au pied du lit. Marie se remit à genoux. Didier ne dormait pas ; il la contemplait avec tendresse et respect.

Le jour grandissait. Jusqu'alors Pelo Rouan n'avait rien pu distinguer dans la chambrette. Il aperçut enfin les lignes du profil de Didier et arma son mousquet.

—Qu'est-ce que cela ? dit tout à coup Marie en s'emparant de la médaille que mademoiselle de Vaunoy avait passée au cou du capitaine.

Didier prit la médaille, et ses traits exprimèrent un étonnement.

—Ce que c'est ? répondit-il avec lenteur ; ce sont mes titres et parchemins, Marie. C'est du moins, je l'ai toujours pensé, le signe qu'une pauvre femme, ma mère, mit à mon cou en m'exposant à la charité des passants. Mais ne parlons pas de cela, ma fille. Je croyais l'avoir perdue ; je la cherchais en vain depuis un an. Il y a de la magie dans ce qui s'est passé cette nuit !

Marie regardait toujours la médaille.

—C'est singulier ! dit-elle enfin ; j'en ai une toute pareille.

Elle enleva rapidement le cordon qui retenait la médaille au cou de Didier, et, tirant en même temps la sienne elle s'élança vers la croisée afin de comparer.

Pelo Rouan, qui depuis cinq minutes guettait le moment où Marie cesserait de se trouver entre lui et le capitaine, mit en joue.

Il était le meilleur tireur de la forêt et c'est tout au plus si on aurait pu mesurer quinze pas entre le canon de son arme et le cœur de Didier.

—Elles sont pareilles ! s'écria Marie avec une joie d'enfant : toutes pareilles !

Pelo Rouan tenait la poitrine du capitaine au bout de son mousquet ; il allait presser la détente.

Le cri de Marie détourna son attention, et son regard tomba sur les deux médailles.

Il jeta son fusil, qui de branche en branche dégringola bruyamment jusqu'à terre : un cris étouffa dans sa gorge.

Marie leva la tête, aperçut son père et resta terrifiée.

Par un premier mouvement tout instinctif, elle voulut se rejeter en arrière et fermer la croisée, mais Pelo Rouan l'arrêta d'un geste impérieux et mit un doigt sur sa bouche pour lui recommander le silence.

Didier avait fermé les yeux, cédant à l'engourdissement qui toujours le tenait.

Pelo Rouan se laissa glisser le long des branches du bouleau et atteignit la toiture de chaume de la loge d'où il sauta légèrement sur l'appui de la croisée.

Marie n'osait bouger et le capitaine ne voyait rien.

Pelo prit les deux médailles et mit une extrême attention à les examiner.

Puis il écarta sa fille pour marcher vers le lit.

—Ne le tuez pas, mon père ! s'écria Marie.

Didier se dressa d'un bond à ce cri.

Mais Pelo Rouan l'avait prévenu et faisait peser déjà sur lui sa lourde main.

—Mon père ! mon père ! cria encore Marie avec désespoir.

—Tais-toi ! dit le charbonnier à voix basse.

Pendant plusieurs minutes il contempla le capitaine en silence.

Didier restait immobile.

A mesure que Pelo Rouan le regardait, une émotion extraordinaire et croissante se peignait sur ses traits noircis.

Deux grosses larmes jaillirent enfin de ses yeux. Il se laissa tomber à genoux et baisa la main de Didier avec un respect plein d'amour.

—Que veut dire cela, mon brave homme ? demanda le capitaine stupéfait.

—Sa voix aussi ! murmura Pelo Rouan, plongé dans une sorte d'extase ; sa voix comme ses traits.

Didier se demandait s'il n'avait point affaire à un fou. Fleur-des-Genêts croyait rêver.

—Je comprends maintenant, reprit Pelo se parlant toujours à lui-même ; je comprends pourquoi Vaunoy voulait l'assassiner. Et moi qui le laissais faire ! Qui donc l'a sauvé à ma place ?

—Moi, prononça faiblement Marie.

—Toi, répéta Pelo Rouan, qui serra la jeune fille sur son cœur avec exaltation ; toi, enfant ? Merci ! merci du fond du cœur ! Tu as fait tout ce que j'aurais dû faire. Tu l'as aimé, lorsque moi je le haïssais aveuglément, tu l'as deviné, lorsque je le méconnaissais... Pardon, ajouta-t-il en revenant vers Didier qui restait ébahi et n'avait garde de comprendre ; pardon, notre monsieur Georges.

—Georges ? balbutia le capitaine ; vous vous trompez, mon ami.

—Non, non ! je ne me trompe pas. Cette médaille, c'est moi qui l'as mise à votre cou, il y a vingt ans, par une nuit terrible où Vaunoy tenta encore de vous assassiner : car il y a bien longtemps qu'il vous poursuit, notre jeune monsieur. Et moi qui avais peur ! grand'peur ! quand je vous voyais errer sous le couvert, autour de ma maison ! Comme si un Treml pouvait tromper, comme si tout ce qu'il y a de bon, de noble, de généreux, de loyal, ne se trouvait pas toujours réuni à coup sûr dans le cœur d'un Treml !

—Mais, voulut encore objecter Didier qui restait incrédule ; dans tout ce que vous venez de dire, je ne vois point de preuve.

—Point de preuve ! s'écria Pelo ébahi. Votre regard n'est-il pas celui de monsieur Nicolas : Votre voix, votre

âge, la médaille, la haine de Vaunoy, qui vous a volé votre immense héritage... Ecoutez ! ajouta-t-il tout à coup en se dressant sur ses pieds : Vous aviez près de six ans alors, et Dieu m'a donné un visage qu'on ne peut oublier quand on l'a vu une fois...

—Je ne vous reconnais pas, interrompit Didier.

Pelo Rouan s'élança hors de la chambre. On entendit dans la pièce voisine un bruit d'eau agitée et ruisselant sur le sol.

Puis il se fit un silence.

Puis encore un homme de grande taille, vêtu de peau de mouton blanc et dont la face blafarde était mouillée comme s'il se fût abondamment aspergé, se rua dans la chambre et atteignit d'un bond le lit où Didier était toujours étendu.

A la vue de cet homme dont les cheveux blancs tombaient épars sur ses épaules, Didier éprouva une commotion étrange. Il passa la main sur son front à plusieurs reprises comme pour saisir un souvenir rebelle.

L'homme était là, devant lui, immobile, en proie à une visible et violente anxiété.

Le travail de Didier dura longtemps. C'était un effort plein de souffrance et qui mettait de la pâleur sur son visage.

Enfin, et tout d'un coup, il parut voir clair en sa mémoire. Une rougeur épaisse couvrit sa joue, et sa bouche s'ouvrit presque involontairement pour prononcer ce nom :

—Jean Blanc !

Pelo Rouan frappa ses mains l'une contre l'autre avec transport.

—Il se souvient de mon nom ! s'écria-t-il les larmes aux yeux ; de mon vrai nom ! Pauvre petit monsieur ! Il se souvient de moi !

—Oui, dit le capitaine ; je me souviens de vous... et de bien d'autres choses encore. Un monde de souvenirs envahit mon cerveau. Je ne me trompais pas, hier, lorsque j'ai cru reconnaître les tentures de cette chambre où l'on m'avait mis...

—C'était la vôtre autrefois. Oh ! que Dieu soit béni pour n'avoir point souffert que le vaillant tronc perdît jusqu'à sa dernière branche ! Que Dieu et Notre-Dame soient bénis pour la joie qui déborde de mon pauvre cœur !

Il se fit un instant de silence. Le

capitaine se recueillait en ses souvenirs. Fleur-des-Genêts riait, pleurait et remerciait Notre-Dame de Mi-Forêt. Et Jean Blanc, penché sur la main de son jeune maître, savourait l'allégresse qui emplissait son âme.

Au bout de quelques minutes, Jean Blanc se redressa. Ses sourcils étaient légèrement froncés et ses traits exprimaient une grave résolution.

—Et maintenant, dit-il, Georges Trembl, vous êtes Breton et noble ; il vous faut regagner l'héritage de votre père tout entier : noblesse et fortune !

Jean Blanc n'eut pas besoin de donner de longues explications à son jeune maître, qui savait en grande partie son histoire, l'ayant entendue de la bouche du pauvre écuyer Jude, sans se douter qu'il pût y avoir le moindre rapport entre lui, Didier, officier de fortune, et Georges Trembl, le représentant d'une famille puissante.

Les circonstances, dit-on, font les hommes. Ce proverbe est vrai en un sens et nous semble fort à la louange de l'humanité.

Qui peut nier qu'un fils de grande maison, dépouillé par une fraude infâme, et patron naturel de toute une population souffrante, ne doive autrement se comporter qu'un soldat sans souci, n'ayant ici-bas d'autre mission que de se bien battre.

Didier, en devenant Georges Trembl, sentit naître dans son cœur une gravité inconnue. Il comprit ce qu'exigeaient de lui son nom et la mémoire de ses pères.

De brave qu'il était, il devint fort.

—Je vais me rendre à la Tremlays, dit-il ; j'aurai raison de M. de Vau-noy.

Avant de se séparer de Jean Blanc, le capitaine lui serra la main.

—Ce doit être, en effet, une noble race que celle de Trembl, dit-il, et je suis fier d'avoir un peu de ce bon sang dans les veines. Ce n'est pas une famille vulgaire qui peut avoir des serviteurs tels que vous Jean Blanc, mon ami, je vous remercie.

—Jude a fait mieux que moi, répondit l'albinois avec modestie ; Jude est mort pour vous, le bon garçon. Il méritait cela, monsieur Georges ; il vous aimait tant !

—Pauvre Jude ! murmura Didier ; c'était un cœur fidèle et pur....

—C'était un Breton ! interrompit

Jean Blanc. A propos, notre monsieur, il faudra oublier que vous avez porté l'uniforme de France. Les os de votre aïeul blanchissent là-bas et s'élèveraient contre vous si votre épée restait au roi de Paris !

Le capitaine ne répondit point. Il boucla son ceinturon, remit son feutre et se disposa à partir. Sur le seuil était Marie qui s'appuyait au mur et avait perdu son sourire.

Une triste pensée lui était enfin venue. Elle s'était demandé ce que pouvait être la fille du charbonnier pour l'héritier de Trembl.

En passant auprès d'elle le capitaine la prit par la main.

—Jean, mon ami, dit-il en souriant, vous auriez eu grand tort de me tuer, car j'ai traité Marie en noble dame. Et, si Dieu me donne vie, il faudra désormais que tout le monde la traite ainsi.

Marie redevint joyeuse. Le capitaine partit. Pelo Rouan s'approcha de sa fille et la baisa au front.

—Enfant, dit-il d'une voix grave et triste, tu es ma seule joie en ce monde et je t'aime comme le souvenir de ta mère. Mais il ne faut pas espérer. Trembl ne se mésallia jamais, et, tant que je vivrai, ma fille ne sera point sa femme.

Fleur-des-Genêts pencha sa blonde tête sur sa poitrine.

—Il faudra donc mourir ! murmura-t-elle.

—Dieu te reste, répondit Pelo Rouan, et d'ailleurs notre vie est à Trembl.

Il remit son costume de charbonnier, et, baisant une dernière fois la joue décolorée de Marie, il quitta la loge à son tour.

PAUL FÉVAL.

(Continuer.)

Maximes et Pensées.

L'OISIVETÉ.—Dieu et les hommes méprisent, ne passent, comme un serviteur inutile, l'homme qui ne fait rien, qui ne sert à rien.—(L. RUPERT.)

LE TRAVAIL.—Par le travail on s'accoutume à une vie sévère et active, et le caractère y gagne autant que l'esprit.—(OZANAM.)

VIOLETTES ET LILAS.

Paroles d'ALPH. GILLARD.

Musique de FERD. BERRÉ.

Andante. ♩

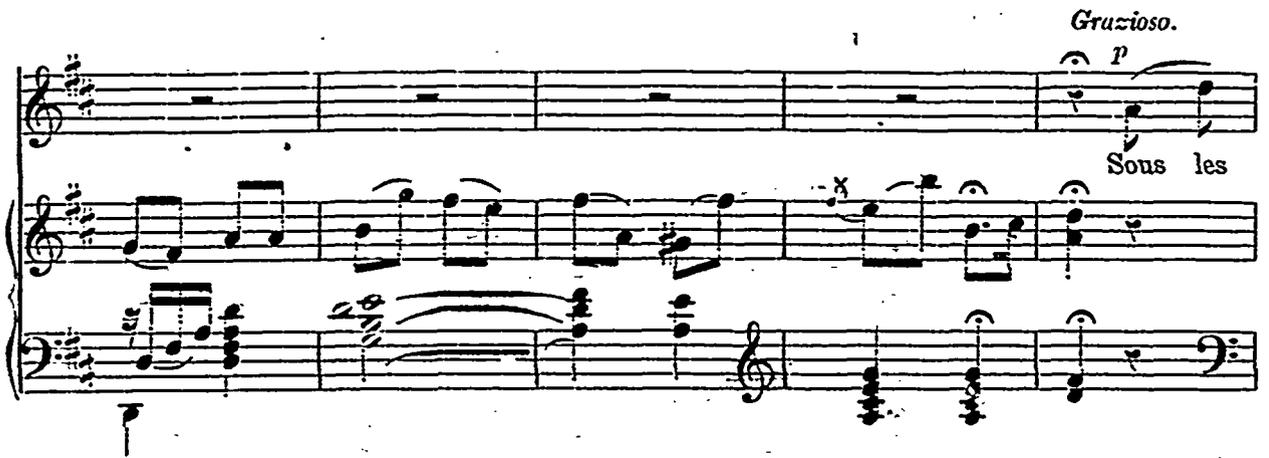
PIANO.



Grazioso.

p

Sous les



feuil - les, les per - ven - ches Ont pa - ru dans nos fo -



rit.

rêts, et les pâ - que - ret - tes, blan - ches Ont bril - lé, dans les gué -

Rit.

a tempo.

rets, L'hiver et son noir cor - tè - ge, Vont cher - cher d'au - tres cli -

a tempó. p

Rall. *Ritt.*

mats, L'hi - ver et son noir cor - té - ge, Vont cher - cher d'au - tres cli -

Rall. *Ritt.*

a Tempo.

mats: Fai - tes ou - bli - er la nei - ge, Fai - tes ou - bli - er la

a Tempo. p

nei - ge, Vi - o - let - tes et Li - las, Vi - o - let - tes et Li - las.

II

Pourquoi vous cacher encore,
 Tout va chanter, va fleurir,
 Vous seules, fleurs qu'on adore,
 Tardez à vous entr'ouvrir.
 Sous les brises amoureuses }
 Se sont fondus les frimas, } *Bis...*
 Ouvrez-vous, belles peureuses,
 Ouvrez-vous, belles peureuses,
 Violettes et Lilas, Violettes et Lilas,

III

Déjà le soleil inonde,
 De ses lueurs les côteaui,
 De la terre qu'il féconde,
 Sortent les parfums nouveaux.
 L'oiseau dit ses chansonnettes }
 Que l'écho redit tout bas : } *Bis*
 Ne faites plus les coquettes,
 Ne faites plus les coquettes,
 Violettes et Lilas, Violettes et Lilas.

IV

Mais sous l'herbe on voit l'abeille,
 Butiner avec ses sœurs,
 Le papillon qui s'éveille
 Voltiger cherchant des fleurs.
 Savez-vous pourquoi leurs ailes }
 Font un si joyeux fracas ? } *Bis.*
 Vous avez été fidèles,
 Vous avez été fidèles,
 Violettes et Lilas, Violettes et Lilas.

Histoire.

ESQUISSE HISTORIQUE

sur

LES CORPORATIONS RELIGIEUSES.

BIENS DES JESUITES,

PAR

L'Abbé F. BONIN.

XV

Une Corporation religieuse légalement établie a deux protecteurs, l'Eglise et l'Etat, et une Corporation laïque l'Etat seul pour protecteur.

(Suite.)

I.—Dès le 12 mai 1678, époque où les Jésuites du Canada obtinrent des patentes du roi de France, ces Religieux ont formé une corporation légale distincte de celle dont ils étaient sortis.

Suivant les jurisconsultes une Communauté est une personne morale jouissant de l'état civil, formée de plusieurs individus qui se sont réunis pour acquérir une existence commune, et qui ont reçu cette existence de la puissance publique. Donc la puissance publique seule donne l'existence légale à une réunion d'individus; ainsi quoiqu'un corps ait déjà une existence légale dans le royaume, il ne peut se former de nouveaux établissements sans permission du chef de l'Etat; car ces établissements, qui sont, à la vérité, de la même nature, n'en sont pas moins de nouveaux corps qui ne peuvent exister, comme personnes civiles, sans l'autorité souveraine.

Le célèbre Blackstone, liv. I, chap. 18, développe ainsi cette vérité:

"Quand on crée une corporation, dit-il, on lui donne nécessairement un nom; et c'est sous ce nom seul qu'elle fait tout acte légal, et qu'elle forme une demande, ou y défend; une légère variation à cet égard serait néanmoins sans importance. Ce

nom est véritablement ce qui la cons-
titue: c'est bien la volonté du roi qui
érige la corporation; mais c'est dans
le nom que consiste le nœud de sa
combinaison; et sans ce nom elle ne
peut remplir aucune des fonctions
qui lui appartiennent comme corpo-
ration."

"Le nom d'une corporation, dit Sir
Ed. Coke, est comme un nom propre,
ou un nom de baptême: quand le
fondateur particulier d'un collège ou
d'un hôpital lui donne un nom, il
fait seulement l'office de parrain, et
c'est de ce même nom que le roi *bap-
tise* la corporation."

Donc de même que c'est le baptisant
qui, par le caractère et l'autorité dont
il est revêtu, donne seul au baptisé
la qualité de sujet de l'Eglise; ainsi
c'est le roi seul qui donne à une réu-
nion d'individus la qualité et les droits
de citoyen. Pour faire un sujet de
l'Eglise, il faut une action de baptiser
une et distincte, parce que la personne
sur laquelle elle s'exerce et opère, est
une et distincte. Pareillement pour
former une corporation légale, une et
distincte, il faut une action une et dis-
tincte de la puissance publique, parce
que la réunion d'individus à faire ci-
toyen, est une et distincte. Ainsi l'ef-
fet étant nécessairement semblable à
la cause qui le produit, puisque l'ac-
tion productrice d'une corporation lé-
gale, ou la volonté du chef de l'Etat,
est une et distincte, l'effet, ou la cor-
poration est et ne peut être qu'une et
distincte. Et cette distinction se con-
naît par le nom propre ou le nom de
baptême de la nouvelle corporation. De
là vient que nous disons tous les jours
pour nous faire entendre clairement:
le Collège McGill, le Séminaire de
Québec, le Collège de Nicolet, etc.; ces
noms McGill, Québec, Nicolet, etc., sont
les noms propres ou de baptême de ces
corporations légales. Chaque citoyen
a ses droits particuliers, et chaque
corporation légale étant citoyen a aussi
ses droits particuliers. Mon voisin
Pierre peut perdre ses droits, mourir,
etc., sans que moi, Paul, je perde mes
droits, je meurs, etc. Pourquoi? Par-
ce que mon existence est distincte de
la sienne. Si, comme les frères Siamois
venus naguères parmi nous, nous
avons, Pierre et moi, Paul, une union
telle que la mort frappant l'un, l'autre
par l'union physique des corps ne pût

éviter la mort ; le sort de Pierre serait celui de Paul. De même une corporation légale peut mourir, perdre ses droits, etc, sans qu'une autre, quoique de la même nature, meure, perde ses droits, etc. Pourquoi ? Parce que leur existence est distincte, et que la vie de l'une ne dépend pas de celle de l'autre, comme chez les frères Siamois.

Vent-on une nouvelle preuve de ce que je soutiens ? Je la trouve dans les patentes accordées aux Jésuites du Canada. Par ces patentes les Biens donnés à ces Religieux ont été amortis. Or l'amortissement, disent les Jurisconsultes, est personnel, c'est-à-dire ne sert qu'à ceux pour lesquels il a été accordé. Donc les Jésuites du Canada étaient corporation légale et distincte de celle dont ils tiraient leur origine.

A quoi mène le sentiment contraire ? A une absurdité, à prouver qu'un Prince ne peut donner la qualité de citoyen à des hommes qui suivent une règle et une manière de vivre dont l'origine vient d'un pays étranger. En France les Dominicains, les Jésuites, les Franciscains, les Bénédictins, etc., étaient des filiations de communautés qui avaient pris naissance en Espagne et en Italie, et dont les Supérieurs généraux résidaient hors de la France.

S'est-on jamais avisé de soutenir que les biens de ces filiations n'étaient pas à elles, et ne pouvaient être à elles, par la raison que les membres de ces corporations obéissaient pour le spirituel à un Supérieur étranger, et suivaient une règle et une manière de vivre dont les autres étaient des étrangers ? Si ce principe était vrai, il s'en suivrait qu'un catholique Romain ne pourrait en Canada, quoiqu'il y soit né ou y ait été naturalisé, posséder aucune propriété ; car dans le spirituel il reconnaît le Pape pour son premier Supérieur, et suit la même morale et la même foi que lui. Qui ne sent l'absurdité de cette opinion ?

II.—S'il est incontestable que les Jésuites du Canada, dès le 12 Mai 1678, ont été corporation légale distincte, ont-ils par les Capitulations de Québec et de Montréal, et par le traité de paix du 10 février 1763, cessé d'être corporation légale ? Je réponds que non, et voici mes preuves.

Le second article de la Capitulation de Québec, le 18 Septembre, 1759, est ainsi conçu : " Que les habitans soient

conservés dans la possession de leurs maisons, biens, effets, et privilèges.—Accordé, en mettant bas les armes." Il est évident qu'on demandait que le citoyens de Québec, sans aucune distinction, restassent tels qu'ils étaient avant la Capitulation. Or avant cette Capitulation ils tenaient tous leurs maisons, leurs biens et leurs effets en vertu de titres avoués par la loi. Donc les Jésuites, qui étaient en vertu de leurs patentes citoyens comme les autres, étaient compris dans cet article, et par conséquent conservés dans leurs droits et propriétés. On peut raisonner avec autant de raison par rapport aux autres communautés alors existantes, comme les Jésuites, en vertu de lettres patentes, et citoyen comme eux.

Le 6e article de la même Capitulation conçu, comme il suit, et encore plus favorable à ces Religieux. " Que l'exercice de la religion catholique, apostolique et romaine sera conservé ; que l'on donnera des sauve-gardes aux maisons ecclésiastiques, religieux et religieuses, particulièrement à Mgr. l'Evêque de Québec..... jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée par un traité entre Sa Majesté très chrétienne et Sa Majesté britannique.—Libre exercice de la religion romaine, sauvegardes à toutes personnes religieuses ainsi qu'à Mgr. l'Evêque de Québec.... jusqu'à ce que la possession du Canada ait été décidée entre Sa Majesté britannique et Sa Majesté très chrétienne." Ici ce n'est pas une assurance générale de maintenir les Jésuites tels qu'ils étaient avant la Capitulation, mais une protection spéciale accordée d'abord à toutes les maisons ecclésiastiques du nombre desquelles était certainement celle des Jésuites, et ensuite aux Religieux du nombre desquels ils étaient encore indubitablement. Donc comme citoyens, comme ecclésiastiques et comme Religieux, les Jésuites ont été par la Capitulation de Québec conservés tels qu'ils étaient avant cette époque.

Montréal capitula le 8 septembre 1760. L'article 34 de cette Capitulation est ainsi conçu : " Toutes les communautés et tous les prêtres conserveront leurs immeubles, la propriété et l'usufruit des seigneuries et autres biens que les uns et les autres possèdent dans la colonie, de quelque nature qu'ils soient, et les-dits biens seront conservés dans leurs privilèges, droits, honneurs et exemptions."—Accordé.

Donc, par cet article, toutes les com-

munautés légalement existantes alors à Montréal, savoir : le Séminaire de Saint Sulpice, les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, les Sœurs de la Congrégation, les Récollets, les Jésuites et les Sœurs Grises ont été sans aucune restriction conservées dans les mêmes droits dont elles jouissaient auparavant en vertu de leurs lettres patentes. Donc leur séparation d'avec les communautés de France, dont presque toutes tiraient leur origine, ou pour parler plus juste, leur cessation de relations spirituelles, n'a influé en rien sur leur existence. Ainsi en est-il d'un fils qui ne cesse pas de vivre, quoique le père dont il est né, vienne à mourir. Pourquoi ? parce que, quoique de même nature et formés par les mains du même créateur, l'un et l'autre a une existence propre, particulière et distincte.

Ici les règles générales du droit viennent à l'appui de ces raisonnements. *Quoties plures res una stipulatione comprehenduntur, siquidem promissor simpliciter respondeat : Dare spondeo ; propter omnes tenetur.* [Instit. de Justinien, livre 3, tit. 20, No. 17.] Donc l'existence des communautés étant nécessairement renfermée dans la promesse de conserver leurs biens, par là même on a promis de les laisser se recruter, comme auparavant ; car ce n'est que par ce moyen qu'elles peuvent continuer perpétuellement à exister, et jouir des biens qu'on leur a juré de conserver. Donc les Capitulations de Québec et de Montréal n'ont porté aucune atteinte aux patentes accordées aux Jésuites, et conséquemment ces Religieux, et toutes les autres communautés qui, comme eux, existaient en vertu de lettres patentes, ont pu après ces Capitulations agir et subsister de la même manière et avec les mêmes droits qu'auparavant.

Nullement, dit-on ; les articles 32 et 33 de la Capitulation de Montréal détruisent la force de vos raisonnements. Eh bien ! examinons ces articles.

Art. 32. " *Les communautés de filles seront conservées dans leurs constitutions et privilèges ; elles continueront d'observer leurs règles ; elles seront exemptées du logement des gens de guerre, et il sera fait défense de les troubler dans les exercices de piété qu'elles pratiquent, ni d'entrer chez elles ; on leur donnera même des sauvegardes ; si elles en demandent.*" — Accordé.

Art. 33. " *Le précédent article sera pareillement exécuté à l'égard des communau-*

tés des Jésuites et des Récollets et de la maison des Prêtres de Saint Sulpice à Montréal ; ces derniers et les Jésuites conserveront le droit qu'ils ont de nommer à certaines cures et missions, comme ci-devant." — Refusé jusqu'à ce que le plaisir du roi soit connu.

De quoi s'agit-il dans l'article 32 ? De constitutions, de règles, de privilèges ; pas un mot de la propriété des biens. Inférer de là que les communautés d'hommes à Montréal ont été par cet article privées du droit de se perpétuer en s'adjoignant de nouveaux membres, c'est mal raisonner, et je le prouve.

Toutes les communautés du Canada, avant la cession à l'Angleterre étaient sous la protection des lois comme tous les autres citoyens du nombre desquels elles étaient, et des droits desquels elles jouissaient. Mais de plus le roi de France, enfant de l'Eglise catholique, lui accordait, comme un fils à sa mère, ainsi qu'à tout ce qui en dépendait, une protection spéciale. C'est cette dernière protection promise par l'article 32 de la Capitulation de Montréal d'être continuée aux communautés de filles qui a été refusée aux communautés d'hommes.

Sont-elles donc ces dernières sans droit à la protection des lois, même pour leurs constitutions, règles et privilèges. Nullement, car les communautés d'hommes jouissent par l'article 34 de la même Capitulation des droits de citoyens, puisqu'on leur assure la conservation de leurs biens meubles et immeubles, et que les lois générales sont pour protéger ces biens et en maintenir les propriétaires dans la possession paisible. Donc les communautés d'hommes à Montréal sont par l'article 34 de la Capitulation du 8 Septembre, 1760, seulement sous la protection des lois du gouvernement britannique, comme tous autres citoyens ; et cette protection générale leur suffit.

Je dis plus ; non seulement la Capitulation de Montréal par l'article 34 a reconnu l'existence légale de toutes les communautés et leur a promis solennellement de la leur conserver, mais elle leur a même donné cette existence, si par hasard elle ne l'eussent pas reçue antérieurement de la puissance publique. Car l'article 35 est ainsi conçu : " *Si les Chanoines, Prêtres, Missionnaires, les Prêtres des missions étrangères et de*

Saint Sulpice, ainsi que les Jésuites et les Récollets veulent passer en France, le passage leur sera accordé sur les vaisseaux de sa Majesté Britannique ; et tous auront la liberté de vendre en total ou partie les biens-fonds et mobiliers qu'ils possèdent dans la colonie, soit aux Français, ou aux Anglais, sans que le gouvernement Britannique puisse y mettre le moindre empêchement ni obstacle. Ils pourront emporter avec eux ou faire passer en France le produit, de quelle nature qu'il soit, des dits biens vendus, en payant le fret,....et ceux d'entre les Prêtres qui voudront passer cette année, seront nourris pendant la traversée aux dépens de sa Majesté Britannique, et pourront emporter avec eux leurs bagages.—Ils seront les maîtres de disposer de leurs biens et d'en passer le produit, ainsi que leurs personnes et tout ce qui leur appartiendra, en France." L'article 37 portait que : " Les Seigneurs de terre.....et toutes autres personnes que ce puissent être, conserveraient l'entière et paisible propriété et possession de leurs biens seigneuriaux et roturiers,..... qu'il n'y seraient point touché ni fait le moindre dommage sous quelque prétexte que ce fût, et qu'il leur serait loisible de les conserver, louer, vendre, soit aux Français ou Anglais : ce qui fut accordé."

Toutes les communautés d'hommes du Canada avaient la liberté de vendre leurs biens meubles et immeubles, s'ils ne voulaient pas rester dans le pays ; donc aussi la liberté de conserver ces mêmes biens, si elles voulaient rester. Où est l'article qui dit que ces biens seront à Sa Majesté britannique, si les communautés veulent rester en Canada ? Pourquoi veut-on prêter à la loi une interprétation fautive et injuste, et par conséquent rendre le roi d'Angleterre coupable de la plus insigne fraude ? Est-ce là l'aimer et vouloir ses vrais intérêts ? Cette liberté donnée aux Communautés de vendre ou de conserver leurs biens présuppose et reconnaît nécessairement qu'elles en étaient propriétaires ; car la vente transfère la propriété du vendeur à l'acheteur. Donc puisqu'on ne donne point ce qu'on n'a point, si elles pouvaient vendre, comme les autres gens du pays, elles avaient, comme eux, la propriété de leurs biens ; et si elles ne l'avaient point, par cette permission on la leur accordait légalement. Je le demande, comment sans blesser la bonne foi, la justice et le droit des gens, revenir aujourd'hui contre un acte si solen-

nel et si authentique ? Cet article 35 a été accordé sans restriction aucune ; il suffirait seul pour mettre les biens des communautés hors de toute contestation ; mais ayant l'article 34, si clair et si général, qu'il n'excepte rien, on ne peut concevoir comment on peut contester aux communautés du Canada leur existence légale et la propriété de leurs biens. Ces Capitulations de Québec et de Montréal n'étaient après tout que des conventions provisoires jusqu'au traité définitif entre les deux Couronnes qui devait fixer le sort du Canada. Voyons donc ce que dit ce traité de paix, fait le 10 février 1763.

" Sa Majesté très chrétienne cède et garantit à Sa dite Majesté Britannique en plein droit le Canada avec toutes ses dépendances, ainsi que l'île du Cap-Breton et toutes les autres îles et côtes dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent, et en général tout ce qui dépend des dits pays, terres, îles et côtes, avec la souveraineté, propriété, possession et tous droits acquis par traité ou autrement, que le roi très chrétien, et la couronne de France ont eus jusqu'à présent sur les dits pays, terres, îles, places, côtes et leurs habitans ; de sorte que le roi très chrétien cède et transporte le tout aux dits roi et couronne de la Grande-Bretagne, et cela de la manière et forme les plus amples, sans restriction et sans pouvoir s'écarter de la dite garantie sous aucun prétexte, ou de troubler la Grande Bretagne dans les possessions sus-mentionnées."

Il est évident que par cet endroit du 4e article du traité de 1763, le roi d'Angleterre est substitué à la place du roi de France, et mis en possessions des mêmes droits dont jouissait ce dernier sur le Canada. Or l'on ne peut donner à un autre plus de droit qu'on n'en a soi-même. Le roi de France n'avait sur le Canada qu'une propriété de juridiction sur les habitans et sur leurs biens ; car toute puissance publique est postérieure à la puissance particulière, et c'est pour défendre et protéger les particuliers et leurs biens que la puissance publique a été établie. Donc les communautés étant citoyens, le roi de France n'avait pas plus de droit de propriété sur leurs biens que sur ceux des particuliers, et ainsi il n'a pu transférer au roi d'Angleterre ce droit qu'il n'avait pas ; il ne lui a transféré que son droit de juridiction. Voyons à

quoi s'engage le roi de la Grande Bretagne, en acceptant le Canada, touchant la religion et les propriétés de ses habitans. "Sa Majesté Britannique de son côté consent d'accorder la liberté de la religion catholique aux habitans du Canada. Elle donnera en conséquence les ordres les plus efficaces pour que ses nouveaux sujets catholiques romains puissent professer le culte de leur religion selon les rites de l'Eglise de Rome, autant que les lois d'Angleterre le permettront."

Faisons sur cet endroit du traité quelques réflexions qui ne nuiront point à notre question. Le roi d'Angleterre a juré de conserver aux Canadiens, catholiques Romains, le libre exercice de la Religion Romaine. Point de Religion sans prêtres, et en diminuer le nombre, détruire ce qui est propre à en former de bons et de vertueux, est certainement attaquer la liberté de la Religion catholique. Si donc le roi d'Angleterre n'a point par cette partie du traité voulu maintenir les communautés d'hommes, composées de prêtres destinés à enseigner la Religion catholique et à former la jeunesse à la vertu et à l'état ecclésiastique, d'abord il n'a pas répondu à la demande et au vœu exprimés dans le 6e article de la Capitulation de Québec et dans le 27e de celle de Montréal, où le libre exercice de la Religion catholique a été demandé d'être accordé aux Canadiens tel qu'ils l'avaient sous le gouvernement Français, et ensuite on s'est rendu par là même coupable de la plus insigne fraude, si on n'a pas voulu conserver aux Canadiens leurs communautés religieuses, si utiles et si nécessaires à leur Religion. Une intention si indigne d'un roi chez lequel la bonne foi doit toujours se trouver, quand même elle se retirerait du cœur des particuliers, ne peut être prêtée au Monarque de la Grande Bretagne; ce serait lui faire la plus grande injure, et il n'y a qu'un ennemi de sa gloire et de sa couronne qui puisse la lui supposer. Ainsi l'existence des communautés religieuses faisant partie du libre exercice de la religion romaine promis aux Canadiens, en le leur assurant on leur a pareillement assuré l'existence de ces communautés.

Qu'on ne me dise pas que cette restriction, autant que les lois d'Angleterre le permettront, détruit ce que je

soutiens. Sur quoi tombe-t-elle? Sur la religion romaine? Nullement; mais sur "ses rites" seulement. Il est des rites essentiels à la religion catholique, et cette restriction ne les peut attaquer sans attaquer la religion même et la détruire; il en est d'autres qui ne sont pas essentiels, comme faire des processions solennelles hors des églises, porter à la sépulture les corps des défunts avec les augustes et pieuses cérémonies instituées par l'église, etc.; cette restriction, je l'avoue, peut tomber sur ceux-là. Au reste le gouvernement civil ne peut empêcher ces rites, tant que ceux qui les suivent ne troublent en rien l'ordre public.

Cette décision est du célèbre jurisconsulte Blackstones, liv. 4. chap 4. "Nos ancêtres, dit-il, se sont certainement mépris dans leurs plans de contrainte et d'intolérance. Le schisme est un péché, qui, comme tel, n'est en aucune manière l'objet de moyens co-actifs de peines temporelles. Si des hommes d'une intelligence faible ou d'une piété mal entendue, ou d'un caractère acerbe et pervers, ou ce qui arrive souvent dans la vue d'obtenir quelque avantage temporel en s'associant à un parti, contestent avec l'établissement ecclésiastique, la magistrature civile n'a rien à y voir, à moins que leurs dogmes ou leurs pratiques ne menacent la sûreté ou le repos de l'Etat. Elle est tenue, à la vérité, de protéger l'Eglise établie; et s'il convient, pour mieux atteindre ce but, de n'admettre pour les emplois salariés et de confiance, que ceux qui y adhèrent véritablement, elle est libre sans doute d'adopter cette mesure, la disposition des emplois étant arbitraire et de faveur seulement. Mais une fois ce point assuré, toute persécution pour la diversité des opinions, quelque ridicules ou abordes qu'elles, soient, est contraire à tous les principes d'une bonne administration et de la liberté civile. Les dénominations et la hiérarchie des Ecclésiastiques, les attitudes de dévotion, la manière et la couleur des vêtements du ministre, la réunion pour une forme connue ou inconnue de prière et autres matières de la même espèce doivent être laissées à l'option du jugement particulier de chacun."

Les raisons que je viens d'alléguer, ne sont pas assurément à mépriser.

Cependant le même article du traité de paix m'en fournit de plus péremptoirs. " De plus, continue le même article, Sa Majesté Britannique consent que les habitans français ou autres, qui avaient été sujets du roi très chrétien en Canada puissent se retirer en toute surêté et liberté où ils jugeront à propos; qu'ils vendent leurs biens, pourvu que ce soit à des sujets de sa Majesté Britannique, et qu'ils emportent leurs effets avec eux, sans être restreints dans leur émigration sous aucun prétexte quelconque, à l'exception de celui des dettes ou des poursuites criminelles: le terme limité pour cette émigration sera fixé à l'espace de dix-huit mois à compter du jour de l'échange de la ratification du présent traité."

Cette partie du traité comprend sans distinction tous ceux qui sous le gouvernement français avaient le titre et jouissaient des droits de citoyens. Donc toutes les communautés du Canada établies par lettres patentes dûement enrégistrées sont comprises dans le privilège de vendre leurs biens ou de continuer à en jouir sous le gouvernement anglais de la même manière et avec les mêmes droits que sous le gouvernement français, parce qu'elles étaient citoyens, membres de l'Etat comme les personnes qui ont une existence physique. Je veux supposer pour un instant que la plupart des communautés, lors des Capitulations et du traité de 1763, n'eussent une existence fondée que sur des patentes regardées comme valides, dont la nullité dans la suite a été reconnue. La Gazette officielle de la fin de Janvier 1827 en parlant des biens du Séminaire de Montréal auquel on conteste la validité, des patentes qui l'ont créé corporation légale en 1677, s'exprimait ainsi: " Sa Majesté, après une mûre considération... a ordonné de prendre les mesures légales nécessaires pour porter la question (des droits du dit Séminaire) devant les tribunaux compétens dans un esprit de la plus stricte et de la manière la plus éclatante, dans la vue d'une adjudication solennelle et finale; mais, quelque puisse être le résultat de cette assertion, du titre légal abstrait de Sa Majesté, l'intention n'est nullement de mettre aucun empêchement aux réclamations que les Ecclésiastiques du Séminaire peuvent avoir à faire à la bonne foi, à la justice ou à la libéralité du

gouvernement de Sa Majesté; mais ces réclamations seront considérées sous le point de vue le plus étendu et le plus libéral."

Supposons que les communautés et le gouvernement anglais, lors de la cession du Canada, fussent dans l'erreur au sujet de leurs droits respectifs, et que le temps ait fait connaître la vérité. Que faire en suivant la plus stricte équité, la bonne foi, la justice, la libéralité que le gouvernement britannique fait gloire de suivre? Donner à ces communautés la même liberté de vendre aujourd'hui que leur donnait en 1763 le traité de paix; refuser cette liberté serait certainement s'écarter de la stricte équité, de la convention, de la justice et de la libéralité; car personne ne doit être puni sans l'avoir mérité, et pour mériter châtement, il faut transgresser la loi sciemment et volontairement; ce que n'ont pas fait les communautés puisque nous les supposons dans une erreur involontaire.

Il est donc démontré que les Jésuites, et l'on en peut dire autant de toutes les autres communautés; ayant des patentes dûement enrégistrées, étaient dès 1678 corporation légale et distincte; que ni les Capitulations de Québec et de Montréal, ni le traité de paix du 10 février 1763, n'ayant donné aucune atteinte à ces patentes, ces Religieux ont continué d'être corporation légale et distincte après comme avant la cession du Canada.

(Continuer.)

Larme et Perle.

Où vas-tu, perle brillante
Qui sort du fond de la mer ?
—Où vas-tu, larme brûlante,
De la douleur fruit amer ?

—Moi, d'une couronne altière
Je vais orner le miliéu.
—Moi, je parte la prière
Et le deuil d'une âme à Dieu !

Prosper BLANCHÉMAIN.

Archéologie.

Le Crâne du Rev. P. de Brebœuf,

GLORIEUX MARTYR DE LA FOI.



ES Religieuses de l'Hôpital Général de Québec possèdent le buste, en argent massif, du pieux serviteur de Dieu, l'héroïque P. de BREBŒUF, victime de la vengeance Iroquoise, en 1649, qui est une relique fort précieuse pour la Communauté.

Ce buste est appuyé sur un piédestal en ébène, richement orné, comme on peut le remarquer par la gravure que nous reproduisons ici, dans lequel est renfermée la tête du généreux martyr.



D'après le R. P. Martin, ce buste serait la copie d'un magnifique reliquaire envoyé par la famille de ce célèbre missionnaire au Collège des Jésuites, à Québec. S'il en est ainsi, comme nous le croyons, les hospitalières ont dû hériter de ce précieux dépôt dans la période d'années qui s'étend entre la Conquête du Canada et la suppression du Collège des Jésuites.

BUSTE DE LOUIS XIV.

Parmi les médailles de la collection de l'Université, il en est une qui a le double avantage de se rattacher intimement à la fondation de la colonie française en Canada et à celle du Séminaire de Québec. En 1663, lorsque Mgr. de Laval jetait les premiers fondements de son Séminaire à Québec, plusieurs prêtres vertueux, la plupart ses anciens amis, établissaient à Paris le Séminaire des Missions Étrangères. Le saint évêque ne tarda pas à ména-

ger à sa fondation l'assurance de la stabilité par l'union de son Séminaire avec celui de Paris. Le Séminaire de Québec devint alors une colonie du Séminaire des Missions Étrangères. Lorsqu'en 1688 fut posée la première pierre de la Chapelle du Séminaire de Paris, les Directeurs de ce Séminaire firent frapper une médaille à l'effigie du Roi Louis XIV. Une copie de cette médaille devait être envoyée dans chacune des principales missions évangélisées par les Missionnaires de Paris. La Nouvelle France eut la sienne. Cette copie fut conservée, passa sans doute entre plusieurs mains, jusqu'à ce qu'enfin le bon frère Récollet, si connue à Québec sous le nom de Frère Louis, la légna en mourant au Séminaire de Québec, qui la conserve précieusement comme un souvenir de la foi et du dévouement de ses anciens Directeurs et des premiers apôtres du Canada.

Voici la description :

Obvers.

Buste de Louis XIV avec costume militaire ; légende : * LVDOVICVS * MAGNUS * REX * : Louis le Grand, Roi ; au-dessus du buste est le nom du graveur. *F. Cheron.*

Revers.

D. O. M.

LVDOVICVS MAGNV.

VICTOR. PACIF. P. P.

PER. FRANCISQVM. DE HARLAY.

PARIS. ARCH.

DVC. PAREMQ. FR.

PRIMUM. LAPIDEM. POSVIT.

IN. SEMIN. MISSIONVM.

AD. EXTEROS.

AN. SAL. M. DC. LXXXIII.

INN. XI. S. PONT.

Breton. P.

A Dieu très-Bon et Très-Grand, Louis le Grand, vainqueur pacifique, père de la patrie, par François de Harlay, Archevêque de Paris, Duc et Pair de France, a posé la première pierre, au Séminaire des Missions Étrangères, l'an du Salut 1688, sous le Souverain Pontificat de Innocent XI. Breton a exécuté.

"Relation de ce qui s'est passé à la cérémonie de la première pierre posée

au nom du Roi par Mgr l'Archevêque de Paris, à la Chapelle du Séminaire des Missions Etrangères, le samedi, 24 avril 1688."

PIERRE TUMULAIRE

DE

M. THOS. JOS. BARRY,

Elève du Séminaire de Québec.

Une pierre tumulaire, d'un très-beau dessin, vient d'être mise au cimetière de l'Hôpital Général sur la tombe de M. Thomas Barry, qui a laissé de si vifs regrets. Elle porte l'inscription :

D. O. M.

HIC JACET

THOMAS J. BARRY

ALUMNUS MAJORIS SEMINARIÏ QUEBECENSIS

EX HIBERNIA ORIUNDUS

OBIIT

IN MONASTERIO N.-D. EX ANGELIS

DIE XXVI MARTII A. D. MDCCCLXXIX

ÆTATIS SUÆ XXO

DILECTUS DEO ET HOMINIBUS.

R. I. P

C'est à M. Bélanger, artiste-marbrier, de St-Roch, qu'est dû ce travail qui fait honneur à son goût, et c'est la générosité de MM. les Séminaristes et de plusieurs prêtres qui a permis de le faire exécuter.

Anniversaires.

23 Avril 1343: Mort de SHAKESPEARE.—Le grand tragique anglais fut, comme notre Molière, auteur et acteur. Il a laissé 35 pièces de théâtre, parmi lesquelles on distingue : *Le Roi Lear*, *Roméo et Juliette*, *Macbeth*, *Hamlet* et *Othello*.

2 Mai 1519: Mort de LÉONARD de VINCI.—Ce célèbre peintre de l'école florentine était né près de Florence en 1452; il mourut à Ambrise, département d'Inde-et-Loire, sous le règne de François Ier. Le Musée du Louvre possède neuf tableaux ou portraits de ce maître, notamment celui de Lisa del Giocondo (La Joconde.)

Bibliographie.

Education de la Femme, par un Ancien Aumônier du Sacré-Cœur, vol. in-12 de 210 pages, à 42 cts. Franco par la poste—Tournai: Vve. CASTERMAN Libraire-Editeur—Montréal: J. B. ROLLAND ET FILS, Libraires Dépositaires, 12 et 14, Rue St. Vincent.



ANS l'œuvre de régénération, et surtout de préparation de l'avenir à laquelle nous devons tous apporter notre concours, il est remarquable que les regards des maîtres et des chefs les plus autorisés se portent de préférence sur l'éducation. C'est que là est le dernier mot de la lutte, la garantie de la défaite ou de la victoire. Les ennemis du christianisme l'ont senti comme les amis : on sait ce qu'ils ont fait, ce qu'ils tendent encore chaque jour. Après avoir presque éteint la foi parmi nous par la prédominance calculée laïque, ils se sont aperçus que ce qu'il en reste tient à la femme chrétienne, à la mère de famille, élevée dans les principes et dans la pratique sérieuse de l'Évangile, et les voici ardents à diriger contre ces fortes assises le marteau de la destruction. L'auteur du présent ouvrage s'est ému de ces desseins et de ces dangers. Homme de longue expérience, habitué à ces graves questions, rompu à tous les procédés et à tous les systèmes en usage, doué d'une intelligence délicate et nourrie, il vient adresser un nouvel appel aux mères, aux institutrices, à la société toute entière. Son travail mérite d'être non seulement lu, mais médité souvent : il éclairera, il instruira, il ranimera. Ces pages sont courtes, rédigées sans prétention, non sans mérite, et elles sont pleines de choses. Nous les recommandons tout particulièrement.

Le Loup Blanc, par Paul Féval, 1 vol. broché. Prix: \$1.09. En vente chez Demers et Cadieux, Montréal.

Le Loup Blanc, de M. Paul Féval, nous transporte en pleine Bretagne, dans les commencements troublés du dix-huitième siècle. La longue résistance des Etats de Bretagne à la puissance des rois de France prend fin. Un vieux gentilhomme breton, Nicolas Trembl de la Tremlays, s'indigne de la soumission de ses pairs. "On a mis la Bretagne au tombeau, je mettrai du sang sur le tombeau de la Bretagne." Sur ce mot, le gentilhomme breton quitte la salle des Etats, rentre chez lui pour régler ses intérêts de famille et part pour Paris. Il va provoquer au milieu de sa cour le régent Philippe d'Orléans, qui le fait jeter à la Bastille avec son écuyer. Le vieux chevalier meurt dans la prison, et son fidèle écuyer, remis en liberté, regagne la Bretagne à la suite d'un officier de fortune envoyé par la cour de France pour dompter les "Loups", une société bretonne qui, fatiguée des exactions du fisc, a pris les armes contre les agents du pouvoir royal.

Le vieil écuyer du vieux Trembl trouve donc bien des changements au pays. Ce n'est pas tout. Le neveu de son vieux maître, qu'il croyait retrouver en possession de l'héritage des Trembl, a disparu. C'est un cousin de son maître qui règne sur le domaine de la Tremlays. Il a noyé l'enfant que le vieux Trembl avait confié à sa garde. Heureusement, un vassal des Trembl, un pauvre fou que l'ancien seigneur avait obligé, veillait sur l'orphelin. Il l'a sauvé de la mort. Mais l'enfant lui a été volé, et nul dans le pays, ou dans tout le monde regrette le vieux sang des Trembl et déteste le nouveau maître, ne sait ce qu'est devenu le petit Georges. Voilà le drame engagé, et M. Féval en tire admirablement parti. Le pauvre fou Jean Blanc a guéri; il a juré haine à mort au maître de la Tremlays, qui a trahi la confiance de son parent, volé les biens de la famille, a noyé l'enfant et maltraité les vasseaux, et Jean Blanc n'est plus un ennemi à mépriser; c'est lui qui est aujourd'hui le chef redouté des "Loups." Lui et le fidèle écuyer qui a accompagné le capitaine Didier au château de la Tremlays, devenu le centre des opérations de la

maréchaussée contre les "Loups", chercheront l'héritier de Trembl. Les événements se précipitent. L'usurpateur de la Tremlays, qui a reconnu son neveu dans le capitaine Didier, s'entend avec les "Loups" pour laisser surprendre dans son château le "trésor royal." Pendant le désordre de la surprise, il fera, par ses gens à lui, massacrer le capitaine. Mais on compte sans le vieil écuyer qui, reconnaissant miraculeusement dans son jeune maître l'héritier des Trembl, le défend comme un lion contre les gens du châtelain félon et meurt à ses pieds avec le dernier des assaillants. A son tour, Jean Blanc, dont la fille, la merveilleuse Fleur-des-Genêts, a rencontré et aimé Didier, reconnaît dans le jeune officier du roi l'héritier des Trembl, et c'est lui qui, au milieu des aventures les plus émouvantes, démasque les plans abominables de l'oncle et remet son jeune maître en possession de ses titres et de sa fortune.

Cette rapide et incomplète analyse donne une faible idée du roman de M. Paul Féval, que nous publions actuellement dans le *Foyer Domestique*, où l'intérêt marche en croissant depuis les premiers mots jusqu'au dénouement. Nous ajouterons que rarement la plume de l'auteur de *Loup Blanc* a créé des caractères plus originaux et plus intéressants que ceux qui défilent sous nos yeux dans ce volume.

Traité Pratique, sur l'élevage des moutons au Canada, par M. Eugène Casgrain.

L'expérience acquise par M. Eugène Casgrain, dans l'élevage des moutons, est une sûre garantie que ce volume mis entre les mains des cultivateurs leur rendra un immense service, quant à l'entretien et aux soins qu'ils doivent apporter à leurs troupeaux de moutons.

Ce petit Traité est en vente au bureau de la *Gazette des Campagnes* et chez les principaux libraires, au prix de 18 centins le volume.

Petit mois des Ames, Méditations et prières pour le mois de Novembre, par M. A. G., Chez J. B. ROLLAND & FILS, Montréal.

L'usage de consacrer un mois spécial à prier pour les défunts compte bien des siècles d'existence, et ces quelques pages sont offertes aux âmes pieuses qui désirent sincèrement travailler au soulagement des âmes du Purgatoire.

Biographies.

ALFRED DESÈVE,

VIOLONISTE CANADIEN.



N écrivain français faisant, il y a quelques mois, l'éloge de M. Desève, disait en terminant : " Quel est donc ce nouveau Paganini qui nous arrive d'outremer comme un lever de soleil ? "

Desève n'a que vingt ans ; c'est un joli grand garçon à la tournure distinguée, aux traits fins et gracieux, à la figure agréable, empreinte de franchise et de jeunesse. Les artistes ont souvent dans leur extérieur, dans leurs manières, comme la femme, la délicatesse et la grâce qui ornent leur esprit. Desève a tout ce qu'il faut pour prévaloir en sa faveur l'auditoire le plus rébarbatif.

Il est fils de M. Alexandre Desève, avocat, de la ville de Saint-Henri, et de dame Lenoir-Rolland, sœur de M. l'abbé Lenoir, de l'église Saint-Jacques. Il a deux frères et plusieurs sœurs qui, presque tous, sont doués d'un goût et d'un talent prononcés pour la musique, pour le violon surtout, qu'ils jouent dès leur bas âge, les filles comme les garçons, sans étude et sans préparation, par un simple don de la nature.

Cette disposition singulière pour le royal instrument atteignit son apogée dans la personne de M. Alfred Desève, et se manifesta en lui dès son bas âge. La première fois qu'il mit la main sur un violon, il en tira des sons harmonieux. M. Doré, son premier professeur, vit le talent extraordinaire qu'il y avait dans cet enfant, et se fit un devoir de le développer. Il y avait six mois que le jeune Desève prenait des leçons lorsqu'il joua en public au collège de Montréal ; il eut un succès qui fit sensation. Après M. Doré, il eut pour professeur M. Martel, et ensuite M. Prume, qui compléta l'œuvre si bien commencée, et fit tout en son pouvoir pour décider

le brillant élève à aller se perfectionner sous les grands maîtres de Paris.

Arrivé en France, M. Desève se rendit auprès de Sarasate, qui fut enchanté de son élève et voulut à tout prix le faire entrer au Conservatoire de Paris ; il lui écrivit plusieurs lettres à ce sujet.

Mais ce n'était pas ce que voulait M. Desève, il croyait qu'il ferait des progrès plus rapides sous la direction d'un maître privé ; il alla trouver Vieuxtemps, qui est âgé, maladif, et ne prend plus d'élèves. Il joua devant lui et lui plut tellement que le grand virtuose consentit à faire une exception en faveur du jeune Canadien, et à lui donner des leçons.

Vieuxtemps faisait en toute occasion l'éloge de son élève et prenait plaisir à constater les progrès qu'il fesait. Mais cet enseignement le fatiguait : Desève s'en apercevant, se rendit auprès du célèbre professeur Léonard, qui l'accueillit avec empressement et dirigea pendant dix-huit mois ses études musicales. Les progrès de M. Desève furent remarquables, et bientôt il figura dans des soirées privées et publiques, devant des auditoires d'artistes et de connaisseurs qui l'applaudirent et le félicitèrent vivement.

Inutile d'ajouter que de retour dans son pays, l'an dernier, il a émerveillé tous ceux de ses compatriotes qui ont eu l'avantage de l'entendre à Montréal et à Québec. Voici entre dix autres journaux, ce qu'en disait le *Courrier du Canada* :

" Le jeu du jeune violoniste est d'une douceur, d'une expression et d'une sûreté surprenantes. Un silence de mort régnait dans la salle quand il tirait de son violon les sons les plus harmonieux, passant du brusque au modéré, des notes bruyantes aux plaintes les plus douces."

X.

Maximes et Pensées.

Aimer son chez soi est une fortune.

Idées sans style, épées sans pointes.

L'amour vit d'exigences, l'amitié vit de concessions.

NOTICE

SUR LA

VIE DE BERNADETTE, DE LOURDES,

DANS

L'INSTITUT DES SŒURS DE NEVERS. (1)

I.

Sa Vocation.



DANS la matinée du vendredi, 25 septembre 1863, j'arrivais à Lourdes pour la première fois. Ce qui m'y avait surtout attiré, c'était le désir de faire connaissance avec Bernadette, que je savais réfugiée à l'Hôtel-Dieu de cette ville, chez mes excellentes sœurs de Nevers. Aussi mon premier mot à la Supérieure fut-il celui-ci :

— Vous allez me montrer Bernadette ?

La supérieure me répondit avec beaucoup de sens :

— Aussitôt que vous le voudrez. Cependant, pour ne pas exposer cette enfant à quelques tentations de vaine gloire, peut-être ferez-vous bien d'attendre que vous la rencontriez dans la maison, quand vous en ferez la visite. Nous l'employons à la cuisine, c'est là que vous la trouverez.

(1). Mgr. l'archevêque d'Aix, ancien évêque de Nevers, vénérable par son âge et ses travaux, publie une notice importante sur la défunte sœur Marie Bernard, connue sous le nom de Bernadette, de Lourdes, dont il est aujourd'hui le plus ancien et le plus respectable témoin. Nous donnons ci-dessus presque tout ce récit.

On le trouvera grave et familier comme les choses qu'il raconte. C'est la vie d'une pauvre enfant qui a été l'instrument d'une chose simple comme elle. Sans le savoir, elle a été le témoin d'un grand miracle de la mère de Dieu, et avec la simplicité de l'aveugle-né, elle est devenue une bonne religieuse. Elle est morte simplement, à la fleur de son âge, sachant seulement qu'elle souhaitait de bien mourir et que la sainte Vierge l'avait bien aimée.

L'auteur de cette notice a été, pendant sept ans, l'évêque de Sœur Marie Bernard, et il y avait déjà près de trois années qu'il était entré en rapport avec elle, quand elle devint à Nevers sa diocésaine. Il l'a donc eue longtemps sous la main, et il atteste avoir vu et entendu, ou recueilli immédiatement de la bouche des témoins, tout ce qu'il avance à son sujet, *Quod quidivimus, quod vidimus oculis nostris, quod perspeximus..... testamur.*

Je ne pus que déferer à un avis aussi sage. Mais en jetant un œil assez distrait sur les diverses salles de l'établissement où je fus d'abord conduit, j'attendais avec impatience qu'on me fit entrer à la cuisine. On l'avait réservée pour la fin, et elle me semblait fuir devant moi.

Nous y arrivons pourtant, et au moment même où l'on m'en ouvre la porte, mes yeux se fixent d'une manière irrésistible sur une jeune fille coiffée d'une marmotte, pauvrement vêtue et de chétive apparence, qui était assise sur un petit billot, au coin de la cheminée, et grattait tout simplement une carotte.

La Supérieure me dit à l'oreille : C'est ça.

Sans s'émouvoir ni se déranger, Bernadette continue son opération, tandis que j'ai l'air de faire l'inspection du local et que j'échange quelques mots avec la sœur de l'emploi.

Celle-ci voyant que je fais mine de me retirer, se jette à mes pieds et me demande ma bénédiction. J'invite Bernadette à en faire autant. Elle se lève, sans mot dire, s'agenouille à son tour, baise mon anneau et retourne à sa carotte.

Je sors.

Cette première conversation avec la *Voyante* m'avait, je l'avoue, semblé courte. Je m'efforçai donc de faire comprendre à la supérieure que je n'étais pas venu de si loin pour si peu. Elle me donna l'assurance qu'elle me fournirait une prochaine occasion de m'y reprendre.

En effet, Bernadette fut adjointe à mon domestique pour le service de table pendant le déjeuner. Mais ce n'était pas encore là que je pouvais avoir avec elle un entretien tant soit peu sérieux. Je n'eus rien de plus pressé, après le repas, que de prier formellement la supérieure de me l'amener au parloir et de me laisser seul avec elle.

Je commence, dans ce tête-à-tête, par l'interroger assez longuement sur le fait des apparitions, et j'essaie même de l'embarasser à ce sujet, mais je n'y réussis aucunement. J'avais remarqué, pendant qu'elle me servait à table, que le patois des Pyrénées était son langage habituel, et il m'avait semblé qu'elle comprenait fort peu le français. Elle m'étonne maintenant par sa facilité à me comprendre et à

me répondre. S'exprimant en un français correct, clair et précis, sans chercher un instant ses mots, elle est imperturbable et rien ne l'embarrasse. On dirait que ses réponses, toujours satisfaisantes, jaillissent toutes seules de ses lèvres, en quelque sorte à son insu, comme par inspiration. C'est d'ailleurs un phénomène que j'ai de nouveau constaté par la suite de chaque fois que je l'ai entendue fournir les explications qui lui était demandées sur les apparitions de Lourdes.

Ce sujet épuisé à ma pleine satisfaction, je lui dis :

—Et maintenant, ma chère enfant, qu'allez-vous devenir ?

Après un moment d'hésitation :

—Mais rien !

—Comment rien ? Il faut pourtant bien faire quelque chose dans ce bas monde.

—Eh ! bien, je suis chez les chères sœurs.

—C'est facile à dire, mais difficile à réaliser. De ce qu'on vous a reçue provisoirement, par charité, il ne faut pas conclure qu'on vous gardera à tout jamais.

—Pourquoi pas ?

—Parce que vous n'êtes pas sœur et qu'il est indispensable de l'être pour être admise à titre définitif dans une communauté de sœurs.

Il est permis, il est vrai, aux sœurs de Nevers de prendre des servantes, quand elles ne peuvent suffire, elles seules, au travail matériel, et il arrive parfois qu'elles gardent leurs servantes indéfiniment : mais ici vous n'êtes pas une domestique. Vous êtes précisément aujourd'hui ce que tout à l'heure vous prétendiez devenir, vous n'êtes rien, et sur ce pied-là on ne fait jamais long feu nul part.

Bernadette paraît pensive et ne sait plus que répliquer. Je reprends, après un moment de silence :

—Voilà que vous n'êtes plus une enfant, vous serez peut-être bien aise de trouver dans le monde un petit établissement sortable.

Vivement :

—Ah ! pour ça non, par exemple !

—Mais alors, pourquoi ne vous feriez-vous pas sœur ? N'y avez-vous jamais songé ?

—C'est impossible. Vous savez bien que je suis pauvre ; je n'aurai jamais la dot nécessaire.

—Cet obstacle, ma chère enfant, n'est pas si grand que vous vous l'imaginez. Quand des demoiselles appartenant à une famille riche ou même simplement aisée, se présentent comme postulantes, nous exigeons d'elles une dot, et cela doit être. Il est de toute équité qu'elles contribuent pour leur part aux charges d'une congrégation qui les prend à sa charge pour la vie. Mais lorsque nous reconnaissons en des filles pauvres une vraie vocation, nous n'hésitons pas à les recevoir sans dot. Pour ce qui vous concerne, je ne crains pas de vous promettre dès à présent qu'on ne vous en demandera pas.

—Mais les demoiselles que vous prenez sans dot sont habiles et des savantes, qui vous en dédommageront bien. Pour moi, je ne sais rien, et ne suis bonne à rien.

—Vous méconnaissez vos talents. J'ai pu constater de mes propres yeux, ce matin même, que vous êtes bonne à quelque chose.

—À quoi donc ?

D'un air sérieux et convaincu :

—À gratter des carottes.

Ne pouvant contenir un éclat de rire :

—Ce n'est pas difficile cela.

—N'importe ! il faut encore savoir le faire et s'y prêter volontiers. Or, voyez-vous, ces belles demoiselles, dont vous me parliez tout à l'heure, elles mangent bien des carottes, mais elles n'aiment pas à en gratter. Elles préfèrent exercer la finesse de leurs doigts sur le papier, sur les ouvrages délicats, voire sur le piano. Quand elles se font sœurs, on les emploie naturellement comme maîtresse dans les écoles ou les pensionnats, et elles y mourraient bientôt de faim, si elles n'avaient auprès d'elles quelques humbles compagnes pour peler leurs légumes. Soyez tranquille, on trouvera bien quelque moyen de vous utiliser, sans compter qu'on ne manquera pas de vous donner au noviciat une bonne partie de l'instruction qui vous fait défaut.

—Puisqu'il en est ainsi, j'y penserai, mais je ne me sens pas encore décidée.

—Eh bien oui, pensez-y, consultez votre confesseur, et priez surtout la sainte Vierge, qui n'a pas dédaigné de vous apparaître, de vous obtenir de son divin Fils les lumières et les grâces qui vous sont nécessaires. Puis, si le cœur vous en dit, vous demanderez à

la mère supérieure d'en donner avis soit à la mère générale, soit à moi, et je me chargerai du reste.

Ce fut le dernier mot de notre conversation.

On écrivait dernièrement :

« A quel moment précis remontait la vocation religieuse de Bernadette ? C'est ce que nul ne peut dire, c'est ce qu'elle-même ignorait peut-être. »

La réponse est ci-dessus, elle n'est point ailleurs. Bernadette, je le sais, n'a jamais perdu plus que moi le souvenir de cette entrevue.

II.

Son Noviciat.

Cependant une année presque entière s'écoule avant que Bernadette ne fasse donner de ses nouvelles. C'est seulement au mois d'août 1864 qu'elle manifeste son désir d'entrer au noviciat ; et encore sa mauvaise santé ne permet-elle pas qu'on lui en ouvre les portes avant le 8 juillet 1866. Elle reste, en attendant, chez les Sœurs de Lourdes.

Il y avait donc près de trois ans que je l'avais vue dans cette ville, quand elle arriva à Nevers. Je ne lui avais rien fait dire depuis lors, et personne non plus, à ma connaissance, n'avait agi sur elle, de quelque manière que ce fût, pour la décider à entrer dans la congrégation (2). Elle s'y détermina d'elle-même, en ayant simplement recours, pour s'éclairer, aux moyens surnaturels que je lui avais indiqués.

Le fait le plus saillant de son noviciat, c'est qu'elle y garda un silence complet sur les apparitions de Lourdes. Pour l'éprouver sur ce point, la maîtresse avait défendu à ses novices et postulantes de lui en parler. Celles-ci obéirent religieusement, et bien que cette défense lui fût sans doute inconnue, elle même ne se montra pas moins discrète. On a toujours remarqué du reste qu'elle se taisait absolument sur Lourdes, à moins que l'obéissance ou la bienséance ne lui fit un devoir de

(2) On a voulu insinuer que M. le curé Peyramale y avait été pour quelque chose. C'est possible, mais Sœur Marie-Bernard ne m'en a jamais rien dit, et je ne me rappelle même pas qu'elle m'ait une seule fois parlé de lui depuis son arrivée à Nevers. Je crains qu'en faisant intervenir à tout propos et souvent hors de propos ce prêtre respectable, on ne finisse par faire jaillir sur sa mémoire un ridicule immerité.

répondre aux questions qui lui étaient adressées.

Il faudrait peu connaître l'homme, envisagé surtout au féminin, pour considérer ce petit fait comme insignifiant.

Je ne crains pas de le proclamer véritablement héroïque et de l'inscrire comme tel à l'actif des novices aussi bien qu'à celui de Bernadette. Vous figurez-vous d'un côté celle-ci sortant de Lourdes, où elle a reçu des communications célestes ; de l'autre côté, plus d'une centaine de jeunes personnes électrisées par la célébrité de son nom, se voyant, se rencontrant, se parlant tous les jours, pendant une année tout entière, sans que jamais s'échappe de leurs lèvres un mot, un seul mot, sur ce qui déborde évidemment de leur imagination, de leur esprit et de leur cœur ! Si, pour expliquer un pareil prodige, on n'estime pas nécessaire de recourir au surnaturel, on conviendra du moins que rien ne peut donner une plus haute idée du noviciat des sœurs de Nevers.

A part ce remarquable incident, on ne peut rien signaler d'extraordinaire dans l'attitude ou dans la conduite de celle qui a été l'objet des prédilections de la Reine des cieux. Elle se montre régulière et édifiante en tout et pour tout ; mais, dans l'accomplissement même de ses devoirs de piété, elle ne dépasse pas extérieurement le niveau commun. Point de ravissements ni d'extases, pas même de pieux exercices ou d'austérités en dehors de ce que prescrit la règle ou le coutumier. Elle passerait tout à fait inaperçue, s'il était possible d'oublier l'événement miraculeux qui l'a mise en évidence devant le monde entier. Il n'en sera pas autrement après sa profession.

Et il nous semble comprendre pourquoi Dieu a voulu qu'il en fût ainsi. Elle était prédestinée à servir de modèle aux multitudes innombrables qui devaient venir après elle à la grotte de Massabielle. Il fallait qu'elle restât à la portée de tous et qu'elle ne décourageât personne par des actes extérieurs de piété et de vertu trop au-dessus de ce qu'on peut généralement atteindre. Telle qu'elle nous est apparue, dans la simplicité de sa foi et de sa vie chrétienne, elle est et demeure le vrai type des pèlerins de Lourdes.

Un fait évangélique confirme en nous ce sentiment. Quel est celui qui

aida Notre-Seigneur à porter sa croix sur le Calvaire? Un homme obscur, sans aucun avantage extérieur, en apparence le premier venu, cédant à la contrainte plutôt qu'animé de bonne volonté: *angariaverunt eum*. Mais n'est-ce pas justement en considération de ces titres négatifs qu'il eut le souverain honneur d'être le type immortel de notre pauvre humanité marchant péniblement, la croix sur l'épaule, à la suite de son Rédempteur? *Infirma mundi elegit Deus*.

En dehors de son couvent, on était très disposé à considérer Bernadette comme une thaumaturge, et nous n'ignorons pas qu'on lui a plus d'une fois attribué des miracles. Mais la vérité est qu'elle n'en a jamais fait, et qu'elle avait encore moins la prétention d'en faire. Je lui ai demandé à deux ou trois reprises si, depuis les célèbres apparitions, elle avait vu la sainte Vierge ou reçu quelque autre grâce extraordinaire: *Jamais*, m'a-t-elle répondu très nettement; *à présent je suis comme tout le monde*.

Cependant elle n'était pas précisément comme tout le monde. J'ai constamment observé que son attrait le mieux caractérisé était celui de vivre inconnue et de n'être comptée pour rien, ce qui est très rare, même parmi les âmes qui tendent à la perfection. Personne ne mit mieux en pratique cette belle maxime de l'Imitation: *Ama nesciri et pro nihilo reputari*.

Ne s'effaçait-elle ainsi que par défaut de moyens? On ne saurait l'admettre. D'abord les sots ont naturellement beaucoup plus de tendance à se produire qu'à s'éclipser. Puis Bernadette, entrée fort ignorante au noviciat, y fit d'assez rapides progrès dans ses études pour faire preuve d'une intelligence au-dessus du vulgaire. Elle avait même ce qu'on appelle de l'esprit, et ses saillies ou ses réparties heureuses, quand on la fatiguait de questions indiscrètes, ne peuvent laisser aucun doute à cet égard. Cet esprit scintillait jusque dans ses yeux, d'une transparence et d'une beauté indéfinissables, où semblaient se refléter encore les rayons célestes qu'ils avaient contemplés.

Elle était aussi fort adroite de ses mains. Il lui fallut peu de temps pour apprendre les divers travaux d'aiguille, même les plus difficiles et les

plus délicats, et elle compta bientôt parmi les meilleures ouvrières d'une communauté, où l'on en rencontre pourtant d'une habileté peu commune.

Avant la fin du premier mois de son postulat dans la maison mère, Bernadette fut admise au saint habit. Elle le reçut le 29 juillet 1866, et ce fut alors que son nom fut changé en celui de Sœur Marie-Bernard.

L'évêque de Nevers présida la cérémonie.

La divine Providence y avait amené, comme fortuitement, deux grands serviteurs de Dieu et de son Eglise: Mgr. de Mérode et M. le comte Lafond. Ils apparaissaient là comme de nobles ambassadeurs, ayant mission de représenter sur la terre la Reine des Cieux à l'heure solennelle où sa fille bien-aimée se dépouillait des haillons du siècle pour se revêtir de la robe royale des sœurs de charité.

Et ils étaient l'un et l'autre véritablement digne de cette honneur.

Ces deux hommes, d'aspect si différent et de nature si diverse, avaient cependant entre eux un trait de ressemblance. Ils étaient animés d'une même ardeur, d'un même dévouement, d'une même générosité pour toutes les saintes causes. Ils dédaignaient également d'user de leur grande fortune pour les jouissances vulgaires* du luxe ou pour n'importe quelle autre satisfaction personnelle; mais ils étaient toujours prêts à en prodiguer les ressources pour les bonnes œuvres, et premièrement pour les besoins du Saint-Siège. Seulement, chacun y procédait selon son caractère; l'un très ouvertement, quoique sans ostentation; l'autre très secrètement quoique sans aucun souci des jugements du monde. M. Lafond était à la lettre le bienfaiteur selon l'évangile, dont la main gauche ignore ce que donne la droite; Mgr de Mérode, vrai successeur de l'intrépide saint Laurent, le grand aumônier du pape S. Sixte, jetait sans y regarder son argent au vent (3), et si pour ce faire on l'eût aussi mis sur le gril, il aurait été de force comme d'habitude à redire: *Assatum est jam, versa et manduca*: "Rôti à point, tourne, ami bourreau, et bon appétit!"

(3) *Dispersit, dedit pauperibus*. Paroles du psalme CXL, appliquées à Saint Laurent, dans l'office de sa fête.

Leur mémoire, momentanément associée à celle de Bernadette, restera pareillement en bénédiction.

III.

Sa profession.

Sœur Marie-Bernard a eu le singulier privilège de faire deux fois sa profession, dans les termes et dans les conditions où la faisaient les sœurs de Nevers, avant l'approbation de leur institut par le Saint-Siège (4) Voici dans quelles circonstances.

Un louable usage de cette congrégation permet d'admettre à la profession les novices en danger de mort, alors même qu'elles sont encore éloignées du terme régulier de leur épreuve. On en est quitte, si elles reviennent à la santé, pour les faire rentrer au noviciat et leur en faire reprendre les exercices, malgré leur qualité de professes, jusqu'à l'expiration du temps exigé par les constitutions.

Tel fut le cas de sœur Marie-Bernard, mais avec une variante, unique dans son genre, d'où il résulta qu'après avoir fait *in extremis* profession dans son lit, elle dut s'y reprendre plus tard à l'église, conformément au cérémonial ordinaire.

Racontons d'abord l'histoire de la première profession. La pauvre sœur avait une santé déplorable ; c'était sans doute la conséquence de la promesse que la Sainte Vierge lui avait faite du bonheur de l'autre vie, au prix de beaucoup de souffrances dans celle-ci. Elle traînait incessamment avec elle deux ou trois maladies graves et incurables, se traduisant de temps à autre par des crises violentes, qui la mettaient à deux doigts de la mort.

La première de ces crises eut lieu le jeudi 25 octobre 1866. Le soir de ce jour, entre neuf et dix heures, au moment où j'allais me mettre au lit, mon valet de chambre vint me prévenir que deux sœurs de Nevers, accourues à l'évêché, demandaient absolument à me parler pour affaire urgente.

Je m'empresse d'aller les trouver.

—Qu'y a-t-il donc pour que vous m'arriviez à pareille heure ?

—Le médecin a déclaré que sœur Marie-Bernard ne passerait pas la nuit, et la mère générale nous envoie vous

demander la permission de l'admettre à la profession.

—Je ferai mieux. Je ne veux céder à personne l'honneur de recevoir la profession de cette âme privilégiée. Retournez à Saint Gildard et annoncez-moi : je vous suivrai de près.

J'y suis en effet rendu presque en même temps qu'elles, et je me hâte de monter à l'infirmerie. Je trouve la malade haletante, pour ne pas dire râ-lante ; elle venait de vomir toute une cuvette de sang, qui était encore là près de son lit.

Je l'aborde.

—Vous allez mourir, ma chère enfant, et l'on me dit que vous désirez faire profession. Me voici pour vous recevoir.

Alors d'une voix mourante :

—Je ne pourrai prononcer la formule..... pas de force !

—Ce n'est pas une difficulté. Je vais la prononcer pour vous. Il vous suffira de répondre : Ainsi soit-il !

Ainsi fut fait. Je lui adressai quelques paroles d'encouragement, je la bénis, je la priai de ne pas m'oublier dans le ciel, et je me retirai tout ému, persuadé que je ne la reverrais plus vivante.

Comme on l'apprit plus tard par expérience, sœur Marie-Bernard se relevait tout d'un coup de ses crises terribles. Au moment où l'on n'attendait plus que son dernier soupir, on était fort étonné de lui voir reprendre vie, comme en un clin d'œil.

La supérieure générale, qui avait assisté à la cérémonie, restait au pied de son lit avec la pieuse intention de lui fermer les yeux.

A peine était-je sorti que l'agonisante, retrouvant la parole, lui dit en souriant :

—Vous m'avez fait faire profession, parce que vous croyez que je mourrai cette nuit. Et bien, je ne mourrai pas cette nuit.

—Comment, reprend la supérieure d'un ton sévère, vous saviez que vous ne deviez pas mourir cette nuit, et vous ne me l'avez pas dit ! Et vous êtes ainsi cause qu'on a fait venir Monseigneur à une heure indue, et qu'on a mis tout en l'air à votre intention. Vous n'êtes qu'une petite sottise. Je vous déclare que, si vous n'êtes pas morte demain matin, je vous enlève le voile de professe qu'on vient de vous

(4) Cette approbation ne date que du 20 août 1870

donner, et je vous renvoie au noviciat avec votre voile de simple novice.

La sœur conservant son calme et continuant à sourire :

— Comme il vous plaira, ma chère mère.

Le lendemain matin, sœur Marie-Bernard n'était pas morte, et bientôt après elle rentra humblement au noviciat à son rang et avec son voile de novice.

Ceux qui n'ont pas connu la mère Joséphine Imbert, alors supérieure générale, s'étonneront sans doute ou peut-être même se scandaliseront de sa conduite dans cette circonstance. Ils trouveront qu'elle s'est montrée bien dure envers sa fille moribonde, alors surtout qu'il s'agissait d'une telle fille. Mais nous savons, nous, qu'elle s'est au contraire montrée aussi charitable pour celle-ci que dure pour elle-même. On a dit de cette supérieure, l'une des plus accomplies et la plus capable que le Ciel donna jamais à son institut, qu'ayant une tête d'homme, elle n'en gardait pas moins son cœur de femme, et qu'elle savait admirablement concilier ce cœur et cette tête. Rien n'est plus vrai. Seulement, elle redoutait à tel point pour la privilégiée de Lourdes les périls effroyables de l'orgueil, que vis-à-vis d'elle sa tête seule paraissait. Elle estimait de son devoir de la traiter avec froideur, avec rigueur même, et de l'humilier en toute occasion. Quoi qu'il en coûtât à son cœur, elle soutint jusqu'à la fin ce rôle pénible, qu'elle s'était imposé, et qui est d'ailleurs une preuve assez évidente de la haute opinion que cette grande intelligence avait de la vertu de Bernadette.

J'avoue pourtant que la mesure me parut cette fois excessive, et je ne dissimulai pas à la chère mère Joséphine qu'elle avait, à mon avis, outrepassé ses pouvoirs. Toutefois, comme je n'aurais voulu pour rien au monde donner un dessous à son autorité, et qu'il est toujours loisible de renouveler ses vœux, je maintins la décision. Il fut en conséquence convenu que sœur Marie-Bernard serait comprise dans la première profession générale, comme si elle n'était pas déjà professe.

D'après un certain auteur, qui est souvent à côté de la vérité pure et simple, le motif de cette résolution aurait été que les vœux faits à l'infirmerie n'étaient que conditionnels. C'est une com-

plète erreur. Les vœux que la sœur fit premièrement dans son lit et secondement à l'église, ont été exactement les mêmes. Les uns et les autres, furent aussi absolus et définitifs que l'étaient à cette époque les vœux des Sœurs de Nevers. La première émission était donc parfaitement suffisante, et la raison de la seconde fut bien telle que nous venons de l'exposer.

Ce fut le mercredi, 30 octobre 1876, qu'eut lieu, dans l'église de la maison mère, la seconde profession de sœur Marie-Bernard. La cérémonie fut présidée, comme de coutume, par l'évêque diocésain. Il ne s'y passa rien d'extraordinaire.

IV.

Ses emplois.

Assigner une destination et donner un emploi quelconque à sœur Marie-Bernard, devenu professe, n'était pas chose facile. Sa mauvaise santé n'en était ni la première, ni la principale cause. Ce qui constituait la vraie difficulté, c'est qu'on voyait de sérieux inconvénients, soit à la garder dans la maison-mère, soit à l'envoyer dans une maison particulière.

Les emplois de la maison-mère, même les moins élevés, sont considérés comme les premiers de la congrégation. On n'y appelle jamais les nouvelles professes, et l'on estime faire honneur non-seulement aux anciennes, mais aux supérieures locales, quand on les leur confie. Faire une exception en faveur de sœur Marie-Bernard, n'était-ce pas lui donner trop d'importance et l'exposer à plus d'un danger pour son âme ?

D'un autre côté, comment la supérieure d'une petite maison, ouverte à tout venant, pourrait-elle la défendre contre la curiosité publique, alors que la supérieure générale, avec ses sœurs portières et son nombreux personnel, avait déjà beaucoup de peine à y réussir ?

Le cas était réellement fort embarrassant, et j'avoue que pour mon compte je me sentais incapable d'en trouver une satisfaisante solution. Mais la chère mère Joséphine Imbert, dont l'esprit était infiniment plus fécond, ne la chercha pas longtemps, et me la fit bientôt connaître, en m'apprenant le rôle que, pour la mettre en œuvre, j'aurais personnellement à jouer.

Voici comment les choses se passèrent.

Il est d'usage, les jours de profession, de réunir, à un moment donné de l'après-midi, les nouvelles professes avec toute la communauté dans la grande salle du noviciat. Puis on prie l'évêque de Nevers, qui a présidé le matin la cérémonie et n'a pas encore quitté la maison, de donner lui-même le crucifix, le livre des constitutions et la première lettre d'obédience à chacune des nouvelles professes qui viennent défilé devant lui, sur l'appel de la maîtresse des novices.

Le jour de la profession de Sœur Marie-Bernard, elle seule ne fut pas comprise dans cet appel, et pour elle seule on n'avait pas préparé de lettre d'obédience, suivant ce qui avait été convenu entre la mère générale et moi. Je dis alors à haute voix :

— Pour quelle raison n'a-t-on pas appelé Sœur Marie-Bernard, et ne m'a-t-on pas remis pour elle une lettre d'obédience ?

La supérieure générale se lève, et prenant son grand air :

— Monseigneur, il n'a pas été possible de lui assigner une obédience ; c'est une petite sotte qui n'est bon à rien.

Rien que cela, et elle se rassoit.

L'évêque :

— Sœur Marie-Bernard, arrivez ici.

Elle vient s'agenouiller à mes pieds.

— Vous n'êtes donc bonne à rien ?

— La mère générale ne se trompe pas ; c'est bien vrai.

— Mais alors, ma pauvre enfant, qu'allons-nous faire de vous, et à quoi bon votre entrée dans la congrégation ?

— C'est justement ce que je vous ai dit à Lourdes, et vous m'avez répondu que cela ne vous ferait rien.

Je ne m'attendais aucunement à cette réplique, que n'avait pas prévue l'auteur du petit drame, et franchement je ne savais plus que dire. Heureusement l'excellente mère Joséphine, qui n'était jamais à court, vient à la rescousse. Elle se leva de nouveau :

— Si vous le voulez bien, monseigneur, nous pourrions la garder par charité à la maison-mère et l'employer de quelque manière à l'infirmerie. Comme elle est presque toujours malade, ce sera précisément son affaire.

Pour commencer elle sera simplement chargée du nettoyage ; puis on

pourra la mettre plus tard à faire de la tisane, s'il y a jamais moyen de le lui apprendre.

Il n'y avait certes pas là de quoi à lui faire donner de la tête dans les étoiles. Je répons :

— Agréé.

Le nettoyage d'une infirmerie n'est pas seulement un humble emploi ; on comprend assez que de sa nature il n'a rien d'agréable, et, quand il faut l'exercer dans une nombreuse communauté, c'est évidemment un emploi fort pénible.

Cependant sœur Marie-Bernard l'accepta sans ombre de difficulté, ne s'en plaignit jamais, ne manifesta jamais le désir d'en obtenir un autre, et le garda longtemps en s'en acquittant de son mieux. Elle en fut tirée dans la suite, mais ce fut uniquement, si j'ai bonne mémoire, sur la demande du médecin, qui voyait du danger à ce qu'on laissât végéter indéfiniment, dans l'air méphitique d'une infirmerie, un sujet aussi maladif.

Elle fut alors envoyée comme seconde à la sacristie, sous les ordres de la sacristine la plus accomplie que j'aie jamais rencontrée. C'était sans aucun doute un emploi qui devait être, à toute espèce de titres, beaucoup plus à son gré que le précédent. Toutefois, elle ne me l'a jamais dit et je n'ai jamais pu connaître au juste l'impression produite sur elle par ce changement. Elle ne savait qu'obéir aveuglément, sans en témoigner dans aucune circonstance ni joie ni peine.

D'ailleurs, au-dessus de ces emplois subalternes, que son humilité était loin de dédaigner, mais dont elle n'était réellement investie que pour la forme, elle eut toujours un emploi bien supérieur qu'elle tenait directement de Dieu, et qui fut, à vrai dire, dans sa vie religieuse son unique emploi. C'était l'emploi de victime pour l'expiation de nos péchés, et conséquemment pour le triomphe de l'Église et le salut de la France.

De là cette incroyable complication d'infirmités irrémédiables, dont une seule aurait suffi, selon les lois communes de notre frêle organisme, pour la conduire au tombeau. Il a fallu un véritable miracle pour que sa vie y résistât pendant plus de douze ans ; mais aussi, durant cette longue période, quel poids

accablant de continuelles et effroyables souffrances !

Comment a-t-elle accepté et supporté cette interminable passion ?

Nous avouerons sans détour que ce ne fut pas à tous les yeux d'une manière irréprochable. Certains mouvements d'impatience, certaines vivacités, certaines boutades même, ont quelquefois étonné et péniblement impressionné les sœurs qui la soignaient. Mais ces petits écarts provenaient uniquement de la surexcitation irrésistible où la jetaient quelques-unes de ses crises, et il est juste comme charitable de penser qu'elle n'en était pas coupable devant Dieu, parce qu'alors elle ne jouissait pas suffisamment de son libre arbitre. Au plus intime de son âme, elle n'en restait pas moins, nous le savons, soumise et résignée, reconnaissante même et joyeuse. Ce qui le prouve bien, c'est que, dès qu'elle se retrouvait elle-même, elle s'empressait de gémir et de s'humilier au sujet de ces simples cris de la nature, dans lesquels sa volonté avait si peu de part.

Quoi qu'on se plaise à lui attribuer aujourd'hui nombre de belles phrases, que pour mon compte je n'ai jamais entendues, j'ai toujours remarqué qu'elle souffrait, comme elle faisait toutes choses, *simplement et sans phrases*. N'est-ce pas ainsi qu'à souffert le premier notre divin modèle, et est-il par conséquent une meilleure et plus chrétienne manière de souffrir ?

Tirons-en cette conclusion que Bernadette s'est acquittée dignement et saintement de son grand emploi de victime, et que l'odeur de son sacrifice a été très agréable à Dieu : *Odor suavisimus victimæ Domini* (5)

Il est même permis d'espérer que ce sacrifice a maintenant atteint son but, puisque le Ciel vient d'y mettre un terme, et que le jour n'est plus éloigné où nous recueillerons dans la joie ce qui a été semé pour nous dans les larmes.

(5) Exod, XXIX, 18.

Nécrologies.

IN MEMORIAM !

O Dieu, accordez-leur un repos éternel :

Et permettez que la lumière divine brille à jamais sur eux

M. Louis Bélanger.

D'OTTAWA.



NOUS regrettons vivement d'avoir à enregistrer la mort du gérant de la *Gazette d'Ottawa*, M. Ls. Bélanger. Depuis longtemps la santé de M. Bélanger était minée par la terrible maladie de la consommation, contre laquelle il lutta avec une énergie admirable. Cette énergie lui fit accomplir presque jusqu'à sa mort les fonctions laborieuses de l'administration d'un journal.

M. Bélanger était le type du citoyen franc, intègre, honorable. Il jouissait de l'estime générale, et on ne lui connaissait pas un ennemi. Aussi emportait-il dans la tombe le respect de tous ceux qui purent apprécier ses belles qualités.

Il était d'une rare habileté en affaires, et pendant plusieurs années il fut le principal employé de la grande maison de commerce qui avait pour chef l'honorable M. James Skead. La suspension d'affaires avec cette importante maison coïncidant presque avec la fondation de la *Gazette*, les propriétaires du journal crurent devoir lui en confier l'administration, fonction qu'il a remplies à leur pleine satisfaction.

M. Bélanger était membre de la plupart de nos sociétés canadiennes de bienfaisance, et sa mort y sera l'objet d'un regret universel. Pendant longtemps il a été le secrétaire de notre excellente Union Saint-Joseph, et dans ces derniers mois il a agi comme prési-

dent de la société Saint-Thomas, charge que sa maladie le força d'abandonner.

C'est bien tôt quitter la vie, à trente ans, quand on est entouré de l'affection d'une femme dévouée, de l'estime d'un grand nombre d'amis, et que l'avenir paraît souriant et plein de promesses ! Que sa famille si péniblement éprouvée veuille bien accepter nos plus vives condoléances.

M. l'abbé P. Beaumont,

CURÉ DE LA PAROISSE DES ÉCUREUILS.

Le clergé vient de perdre un de ses membres les plus anciens et les plus zélés, dans la personne du Révd. M. Beaumont, curé des Ecureuils.

M. Beaumont était né à Québec en 1808 et fut ordonné prêtre en cette ville, en 1838 ; il commença son saint ministère par le vicariat qu'il exerça pendant six ans, à Rimouski. En 1839, il était nommé curé de Saint-Jean-Chrysostôme de Lauzon. C'est là qu'il put exercer à l'aise ce zèle et cette charité qui l'avait toujours distingué. La paroisse de Saint-Jean-Chrysostôme a été la première qui ait pu apprécier ce caractère ferme et sûr, cette volonté inflexible, qui s'unissait à la douceur et cette ardeur à travailler au salut des âmes. Les paroissiens de Saint-Jean-Chrysostôme l'ont toujours regardé comme leur bienfaiteur. Car il n'épargnait rien, sacrifices, troubles, peines, pour faire plaisir à ses ouailles et leur être utile.

Pendant la terrible épidémie de 1847, M. Beaumont fut nommé desservant de la Grosse-Île. Là il se distingua encore davantage, s'il est possible, par sa charité et son amour du prochain. Toujours au chevet des malades malgré les dangers de la maladie, il s'occupait non-seulement à procurer du soulagement à leur âme par les consolations qu'offrent la religion, mais il s'occupait aussi de la guérison de leur corps et en maintes occasions, il se montra habile médecin.

Après avoir été plus de trente ans à la cure de Saint-Jean-Chrysostôme, il passa à celle des Ecureuils, où il ne tarda pas à s'attirer l'amour et le respect de ses paroissiens.

Cette paroisse, quoique peu considérable, exigeait encore des travaux et des sacrifices de la part de celui qui en

avait la direction. Mais le curé Beaumont, qui ne reculait devant rien, sut surmonter bien des difficultés et bien des obstacles. Aussi sa mort jette-t-elle dans le deuil toute cette paroisse, qui comptait encore avoir pour pasteur, pendant plusieurs années, celui qui l'avait si bien conduite et dirigée.

Madame Pierre Campeau,

DE QUÉBEC.

Cette dame, née Marie-Cécile Denis, était l'épouse bien-aimée de M. Pierre Campeau, assistant-inspecteur des chemins, de la Corporation de Québec. Elle est décédée le 2 octobre, à l'âge de 56 ans, laissant dans un deuil profond un époux et sept enfants, et un grand nombre de parents et d'amis qui la regretteront longtemps.

Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un concours fort considérable.

R. I. P.

R. P. Camille Paré,

DE QUÉBEC.

Nous avons eu la douleur d'apprendre la mort du R. P. Camille Paré, O. M. I., de l'église de Saint-Sauveur de Québec. Il s'est endormi dans le Seigneur, muni des sacrements de notre Sainte-Mère l'Église.

Élève distingué du collège de Ste-Thérèse de Montréal, il y a 3 ans et 20 jours qu'il avait le bonheur de faire son oblation perpétuelle entre les mains du R. P. Soullier, assistant-général et visiteur du Canada.

Ordonné prêtre il y a 1 an et quelques mois, il avait été envoyé à St.-Sauveur. Admirablement doué de Dieu, il avait pu marquer son court passage ici par des services signalés à l'œuvre de St.-Sauveur, surtout dans le soin des enfants auxquels il s'était donné corps et âme ; et l'avenir se laissait entrevoir avec les plus beaux présages.

Mais la Divine Bonté contrôle tous les secrets de la Providence. La mort est venu le visiter aux premières vêpres de Ste-Thérèse et le jour anniversaire où les RR. PP. Oblats sont partis de Montréal pour inaugurer l'œuvre de St.-Sauveur, il y a 26 ans.

R. I. P.

Informations Générales.

NOUVELLE PRIME!

L'Administration du *Foyer Domestique* a l'honneur d'informer ses dévoués abonnés, et le public en général, qu'elle fait préparer actuellement une nouvelle PRIME, qui sera expédiée à tous ceux qui s'abonneront à cette Publication ou qui renouvelleront d'ici au 1er janvier leur abonnement pour l'année prochaine, en lui envoyant le montant de la souscription annuelle (\$2.00), ainsi que les arrérages, s'il y en a.

Cette Prime, qui sera agréablement reçue, sans nul doute, se composera d'une gravure chromos-lytographique, de 16 sur 22 pouces, renfermant les

PORTRAITS

De NN. SS. les EVÊQUES

De la Province Ecclésiastique de Québec.

Le dévouement des catholiques à l'Épiscopat nous fait espérer que tous s'empresseront à profiter de cette favorable occasion pour enrichir leur demeure de ce vénérable et précieux MÉDAILLON, qui sera pour toutes les familles d'un grand charme.

PRIMES EXCEPTIONNELLES.

Grand Concours ouvert au Public.

TOUS GAGNANT DE L'ARGENT!

DANS le but d'obtenir une circulation très étendue, nous ouvrons dès ce jour à l'activité publique de nos abonnés, agents, et autres, un

GRAND CONCOURS

destiné, selon nos prévisions, à créer non seulement une émulation d'intérêt personnel mais d'offrir en même temps un moyen fort précieux pour le soutien du *Foyer Domestique*.

En vue de ce double intérêt, nous avons donc résolu d'offrir des

PRIMES SPECIALES

à toutes personnes qui nous obtiendront des nouveaux abonnés, d'ici au 1er Décembre prochain, avec la remise du prix d'abonnement (\$2.00) de chaque tel abonné. Il y aura

10 PRIMES SPECIALES,

ÉVALUÉES A \$560,

qui seront données aux DIX LISTES les plus chargées de noms. Pour toutes les autres Listes, quelqu'en soit le nombre, une remise en argent de 20 CENTINS par abonné sera faite par l'Administration du *Foyer Domestique*.

Par ce mode, tous gagneront quelque chose. Voici l'ordre des Primes offertes, et leur valeur.

- 1.—Un Orgue-Salon, ayant 5 octaves et 6 registres, savoir: diapason, mélodie, flûte d'amour, voix céleste, principal et voix humaine. Boîte en noyer noir, et garanti pour 5 ans. Valeur..... \$200.00
- 2.—Un Orgue-Salon, ayant 5 octaves et 9 registres, savoir: diapason, hautbois, dulcet, principal, violina, flûte, dulcina, écho et voix humaine. Boîte en noyer noir, et garanti pour 5 ans. Valeur..... 150.00
- 3.—Un Moulin à coudre, de Victor, valant..... 45.00
- 4.—Un Moulin à coudre, de Singer, valant..... 45.00
- 5.—Un Moulin à coudre, de Wheeler & Wilson, valant. 45.00
- 6.—Une Bourse, renfermant..... 25.00
- 7.—Une Bourse, renfermant..... 20.00
- 8.—Une Bourse, renfermant..... 15.00
- 9.—Une Bourse, renfermant..... 10.00
- 10.—Une Bourse, renfermant... 5.00

Valeur totale.....\$560.00

Pour toutes les autres Listes, comme il est dit ci-dessus, et quelqu'en soit le nombre, il leur sera alloué 20 CENTINS par chaque abonné obtenu, que l'Administration du *Foyer Domestique* leur transmettra après le dépouillement fait des Listes, dans la première semaine de Décembre prochain.

Le dépouillement des Listes se fera le 4 Décembre, en présence d'un Comi-

té choisi à cet effet, lequel signera le Rapport qui sera publié dans le *Foyer Domestique*, et dans lequel sera fait mention du nombre d'abonnés obtenus par chaque compétiteur.

CONDITIONS DU CONCOURS.

10. Afin de mettre les campagnes sur un pied d'égalité approximative avec les villes, dans cette lutte du Concours, les Primes offertes sont divisées comme suit :

	<i>Valeur.</i>
Pour les Villes (1), les Nos. 2, 4 et 6.....	\$220.00
Pour les campagnes, les Nos. 1, 3, 5, 7, 8, 9 et 10.....	340.00
	<hr/> \$560.00

20. Il faudra que le dépouillement de toutes les Listes donne au moins un chiffre total de 1,000 abonnés nouveaux, pour mériter et obtenir les 10 PRIMES SPÉCIALES. S'il n'y avait que la moitié de ce chiffre, alors il n'y aurait que 4 PRIX : les Primes No. 2 et 3 pour les Campagnes, et 4 et 5 pour les Villes, à part les 20 CENTIMS par abonné alloués à chacun des Compétiteurs qui n'aura pas eu l'une des Primes spéciales sus-mentionnées.

On nous informe qu'un journal de modes, à New-York, ayant offert en Prime un Piano de \$750, eût un succès immense. Il n'y avait alors, cependant, qu'une seule chance d'offerte, tandis que nous en offrons DIX, à part une commission de 10 par cent sur toutes les remises qui nous seront faites par les compétiteurs non gagnants.

Telle est donc l'occasion favorable que nous offrons à ceux qui désirent enrichir leur domicile d'un meuble élégant, riche, utile et agréable, et nous espérons que ce projet saura intéresser plusieurs centaines de personnes, tant dans les villes que dans les campagnes.

L'ADMINISTRATION.

Ottawa, 1er Octobre 1879.

(1) Les villes qui auront à lutter ensemble sont : Ottawa, Montréal, Trois-Rivières, Québec, N.-D. de Lévis, Rimouski, Snerbrooke, St. Hyacinthe, St. Jean et Sorel.

A nos Abonnés.

Avec la prochaine livraison du *Foyer Domestique* se terminera l'abonnement de la présente année. Nous prions instamment les abonnés retardataires à nous adresser sans délai le prix de leur abonnement de l'année, et les arrérages s'ils s'en trouvent. L'on devrait comprendre que nous avons besoin de ce qui nous est dû pour rencontrer les frais de la publication du *Foyer*, surtout dans l'état de gêne que nous a laissé la précédente administration.

Si on refuse de répondre à cette légitime demande, nous serons forcés, bien qu'à regret, de cesser l'envoi de cette Revue aux abonnés retardataires, et de prendre des procédures judiciaires contre eux.

Nous espérons, cependant, que ces abonnés nous éviteront ce désagrément, et qu'ils se feront un devoir de solder de suite cette dette d'honneur.

Reliques de St. Emile.

La translation des reliques de Saint-Emile a eu lieu très solennellement, le 28 Octobre, dans la Basilique d'Ottawa, dans le tombeau de l'autel dédié au Sacré Cœur de Jésus. Cette belle démonstration religieuse concordait avec la célébration du cinquième anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr. Duhamel. C'est Mgr. Moreau, Evêque de St. Hyacinthe, qui a présidé à la cérémonie de la translation des restes sacrés du glorieux martyr. Une neuvaine a suivie cette démonstration, laquelle s'est terminée le jour de la Toussaint, par la communion générale des retraitants.

Dans une petite brochure qui renferme les prières de la neuvaine à St. Emile, on y relate ce qui suit :

" Il vous sera agréable de savoir que le corps de Saint Emile a été découvert en 1672, sous le Pontificat de Clément X, dans les catacombes, à Rome : dans le cimetière de Saint Caléopode, proche de Saint Pancrace. Un cardinal qui possédait ces précieuses reliques dans la chapelle de son palais et qui a montré beaucoup de bienveillance à Mgr. l'Evêque d'Ottawa pendant son séjour à Rome, a bien voulu les lui donner pour sa Cathédrale que le Souverain Pontife

venait de décorer du titre de Basilique mineure.

L'authentique de ces reliques atteste qu'un vase renfermant du sang du martyr a été trouvé dans le tombeau, et qu'une palme, ainsi que le nom de Saint Emile, étaient gravés sur la pierre qui fermait ce tombeau. Voilà la preuve indubitable que celui dont on possède les ossements sacrés est mort pour la foi de Jésus-Christ et qu'il mérite tous les honneurs que l'Eglise décerne aux bienheureux. La raison et l'Eglise nous enseignent qu'il est permis d'honorer les reliques des Saints dont les corps ont été les temples du Saint-Esprit et qui doivent un jour ressusciter glorieux.

Les fidèles, dit le saint Concile de Trente, doivent porter respect aux corps saints des martyrs et des autres saints qui vivent avec Jésus-Christ... et... l'Eglise a autrefois condamné et condamne encore maintenant ceux qui soutiennent qu'on ne doit point d'honneur ni de vénération aux reliques des saints. La raison que donne le même concile est que les corps des saints ont été les membres vivants de Jésus-Christ et le temple du Saint-Esprit ; qu'ils doivent ressusciter un jour pour la vie éternelle, et que Dieu nous accordant beaucoup de grâce par leur moyen, il fait bien voir par là combien le culte que nous leur rendons est agréable à ses yeux. Ces paroles du Concile de Trente doivent stimuler notre zèle à rendre gloire aux Saints et nous inspirer une grande confiance en leur intercession.

Rendons nos hommages à Saint Emile et prions-le d'être notre protecteur auprès de Dieu."

AVIS.

Nous attirons l'attention des lecteurs sur le GRAND CONCOURS public ouvert à tous les hommes actifs, et dont le but est d'accroître la circulation du *Foyer Domestique*, tout en créant une émulation d'intérêt personnel. (Voir l'annonce page 530.)

Nous engageons vivement les personnes disposées à nous aider, à ne pas perdre un seul instant pour se mettre à la besogne, vu qu'il ne reste plus qu'un mois pour accomplir cette mission.

Quelque soit le chiffre des abonnés obtenus, il sera pour nous fort précieux, et nous en garderons une éternelle reconnaissance à tous ceux qui se dévoueront à cette patriotique mission.

RECRÉATIONS.

JEUX D'ESPRIT.—No. 5.

Charade.

Mon premier, cher lecteur, est bien près de la tête,
Mon second fait vacarme, amène la tempête,
Et mon total, séjour de la tranquillité,
Nous offre des vertus, l'asile respecté.

Enigme.

Je murmure souvent,
Mais je ne pleure jamais ;
Je suis toujours dans mon lit,
Mais je ne dors jamais ;
Ma bouche est fort grande,
Beaucoup plus grande que ma tête,
Et rend beaucoup,
Quoi qu'elle ne prenne rien ;
Je n'ai ni pieds ni jambes,
Pourtant je marche toujours ;
Et plus je fais de chutes,
Plus je cours vite.

Logogriphe.

De bois et de velours je suis un assemblage,
La corbeille de mariage
Trouve en moi son plus beau fleuron.
Otez ma tête et je m'alloige,
Dans les eaux le pêcheur me plonge
Et m'enlève d'un geste prompt.
Otez encore ma queue et je suis invisible,
Et la plus vive joie, ou la douleur horrible,
Ont en moi leur expression.

Métagramme.

Dames, je suis, avec six pieds,
La créature intéressante
Que porte entre ses bras la mère caressante,
Et qu'en un tendre amour à l'envi vous choyez.
— Que mon chef se métamorphose,
Au semestre, j'emplit les bureaux des banquiers,
Car, sous ma couleur jaune, orange, verte ou rose,
Je suis l'or des petits rentiers.

Problème.

Quelle est la chose que possèdent un vicaire, un maire ou un adjoint et dont sont privés l'évêque, le préfet et le curé.

N. B.—Les Réponses ou Solutions aux Problèmes ci-dessus, paraîtront au prochain numéro.

RÉPONSES

aux Problèmes insérés dans notre dernière livraison.

(Jeux d'Esprit, No. 4.)

Charade.—ASPIC.

Enigme.—MONTRE.

Logogriphe.—PROSE. ROSE.

Métagramme.—LIN, NIL.

Problème.—Le RHINOCÉROS, parce qu'il HIT NOCE et ROSSE.

Bulletin des Annonces.

Agents du "Foyer Domestique."

Les personnes dont les noms suivent sont autorisées à recevoir le prix de l'abonnement au *Foyer Domestique*.

PROVINCE DE QUEBEC.

Montréal	Ignace St. Amour.	Arthabaskaville.....	Aimé Dion.
Québec	Etienne Légaré.	Compton	L. N. Chartier.
Trois-Rivières	P. L. Hubert, N. P.	Rivière du Loup (En Haur).....	T. T. Rivard.
Lévis.....	Elzéar Bédard.	Longueil.....	F. X. Valade.
St. Charles.....	P. P. Dallaire.	Sault-au-Récollet.....	J. B. Beauchamp.
Ste. Anne Lapocatière.....	Geo. L'Évêque.	St. Eustache.....	Daniel Ethier.
Kamouraska.....	P. C. Dupuy.	Ste. Foye.....	Félix Belleau.
Rimouski.....	Alph. Couillard.	St. Henri de Lauzon.....	G. Roy.
Sherbrooke.....	F. X. Désève.	St. Hugues.....	E. Lafontaine.
St. Hyacinthe.....	Louis H. Taché.	St. Romuald, (Lévis).....	Joseph Fortin.
Sorel.....	J. O. Weillbrenner.	Ste. Rose.....	A. E. Léonard.
St. Jean.....	Jean Bourguignon.	St. Tite.....	J. N. Buist.

MANITOBA.

St. Boniface.....	A. A. Larivière.	Winnipeg.....	Noé Chevrier.
-------------------	------------------	---------------	---------------

ETATS-UNIS.

Détroit, (Michigan).....	Ed. Racicot.	Putnam, (Connecticut).....	E. Vinet.
Northampton, (Mass.).....	A. Ménard.	St. Albans, Vermont).....	Dr. G. Thibault.

LE PORTRAIT DE S. S., LEON XIII.

Est en vente aux Bureaux du *Foyer Domestique*, à raison de \$0.50 par copie, ou \$4.00 par 12 copies.—Expédiés franco.

DOMINION ORGAN Co., Bowmanville, Ont.

Les ORGUES DE LA PUISSANCE ont obtenu les prix partout où elles ont été exhibées.
 Au "**Centenaire**" la plus haute récompense.—Médaille Internationale et Diplôme d'honneur pour le meilleur ORGUE HARMONIUM du monde.—Le seul Orgue en Canada qui ait reçu une récompense..... Philadelphie, 1876
 PREMIER PRIX sur tous les compétiteurs..... London, 1876
 PREMIER PRIX Médaille et Diplôme..... Seydney-Australie, 1877
 PREMIER PRIX..... Hamilton, 1877
 PREMIER PRIX..... Markham, 1877
 PREMIER PRIX..... Wingham, 1877
 PREMIER PRIX..... Brampton, 1877
 PREMIER PRIX..... Brantford, 1878
 PREMIER PRIX..... Newmarket, 1878
 MEDAILLE INTERNATIONALE et Diplôme d'honneur..... PARIS, France, 1878
 MEDAILLE D'OR..... Toronto, 1878

Chaque Instrument Garanti pour 5 Ans.—Prix réduits.

Instruments pour Eglises et Chapelles faits sur commande.—Prix de \$50.00 à \$1200 00. Ecrivez pour Catalogues illustrés.

L. E. N. PRATTE,

Agent Général pour la Province de Québec.

P. O. Boite 1403.—Montréal.

P. O. Boite 231.—TROIS-RIVIERES.

DÉPOT D'INSTRUMENTS A TROIS-RIVIERES, No. 3, RUE DU PLATON.

Imp. du "Foyer Domestique"

On exécute à cette Imprimerie toutes sortes d'impressions de luxe et de goût, avec promptitude et à bas prix.

Bulletin des annonces.

HISTOIRE ILLUSTRÉE DES INSTITUTIONS CHARITABLES DU CANADA.

Depuis leur fondation jusqu'à nos jours.

La première livraison de cet Ouvrage est en vente aux bureaux du *Foyer Domestique*, à raison de **25 CENTIMS** seulement.

Ce bas prix a été adopté, afin de faire écouler plus activement l'Ouvrage. Chaque livraison renfermera environ 150 pages.

On prie les personnes désireuses d'encourager cette Publication à faire l'achat de suite de cette première livraison, afin de fixer le chiffre du tirage des livraisons futures.

S'adresser par lettre à
STANISLAS DRAPEAU,
Ottawa.

Debats de la Législature Provinciale

Deuxième Session, 4ème Parlement.

1877.

PRIX \$2.50 l'Exemplaire Relié.

G. ALPH. DESJARDINS,
Bureau du Canadien,
Québec.

LE MOYEN DE FAIRE DE L'AR- GENT DANS LA RUE WALL, A NEW-YORK.

UN MANUEL.

Pour ceux qui ont des capitaux à investir, vient de paraître, il fait voir comment **Jay Gould, Vanderbilt** et les millionnaires de la rue Wall font leur fortune. La première copie est envoyée gratis.

S'adresser à

LEVINGSTON & Cie., EDITEURS,
56 Broadway et 7 Exchange Court,
New-York.

Geo. P. Rowell & Co's.
Newspaper Advertising Bureau,
10 Spruce Str., New-York.

AGENTS DEMANDÉS.

Nous avons besoin d'Agents auxquels nous paieront \$100 par mois, à part les dépenses ordinaires, ou nous leur allouons une large commission pour la vente de nos nouvelles et étonnantes inventions.

Pas de déception.
Echantillons fournis gratuitement sur demande.

S'adresser à
Sherman & Cie.,
Marshall, Mich., Etats-Unis.

Alexandre Caron,
AGENT D'ASSURANCE
Contre le Feu, les Accidents et sur la Vie.

Se charge de la collection des comptes, ventes de terres, etc., à des taux

TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser au Bureau de Poste de la Rivière du Loup (en Haut), Province de Québec.

EN VENTE.

LE
FOYER DOMESTIQUE,
Pour les années 1876, 1877, et 1878.
PRIX.—\$2.00 pour chaque année.

Ed. PHILIBERT,
AVOCAT.

Prend toutes poursuites et défenses, Civiles ou Criminelles.

Bureau : 76, Québec, rue St.
Pierre,

DOMICILE : No. 10, Rue des Commissaires, St. Roch, Québec.

HEURES DE BUREAU : De 9 A.M. à 5 P.M.

LE

CANADA

Journal quotidien

Abonnement : \$4 par an

Bureaux : No 445, Rue Sussex, OTTAWA.

\$10. SAVED!

Buy the IMPROVED

VICTOR

Sewing Machine.



It is so simple in construction and runs so easily that a child can operate it.

It has the straight, self-setting needle, our improved shuttle, with a perfect tension, which does not change as the bobbin becomes exhausted.

All the wearing points are adjustable, and it combines every desirable improvement.

Every Machine is sent out ready for use, after being thoroughly tested.

Notwithstanding the GREAT REDUCTION IN PRICES we continue to use the best material and exercise the greatest care in their manufacture.

VICTOR SEWING MACHINE CO.,

Western Branch Office, 381 West Madison St., Chicago, Ill. PRINCIPAL OFFICE and Manufactory, Middletown, Conn.